



Rapport d'activités 2017

Sommaire

Préambule.....	Page 3
Le territoire	Page 4
Les compétences	Page 5
Le développement économique.....	Page 11
Les techniques de l'information et de la communication	Page 21
Tourisme	Page 23
Enfance, Jeunesse et Sports.....	Page 32
Transport.....	Page 38
Habitat.....	Page 53
L'enseignement musical	Page 54
Résidence autonomie La Salette.....	Page 69
Le logement d'urgence	Page 75
L'environnement	Page 76
L'accueil des gens du voyage.....	Page 81
Annexes.....	Page 82
Financières.....	Page 32
Rapport annuel le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets	Page 94
Rapport annuel du SPANC.....	Page 116

Préambule

Article L.5211.39 du Code des Collectivités territoriales (loi du 12 juillet 1999-article 40)

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune-membre ou à la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale ».

Le Bureau communautaire

Il se réunit tous les 15 jours environ pour traiter de façon collégiale les points inscrits à l'ordre du jour.

Le Conseil communautaire

Composé de 27 membres titulaires, il s'est réuni 8 fois en 2017.

Les commissions

Au nombre de 13, elles se réunissent régulièrement pour traiter les questions qui relèvent de leurs champs de réflexion.

Le Territoire

Au cœur de la Bretagne- 11 communes, sur 2 départements (29 22) 16 280 population légale en vigueur au 2 janvier 2018

Carhaix-Plouguer	7900
Saint-Hernin	774
Kergloff	945
Motreff	725
Poullaouën	1332
Plounevezel	1272
Cléden-Poher	1157
Treffrin	594
Le Moustoir	685
Plévin	785
Tréogan	103

- 28 400 ha de superficie
- 2 millions d'habitants à moins d'une heure de route



Les compétences

COMPETENCES

La Communauté de communes exerce de plein droit en lieu et place des communes membres, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences énoncées aux articles 5, 6 ,7 et 8 tels qu'approuvés par l'arrêté préfectoral du 17 avril 2018, à savoir :

COMPETENCES OBLIGATOIRES

1°) - Aménagement de l'espace communautaire.

- A - Schéma de cohérence territoriale (S.C.O.T.) et schéma de secteur ;
- B - Aménagement rural ;
- C - Mise en place et gestion d'un Système d'Informations Géographiques communautaire,
- D - Communications électroniques : La création, l'établissement, et l'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques et toutes les opérations nécessaires pour y parvenir ainsi que la fourniture de services de communications électroniques aux utilisateurs finaux en cas d'insuffisance de l'initiative privée, hors compétence du Département ou de la Région en matière de communications électroniques.

2°) - Développement économique.

A - Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, commerciale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.

Étant entendus que la définition retenue des zones d'activités est la suivante « Concentration ou regroupement d'activités économiques sur un périmètre donné et correspondant à une opération d'aménagement ». Par conséquent, sont notamment exclus les sites isolés, les secteurs qui n'ont pas donné lieu à une opération d'aménagement (ZAC, permis d'aménager...), les secteurs intégrés au tissu urbain et ne bénéficiant pas d'équipement public propre à leur desserte (voiries, réseaux, espaces verts...).

B - La politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire

Sont d'intérêt communautaire :

- L'aide au maintien des commerces ou services de proximité selon les critères suivants :
 - Le champ d'intervention est limité aux communes de moins de 2000 habitants qui ont un tissu commercial fragile ou inexistant
 - Le commerce ou le service devra répondre à des besoins de 1ère nécessité qui ne sont pas satisfaits ou ne le seraient plus dans un avenir proche.
 - L'investissement servira à favoriser une initiative privée défaillante et ce, sans induire de distorsion majeure de concurrence
 - Le projet doit être apprécié dans des conditions viables pour le futur exploitant et dans un contexte d'évolution des besoins de la population.
- L'élaboration d'un schéma de développement commercial

C – Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17

D – Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

3°) Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage (à compter du 1/01/2017)

4°) Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

5°) Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (à compter du 01 janvier 2018)

COMPETENCES OPTIONNELLES

1°) Protection et mise en valeur de l'environnement

- A- Élaboration d'un plan communautaire d'environnement visant à :
 - dresser un diagnostic des actions de protection et de mise en valeur de l'environnement.
 - définir des objectifs et des priorités.
 - mettre en place un programme d'actions pour la protection, l'amélioration, l'initiation, l'interprétation de l'environnement et du cadre de vie.
 - proposer des conditions de réalisation des actions, des sources de financement et le niveau de décision.
 - assurer l'animation de l'élaboration du plan d'environnement et son suivi.

- B- Des actions, soutien financier aux opérations de sensibilisation à la protection de l'environnement et à la mise en œuvre d'actions de développement durable.

2°) Politique du logement et du cadre de vie

A- Élaboration, suivi, mise en œuvre, animation, adaptation et évaluation d'un Programme Local de l'Habitat (PLH)

La communauté interviendra sur les actions définies dans le cadre du Programme Local de l'Habitat.

B- Le logement social collectif

La compétence s'articulera autour de 2 populations : personnes âgées et jeunes travailleurs dans le cadre du Foyer Logement Personnes Âgées de Poher communauté situé sur la commune de Carhaix ou de toute structure susceptible à l'avenir de s'y substituer et du Foyer de Jeunes Travailleurs de Poher communauté situé sur la commune de Carhaix.

C- Le logement social individuel

La compétence communautaire se limitera au rôle de coordinateur, notamment pour la présentation des projets dans le cadre du P.L.H. ainsi qu'à l'élaboration d'un plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs des lors que le P.L.H. sera exécutoire.

D- Le logement social temporaire et d'urgence de Poher communauté situé sur la commune de Carhaix

E- Le financement des partenaires associatifs en matière de logement

La Communauté se substituera aux communes dans le financement de ses partenaires associatifs intervenant sur le territoire communautaire

3°) Création, aménagement et entretien de la voirie

Les missions en matière de voirie sont :

La création, l'aménagement et la gestion des voiries internes aux zones d'activités et leurs dépendances

4°) Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

Les équipements d'intérêt communautaires sont :

- *La piscine*
- *Le vélodrome*
- *Palais des Sports*

5°) Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

6° « Politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville ».

COMPETENCES FACULTATIVES

1°) Réalisation d'une étude approfondie quant à l'harmonisation intercommunale de l'utilisation et de la réalisation d'équipements sportifs et culturels intercommunaux.

2°) Soutien aux activités hippiques d'intérêt communautaire participant à l'attractivité et l'animation du territoire sous forme d'une participation financière aux travaux d'investissement réalisés sur les équipements hippiques dudit territoire.

3°) Enfance - Jeunesse

Sont d'intérêt communautaire :

- La gestion de la Maison de l'Enfance et de la Famille
- L'accueil collectif des jeunes enfants 0-3 ans
- L'accueil et l'animation en faveur des publics 3-17ans : accueils collectifs de mineur
- La gestion et l'animation du point information jeunesse
- La gestion et l'animation du Relais Assistantes Maternelles
- La gestion et l'animation de la ludothèque
- La gestion et l'animation du lieu d'accueil Enfants - Parents
- Les bourses aux voyages pour les jeunes

4°) Développement de l'enseignement musical dans le cadre de l'école de musique communautaire et d'une mise en réseau au niveau intercommunautaire

5°) Versement de la contribution au budget du service départemental d'incendie et de secours

6°) Gestion et animation des espaces publics numériques, pour l'initiation à l'informatique et aux technologies de l'information et de la communication.

7°) Organisation et gestion d'un réseau de transports collectifs intercommunal comprenant :

- le transport urbain Hep le Bus ;
- le transport urbain Hep Le Bus Vieilles Charrues
- le transport à la demande TaxiCom ;
- le transport scolaire des élèves du primaire et du secondaire ;
- le transport extrascolaire à destination des infrastructures communautaires.
- Le transport saisonnier estival « Poher Plage »
- les études et les aménagements publics se rapportant à ce réseau dont le suivi du schéma directeur d'accessibilité –agenda d'accessibilité programmée du réseau de transports publics (Sd'AP)

8°) Réalisation d'une étude quant à la création d'une épicerie sociale

9°) Mener toutes réflexions et études jugées utiles pour permettre l'éventuelle prise en compte de nouvelles compétences

10°) Etude, portage et gestion de projets touristiques dont le centre de conservation, de valorisation et d'interprétation du patrimoine archéologique de Carhaix Vorgium

11°) Création, entretien et signalétique des chemins de randonnées d'intérêt communautaire

12°) Patrimoine : Valorisation et signalétique du patrimoine d'intérêt communautaire et notamment du patrimoine archéologique du territoire

13°) Réalisation d'équipements d'hébergements touristiques à vocation collective d'intérêt communautaire

14°) Service Public de contrôle de l'assainissement non collectif (SPANC)

Création et gestion d'un Service Public de contrôle de l'assainissement non collectif (SPANC) et assurer l'animation d'opérations groupées de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif défectueuses.

15°) Création, entretien et gestion d'une maison de santé communautaire

ASSISTANCE ET PRESTATIONS AUX COMMUNES

• Accompagnement à la conception et à la réalisation d'un aménagement ou d'un équipement pour le compte des communes qui le demanderont. Cette assistance fera l'objet d'un contrat qui précisera les modalités techniques et financières de l'intervention et ce dans le cadre du respect des règles en matière de marchés publics.

- La maîtrise d'ouvrage, par substitution aux communes membres, pour le lancement d'appels d'offres ou l'achat groupé de fournitures.
- La coordination et l'organisation pour le compte des communes qui le demanderont de l'accueil périscolaire dans le cadre des TAP

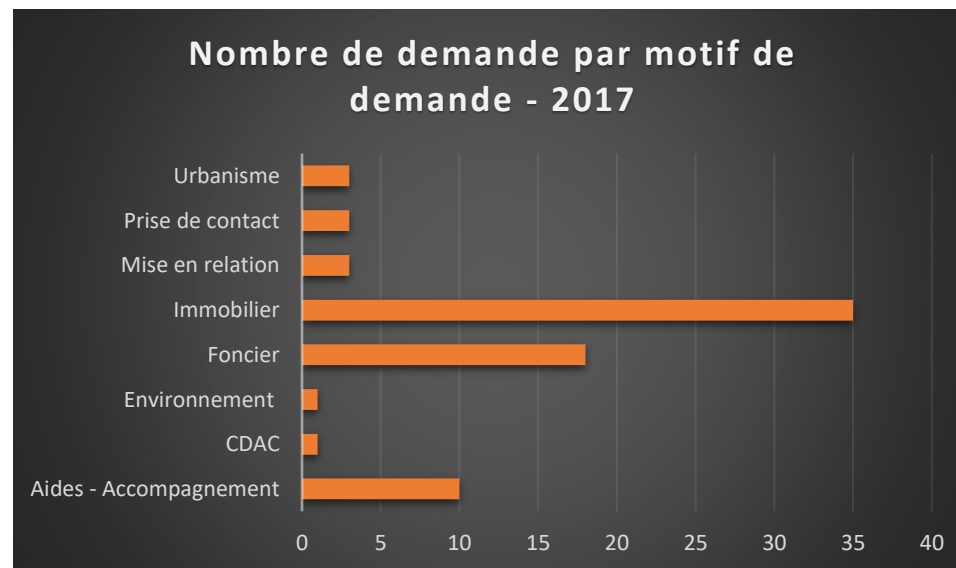
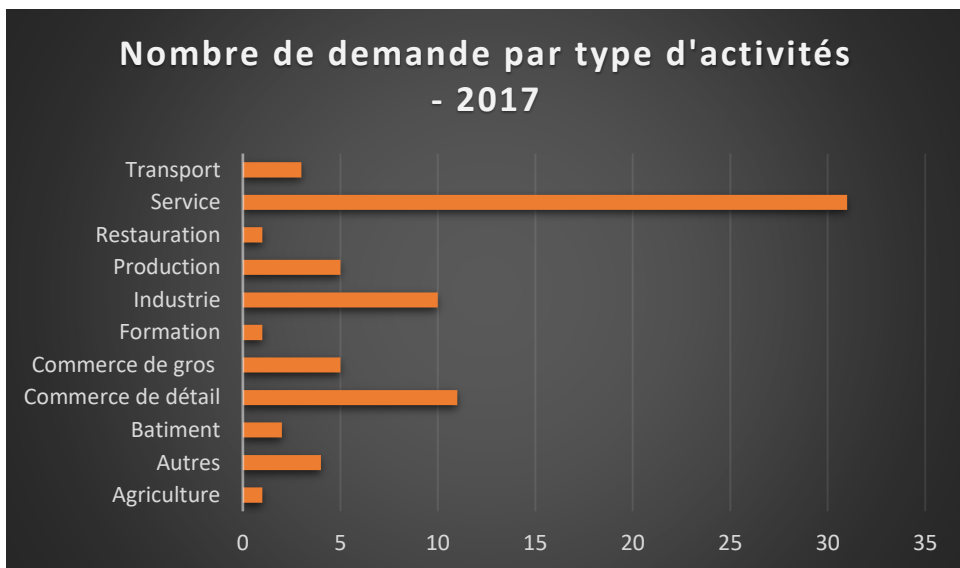
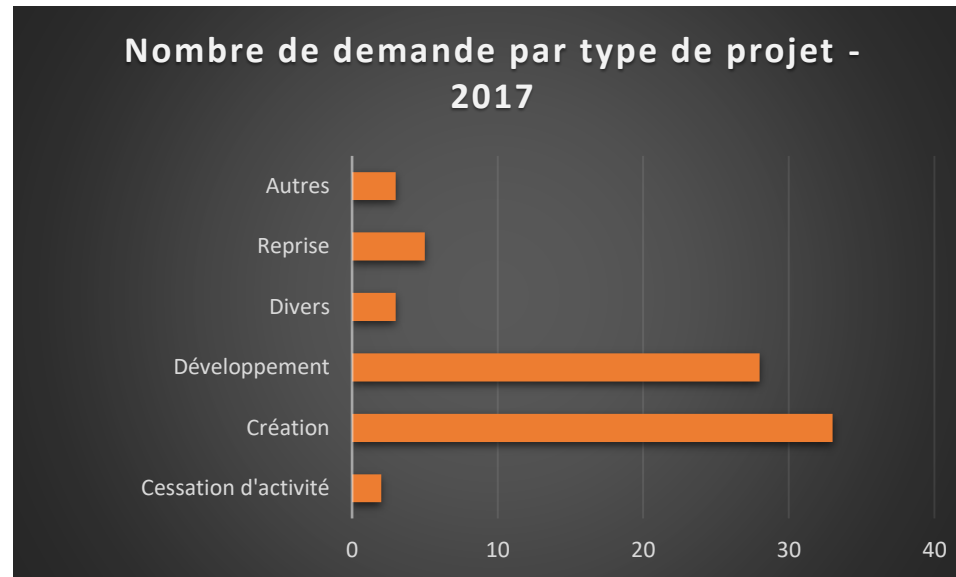
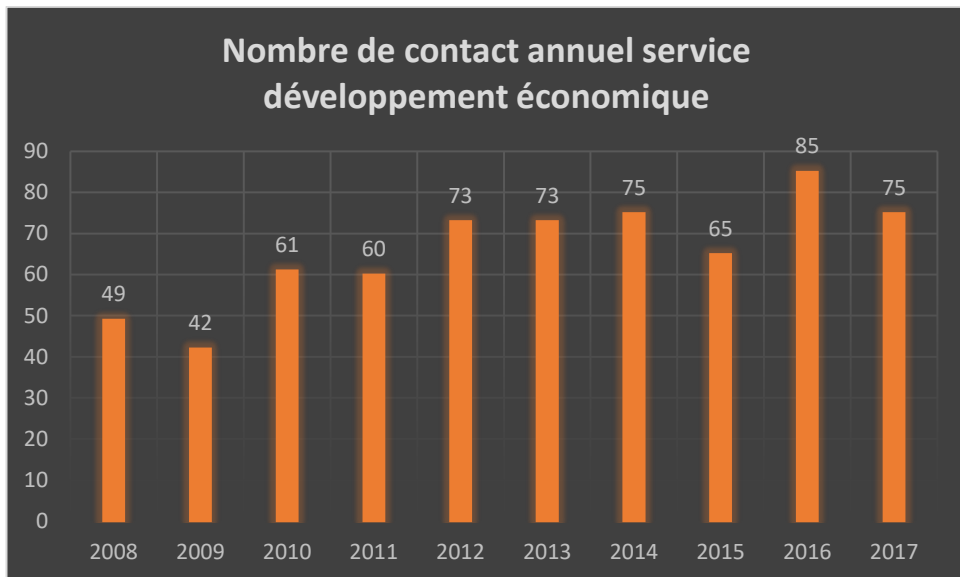
Le développement économique

En synthèse

1607 établissements :

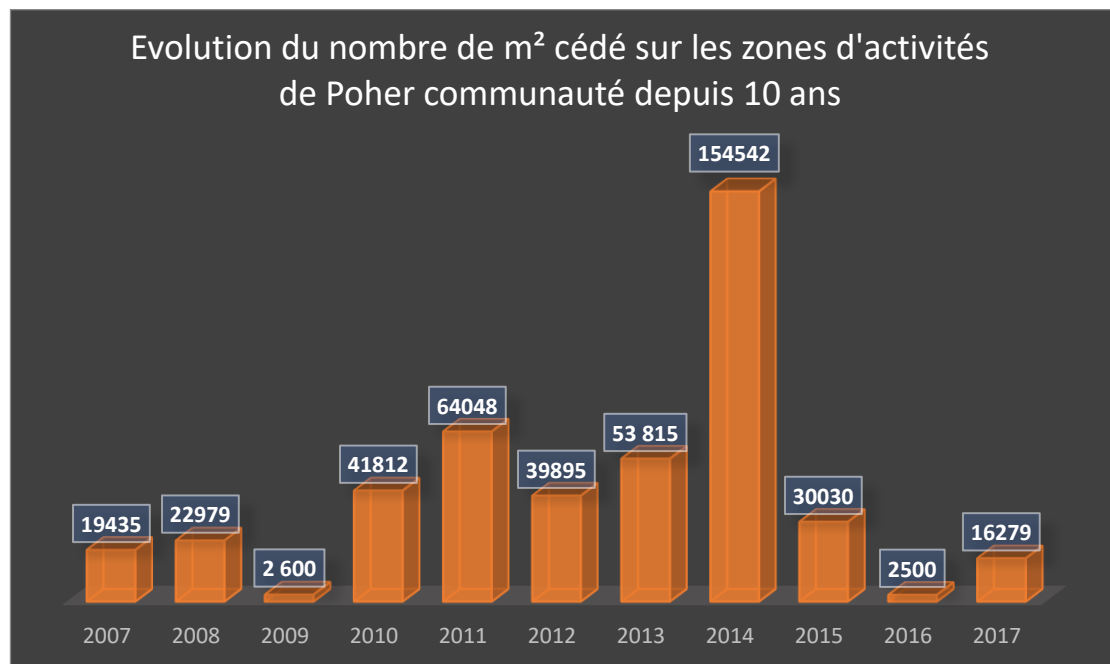
- 360 exploitations agricoles
- L'agriculture et l'agroalimentaire première employeur du territoire
- 270 commerces,
- 280 artisans
- 199 en administration publique, enseignement, santé et action sociale
- 18 parcs d'activités sur 150 ha.
- Taux de remplissage de 87% avec un taux de commercialisation moyen de 4.5ha sur ces 10 dernières années et 1.6ha ces 3 dernières années

En 2017, 75 porteurs de projets ont sollicité Poher communauté.



Les parcs d'activités

Poher communauté compte 18 parcs d'activités pour une surface totale de 150 ha. Le taux de remplissage est de 87%. Le taux de commercialisation moyen est de 4.5ha sur ces 10 dernières années et 1.6 ha ces 3 dernières années.



En 2017, 16 279 m² ont été cédés :

- 10 379 m² à l'entreprise SYNUTRA sur le parc d'activités de Kergorvo 1.
- 5 900 m² à l'EURL CORVEST sur le parc d'activités de Kervoasdoué Sud.

Pour 2018, les perspectives de cessions de terrain s'établissent à environ 12 000 m² environ.

Plusieurs programmes de développement des capacités d'accueil sont en cours :

- Le parc d'activités de **Kervoasdoué-Ouest** (Commercialisation tranche 1 et 2 en cours),

- Le parc d'activités de **Kergorvo** (commercialisation Tranche 1 en cours – Concession d'aménagement avec la SAFI) et de Kergorvo 2 (ZAC créée en 2015 – Arrêté de déclaration d'utilité publique juillet 2016– Dossier de réalisation validée en juin 2016 – concession d'aménagement avec la SAFI), avec notamment les projets de développement des entreprises SYNUTRA et EUROSERUM.
- L'extension et la requalification du parc d'activités de **Kerhervé** dont la voirie et les réseaux divers ont été entièrement réhabilités en 2017 permettant de répondre aux attentes des entreprises de la zone et d'en développer l'attractivité.
- Le parc d'activités de la **Métairie-Neuve** (études préalables en cours – révision du PLU en cours). Nouveau parc d'activités avec une dimension Industrielle/logistique mais également événementielle.



Parc d'activités de Kerhervé – Cléden-Poher



Parc d'activités de Kergorvo – Carhaix



Parc d'activités de Métairie Neuve – Carhaix

Des opérations permettant d'améliorer le niveau de service et donc la qualité des parcs d'activités sont également menés avec notamment :

- La signalétique des zones d'activités avec la mise en place de totems d'entrée de zones sur l'ensemble des zones d'activités de Poher communauté, de plaques entreprises et de signalétique directionnelle.



L'immobilier d'entreprises

Pour les entreprises qui démarrent, la **Pépinière d'entreprises** dispose de 3 ateliers et 8 bureaux qui accueillent actuellement 7 entreprises :

- LES MARECHAUX DE L'ARREE : maréchaux ferrants
- L'EKIDE : Commerce en ligne de produits équins
- CATALYS CONSEIL : Gestion des ressources humaines et l'accompagnement des personnes et des organisations (recrutement, bilan de compétence, VAE, formation...).
- DIAGNOSTIC AGENDA CORLOUER : activité de diagnostics immobiliers, audits et études énergétiques, expertises en valeur vénale, états des lieux.

APELEC Services : Electricité



➤ LA CANTINE DES CHEFS

➤ CIBC BRETAGNE : Accompagnement à l'orientation et aux trajectoires professionnelles

Depuis son démarrage, la pépinière d'entreprises a accueilli plus de 50 entreprises.

Depuis 2014, la pépinière accueille également un télécentre. Ce dernier permet d'offrir un espace de travail flexible disposant de services mutualisés (salle de réunion, photocopieuse...) dans un environnement agréable et adapté à la pratique du télétravail. En 2017, le télécentre a accueilli 6 utilisateurs sur 47 ½ journées.



Télécentre – Carhaix

Poher communauté tient également à jour une bourse des locaux disponibles sur le territoire permettant de proposer des solutions immobilières privées aux porteurs de projets.

Poher communauté dispose également de **2 ateliers relais** pour les entreprises en développement :

➤ DS SMITH PACKAGING, cartonnerie qui travaille à 90 % pour le secteur agroalimentaire et couvre les cinq départements bretons, occupe 5000m² de bâtiment à vocation de plate-forme logistique sur le parc d'activités de Kervoasdoué à Carhaix.

➤ L'entreprise BRANTHOME, Cuisiniste et litier, occupe un bâtiment de 1300m² sur le parc d'activités de la Villeneuve à Carhaix.



DS SMITH PACKAGING - Carhaix

6 opérations de maintien des commerces de proximité ont été menées sur les communes rurales pour maintenir la vitalité commerciale des centre-bourgs et offrir à la population un service de proximité :

- L'alimentation de Kergloff reprise par Caroline LE BAIL en 2014
- L'épicerie de Poullaouen exploitée par Stéphanie GUILLOUX depuis 2015,
- La boucherie de Poullaouen
- La boulangerie-pâtisserie-alimentation de Cléden-Poher louée par M. JOSSELIN depuis 2010,
- Le bar alimentation du Moustoir,
- Le bar-alimentation de Plounévèzel, le Kribi, exploité par Mickaël Quillec depuis octobre 2015

Le démarrage des travaux pour la réouverture d'un commerce multiservices sur la commune de Treffrin est prévu en juin 2018.



Réhabilitation du commerce « Le Tachen » - Treffrin

La promotion économique

En matière de promotion, Poher communauté dispose d'une plaquette mettant en exergue les atouts du territoire et de deux documents spécifiques pour les filières agro-alimentaire (disponible en anglais et chinois) et logistique. Un film de promotion du territoire a également été réalisé. Ces outils permettent de prospecter de nouvelles entreprises mais également de présenter globalement l'offre de services aux entreprises sollicitant Poher communauté



A Carhaix Au cœur de la Bretagne un nouveau parc d'activités à vocation logistique

Transport
Distribution
Centralité
Optimisation des flux
Production
Industrie
Logistique
e-commerce

Contact :
Poher communauté
Service développement économique
02 98 99 48 00 - nroremm@poher.bzh

Ils ont choisi Carhaix

SYNUTRA

Un des leaders de la nutrition infantile en Chine
Investissement de 160 millions d'euros pour construire l'une des plus grandes usines d'Europe de production de poudre de lait infantile

Le Télégramme

LE BERCEAU BRETON
D'UN GEANT CHINOIS

OCP Répartition

Répartiteur pharmaceutique
17000 pharmacies bretonnes livrées 2 fois/j sous 2 h
A l'ouest d'une ligne Plancœt - Vannes

Transports Lahaye

50 saisons routières et
carroutes quotidiennes
160 tournées régionales

DPD

Messagerie
2 500 tournées de livraison
200 véhicules de tractions et plus 900 caisses mobiles
20 000 clients

T.S.O.

Transporteur frigorifique, acteur majeur de la messagerie de produits surgelés et frais dans le Grand-Ouest de la France.
2 plates-formes de transit : Clédren-Poher (20) (siège social) et Bortoloux (33)

Carhaix, c'est aussi :

Le Festival des Vieilles Charrues

1^{er} Festival de musique européen
250 000 festivaliers

West Web Festival

Université d'été des startups européennes
Blablacar, Vente privée, Facebook, Deezer

卡莱 您的创业之地

150 公顷创业园区





19个具有竞争力的创业园区

- 便捷运输道路
- 通连废水处理中心
- 土地价格优惠

资源丰富的有利环境

- 品质优良, 储备丰富的可饮用水
- 强大的农产品生产加工优势动力资源
- 44个专为年轻工作者提供的舒适住房

完善的工业服务

- 交通&物流: TSO, 冷冻运输, EFP, 冷藏库存, CFTA, 公路铁路货运
- 产品包装: DS Smith packaging, Aprobois
- 设备维护: MCB
- 工业清洁: Poher Propreté
- 职业介绍: Adecco, Manpower, Randstat
- 企业家联盟: Triskell

个人化的项目支持

Poher communauté
动员所有部门全程陪伴您的项目进程:

- 信息咨询
- 寻找场地
- 筹集资金

他们选择了卡莱:

中国婴幼儿奶粉专家-圣元集团
动物饲料-SA Volailles du Poher
冷冻果蔬-SAS Dujardin
幼仔家禽-Savel
生鲜熟食-Société Youinou






Carhaix & le Poher

entreprendre, investir, développer

Une situation idéale pour optimiser vos flux

au cœur de vos marchés et zones d'approvisionnement

au centre de la BRETAGNE

Food processing

A strong economic sector

Carhaix & the Poher:
Close to producers at the heart of a region
with advanced food processing know-how

At the heart of the main food processing region in France

Brittany:

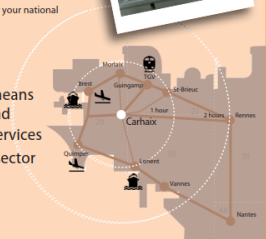
- 6% of regional employment in the agricultural sector (73,000 people)
- National leader in animal production
- National leader in vegetable production
- 5,6% of regional employment in the food processing sector (68,000 people)
- Food processing industry turnover: 17 billion euros

West central Brittany (COB):

- 6,7% of employment in the agricultural sector
- The leading area in Brittany for organic farming
- The leading poultry area in France
- 17% of employment in the food processing industry

At crossroads of the Breton market

- In Carhaix, you are:
 - close to your suppliers: competitive access to a wide range of raw materials
 - close to your clients: 2 million people within an hour's drive
- A regional network of efficient transport infrastructure gives you easy access on the whole Brittany
- A developed transport and logistics sector for your national point-to-point deliveries



Choosing Carhaix & the Poher means optimizing your supply chain and benefiting from expertise and services specific to the food processing sector

Les Trophées des entreprises :

Les 9^{ème} Trophées des entreprises ont récompensé 7 créateurs-repreneurs d'entreprises de l'année :

	Entreprise	NOM-Prénom	Création/ Reprise	Catégorie	Activités	Commune
1	Charlotte Coiffure	MAGOAROU Charlotte	Création	Commerce	Coiffure	Le Moustoir
2	Le Central Café	Laurent Favennec	Reprise	Commerce	Bar Restauration Salon de Thé	Carhaix
3	Sébastien Informatique	Sébastien KERGOURLAY	Création	Service	Maintenance Formation Informatique	Plounevezel
4	L'atelier au fil des mois	Christelle Renault	Création	Commerce	Couture	Carhaix
5	BOUTIKRYO	Alian ZURAW	Création	Commerce	Surgelés Epicerie Fine	Carhaix
6	Bar Brasserie Du Poher	Nadège LOZACH	Reprise	Commerce	Bar et Restaurant	Carhaix
7	Ar Menel Elagage - l'écureuil du Poher	Pierre-Luc LEMAIRE	Création	Artisan	Elagage	Plounevezel

Le soutien aux jeunes agriculteurs

6 jeunes agriculteurs ont été primés en 2017 pour une installation en 2016 et se sont vu attribuer une aide de 1525€

CLAUDE	Mikael	goarivat	29270	CARHAIX	CARHAIX PLOUGUER
CORBEL	Laurent	kergaravat vihan	29270	MOTREFF	MOTREFF
JEZEQUEL	Pierre Yves	kerbars	29270	PLOUNEVEZEL	PLOUNEVEZEL
MAGUET	Vincent	kerscamon	29270	PLOUNEVEZEL	PLOUNEVEZEL
ROHOU	Kévin	14, hent ar Groaz	29270	KERGLOFF	KERGLOFF
SALIC	Dimitri	44, avenue G de Gaulles	29246	POULLAOUEN	PLOUNEVEZEL

Le schéma de développement commercial

Le conseil communautaire a validé début 2018 le schéma de développement commercial. L'objectif de ce document est de se doter d'une stratégie et d'outils pour construire le développement commercial du territoire communautaire sur les cinq à sept ans à venir. Il doit ensuite être traduits dans les PLU.

Le Schéma de développement commercial a vocation à s'appliquer sur l'ensemble du territoire communautaire de Poher Communauté.

L'objectif général du Schéma de Développement commercial de Poher Communauté est de préserver les centralités (centres-villes ou centres-bourgs) du territoire en y orientant de manière prioritaire le maintien et le développement (création, extension, rénovation...) des activités commerciales, ainsi que de tout autre service public ou médical par exemple, générateur de flux bénéfiques pour le commerce. Il fixe des orientations en matière de localisation préférentielle du commerce, d'attractivité des espaces commerciaux, d'évolution des espaces non commerciaux, d'identité urbaine, architecturale et commerciale.

Convention de partenariat Région/Poher communauté

Suite aux modifications législatives (MAPTAM et NOTRe), la Région Bretagne a souhaité co-construire un partenariat économique renforcé avec chacun des EPCI bretons. En Octobre 2017, Poher communauté a signé une convention de partenariat économique avec la Région Bretagne

Cette convention se décline en trois volets :

- La stratégie économique de la Région et de Poher communauté
- Les dispositifs d'aides aux entreprises (hors immobiliers et fonciers qui relèvent exclusivement des EPCI),
- La mise en place d'un "service public d'accompagnement des entreprises".

Les Technologies de l'Information et de la Communication

Administration électronique

Le nombre d'utilisateurs (techniciens et élus) du parapheur électronique a atteint 40 en 2017 pour 69 circuits. Il est utilisé quotidiennement en interne pour viser les factures et signer les bordereaux, bons de commandes, certificats administratifs etc. En plus, c'est le parapheur qui assure la télétransmission des bordereaux etc à la Trésorerie.

Deux autres applications de Mégalis sont utilisées très régulièrement : Pastell pour la télétransmission des actes et budgets au contrôle de légalité, et la salle des marchés pour les marchés publics. 11 marchés étaient dématérialisés sur la plateforme en 2017, économisant l'envoi de 234 dossiers pour la collectivité et en attirant 27 candidatures électroniques.

Système d'Information Géographique

Depuis 2015 la gestion et le développement du SIG communautaire est assuré par le géomaticien de la Communauté de communes de Haute Cornouaille dans le cadre d'une convention de prestation de services.

Cette collaboration a été renforcée en 2017. La solution existante étant en fin de vie, la communauté a changé de prestataire en optant pour une mutualisation partielle avec le SIG de la CCHC sur la plateforme Netagis. Outre les économies engendrées pour les deux collectivités, les utilisateurs profitent d'un outil plus moderne, plus intuitif et plus rapide.

En termes de contenu le SIG a été enrichi dans de nombreux domaines tels que les espaces protégées, l'urbanisme, l'habitat et logements vacants, les réseaux d'eaux et assainissement, les circuits d'ordures ménagères pour la redevance incitative... Deux formations à l'outil étaient assurées pour les techniciens de la communauté et des communes, ainsi qu'une autre spécifique à l'urbanisme pour Carhaix.

Le technicien de la CCHC est intervenu pour un total de 40 jours en 2017.

Ateliers Informatique

Les derniers ateliers d'initiation à l'informatique et à l'Internet ont été assurés en début d'année à Cléden-Poher et à Treffrin. Huit personnes ont suivi ces ateliers pour un total de 60 heures-stagiaires.

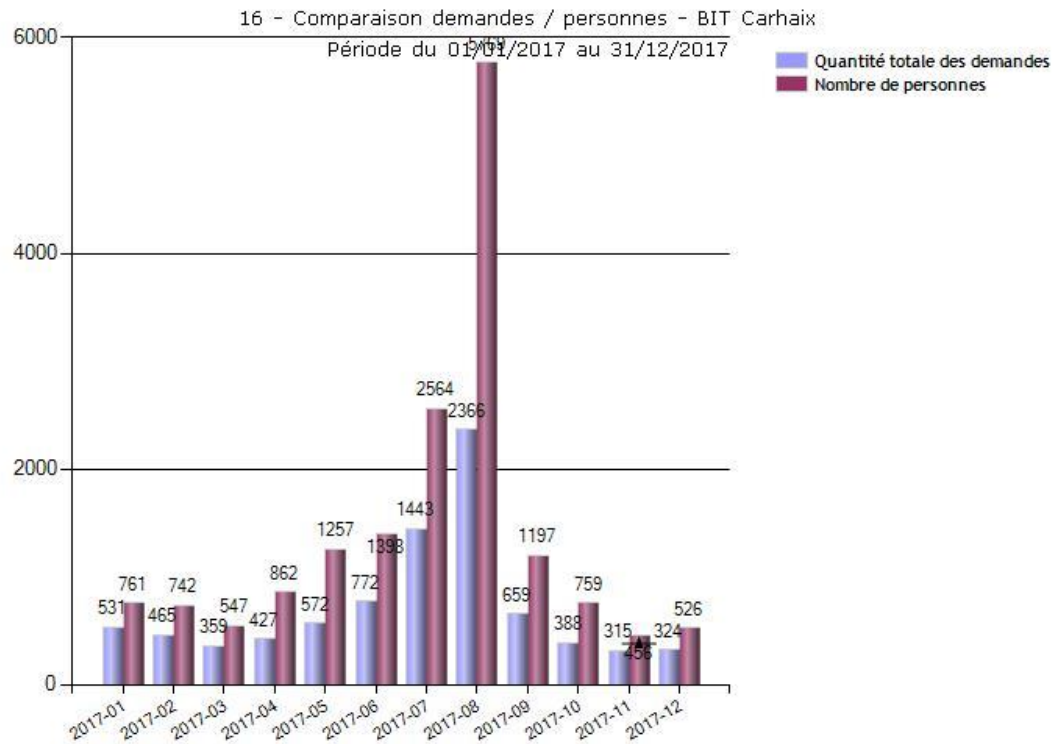


Tourisme

Bilan de la fréquentation touristique en 2017

Le nombre total de visiteurs enregistré en 2017 à l'Office de Tourisme communautaire Carhaix Poher Tourisme - Aux Portes de la Vallée des Saints et des Monts d'Arrée s'élève à **16 838 visiteurs** (16 532 visiteurs en 2016 soit + **306 visiteurs + 1,85%**) :

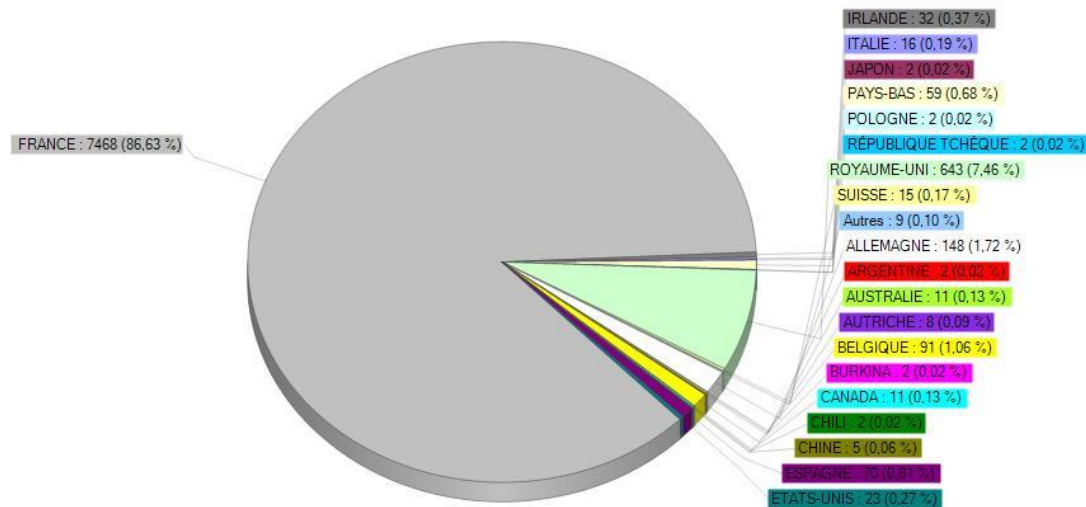
Le nombre total de demandes s'élève à **8 621 demandes** (9 558 demandes en 2016 soit - **937 demandes - 9,8%**)



:

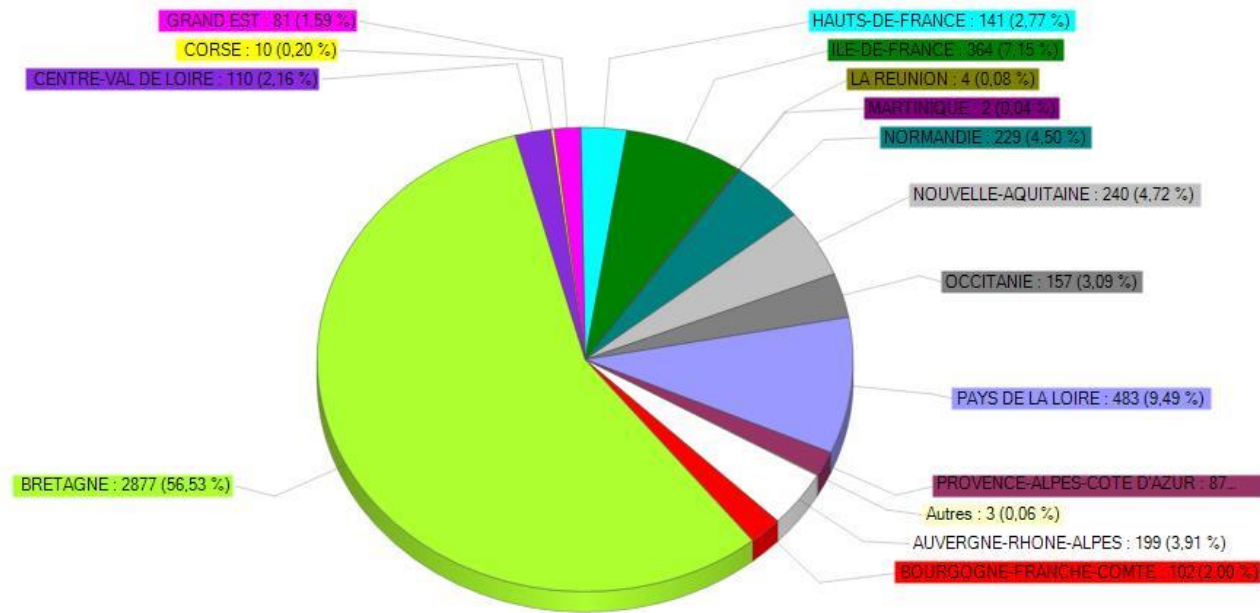
Les demandes françaises : 7 468 demandes représentent 86,63% du total des demandes et les demandes étrangères : 1 153 demandes représentent 13,37% du total des demandes dont Royaume-Uni 643 demandes soit 7,46%, Allemagne 148 demandes soit 1,72%, Belgique 91 demandes 1,06%, Espagne 70 demandes soit 0,81%, Pays-Bas 59 demandes soit 0,68%, Irlande 32 demandes soit 0,37%, Etats-Unis 23 demandes soit 0,27%, Italie 16 demandes soit 0,19%, Suisse 15 demandes soit 0,17%, Australie 11 demandes soit 0,13%, Canada 11 demandes soit 0,13%, Autriche 8 demandes soit 0,09%, Chine 5 demandes soit 0,06% et autres 21 soit 0,24%.

17 - Répartition des demandes françaises et étrangères BIT Carhaix
Période du 01/01/2017 au 31/12/2017



La région Bretagne représente 56,53% des demandes françaises, la région Pays de la Loire 9,49% des demandes françaises, la région Île-de-France 7,15% des demandes françaises, la région Nouvelle-Aquitaine 4,72% des demandes françaises, la région Normandie 4,50%, la région Auvergne-Rhône-Alpes 3,91%, la région Occitanie 3,09% et la région Hauts-de-France 2,77%.

04 - Nombre de demandes françaises par régions - Carhaix
Période du 01/01/2017 au 31/12/2017



Développement touristique

Budget

Le budget consacré par Poher communauté au développement touristique en 2017 s'élève à 235 617,53 Euros pour le fonctionnement et à 472 448,17 Euros pour l'investissement. (Centre d'Interprétation archéologique Vorgium)

Promotion touristique

Editions 2017 :

Edition en 2017 du **Guide des Hébergements** (48 pages) à 2 000 exemplaires et du **Guide Restauration** (24 pages) à 2 000 exemplaires.

Edition en 2017 du **plan de ville de Carhaix et de la carte de randonnées de Poher communauté** à 12 000 exemplaires.

Salons et manifestations touristiques 2017 :

Festival des Vieilles Charrues à Carhaix du 13 au 16 juillet 2017.

Festival interceltique de Lorient 10 jours du 4 au 13 août 2017. Stand de 18 m² partagé avec les OT du Kreiz Breizh, du Pays du Roi Morvan et de Pontivy Communauté.



Randonnées, voies vertes, Vélodyssée et canal de Nantes à Brest

L'entretien des 14 itinéraires de randonnée (189,8 km - dont 142,8 km soit 9 circuits inscrits au PDIPR dont 1 circuit inscrit au réseau d'intérêt départemental en 2017) et des voies vertes (40,3 km) pour la partie finistérienne est réalisé en régie communautaire et l'entretien des itinéraires de randonnée pour la partie costarmoricaine est réalisé en régie communautaire pour la commune de Le Moustoir (circuit de 6 km inscrit au PDIPR) et par les associations locales Hentou Ar Men Glas pour la commune de Plévin (53 km) et Hent Glas pour la commune de Treffrin (circuit de 14 km inscrit au PDIPR). En 2017, Poher communauté a procédé au versement d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 450 Euros à l'association Hent Glas de Treffrin. Le coût de l'entretien des itinéraires de randonnée et des voies vertes réalisé en 2017 s'élève à 28 563 Euros. Une subvention d'un montant de 1 170 Euros a été accordée par le Conseil Départemental du Finistère en 2017 pour l'entretien des voies vertes et des chemins de randonnée dans le cadre des contrats de territoire.



Projet de Centre d'interprétation archéologique virtuel VORGIUM

La réunion de lancement du chantier du Centre d'interprétation *VORGIUM* a eu lieu le mardi 16 janvier 2017 en présence des entreprises. La cérémonie de pose de la première pierre s'est déroulée le jeudi 3 mars 2017.



Une réunion est organisée le vendredi 31 mars 2017 à Poher communauté afin de pouvoir préciser et valider les modalités de partenariat entre Poher communauté et l'Inrap. L'objectif de la réunion étant également d'apporter aux différents partenaires (Inrap, DRAC et Conseil départemental du Finistère) des éléments et des précisions sur le nouveau calendrier du projet de Centre d'interprétation archéologique virtuel VORGIUM.

Une deuxième réunion est organisée le mercredi 6 septembre 2017 à Poher communauté avec à l'ordre du jour la Convention de partenariat avec l'Inrap et la validation des dispositifs scénographiques du Centre d'interprétation et parcours d'interprétation du jardin archéologique (DCE).

Remise des prix du Concours des « Jardins et Maisons Fleuris » 2017 organisé par Poher communauté mercredi 6 décembre 2017



Le concours des « Jardins et Maisons Fleuris », destiné aux habitants de Poher communauté souhaitant embellir et fleurir leur cadre de vie, s'est déroulé sur le territoire de Poher communauté le 5 juillet 2017.

Résultats :

1^{ère} catégorie : Etablissements accueillant la clientèle touristique (hôtels, restaurants, locations saisonnières, campings privés, équipements touristiques, commerces et services...)

1^{er} prix : Eléonore LE PORS Location saisonnière 13 rue des Carmes 29270 Carhaix

2^{ème} prix : Jocelyne et Daniel LE GARREC Chambres d'Hôtes L'Ardoisière 12 rue de Dawlish 29270 Carhaix

3^{ème} prix : Martine GUIVARC'H Bar « Chez Martine » 25 rue Sébastien Le Balp 29270 Kergloff

2^{ème} catégorie : Maisons avec jardin très visible de la rue

1^{er} prix : Germaine LE MEN Restmilzou 29246 Poullaouën

2^{ème} prix : Annie et Guy ROLLAND 18 rue Hervé Le Janne 29270 Carhaix

3^{ème} prix : Philippe SCHMITTLER Quénécadaré 29246 Poullaouën

Encouragements du jury :

Georgette SCOUARNEC 2 rue Frédéric Le Guyader 29246 Poullaouën

Josée KERGARAVAT 10 route de Saint-Sauveur 29270 Saint-Hernin

François GAUTIER 11 lotissement Ale Goz 29246 Poullaouën

3^{ème} catégorie : Balcons, façades, terrasses, fenêtres, petits jardins (de moins de 100m²) très visibles de la rue

1^{er} prix : Annie QUILLEC 11 rue Marcel Bernard - Kerléon 29270 Carhaix

2^{ème} prix : Georges LE BOURHIS 20 rue de Dawlish 29270 Carhaix

3^{ème} prix ex aequo : Yvonne GUYADER rue Goarem Dro 29246 Poullaouën et

Yveline QUÉRÉ 18 rue Bobby Sands 29270 Carhaix

4^{ème} catégorie : Espaces le long de la voie publique (talus, murs...), espaces collectifs (îlots dans lotissements, lavoirs, fontaines...)

1^{er} prix : Les Amis de la Chapelle du Mur à Cléden-Poher

5^{ème} catégorie : Maisons de retraite, cliniques, centre hospitaliers...impliquant les résidents et écoles, centres de loisirs... fleuris par les enfants

Félicitations du jury :

Résidence Autonomie La Salette 32 rue Anatole Le Braz 29270 Carhaix

Crèche Galipette - Maison de l'Enfance route de Kerniguez 29270 Carhaix

EHPAD Kéravel Centre hospitalier rue du Docteur Menguy 29270 Carhaix

EHPAD Persivien rue de la Piscine 29270 Carhaix

Centre hospitalier - Service jardin rue du Docteur Menguy 29270 Carhaix

6^{ème} catégorie : Exploitations agricoles en activité (l'ensemble : maison, accès à l'exploitation et bâtiments d'exploitation)

1^{er} prix : Alain et Marie-Pierre LE MOËL Rosper à Cléden-Poher

Le jury encourage les habitants de Poher communauté à participer au fleurissement et à l'embellissement du territoire. Il rappelle que le concours intercommunal ne revêt pas un caractère réellement compétitif. Il s'agit plutôt d'apprécier les belles plantations, les originalités, les techniques, les assemblages propres à chacun.

Un bon d'achat valable chez les pépiniéristes et horticulteurs situés sur le territoire de Poher communauté récompensera les lauréats de chaque catégorie.

Nos remerciements à tous les participants.

Les scolaires venaient du Pays COB en majorité. Un dossier de présentation de l'exposition leur ayant été transmis en amont.

La Presse régionale en 1^{er} lieu puis les spots quotidiens diffusés sur la radio RMN et les affiches et flyers et enfin le « bouche à oreille » ont permis aux visiteurs d'être informés de l'exposition.

Cette exposition proposée en préfiguration du futur Centre d'interprétation archéologique virtuel *Vorgium* a été plébiscitée par le public et représente donc une belle réussite pour ses organisateurs, Poher communauté et la Ville de Carhaix en partenariat avec le Musée Archéologique Virtuel d'Ercolano.

Les visiteurs ont manifesté un intérêt certain pour le futur Centre d'Interprétation archéologique virtuel *Vorgium*. Des panneaux retraçant l'histoire et l'importance de Carhaix, ancienne capitale des Osismes, autrefois nommée *Vorgium*, ainsi que celle des fouilles de la réserve archéologique et présentant le projet de Centre d'Interprétation archéologique virtuel et le partenariat avec le MAV d'Ercolano étaient d'ailleurs proposés au public en complément de l'exposition.

Enfance, Jeunesse et Sport

L'Espace Aqualudique du Poher : « Plijadour » -Bilan 2017-



353 journées d'ouverture dans l'année	Période scolaire	Période vacances
Heures d'ouverture / semaine	84h30	69h00

Ouverture du parc extérieur pendant 2 mois (juillet et août/ Fréquentation 29117).

TOTAL DES ENTREES : **123399** (-3178/2016)

Les scolaires: 26378 entrées. (+1230/2016)

17 écoles sur le territoire CCP

19 écoles extérieures : (12) Côtes d'Armor, (7) Finistère ;

Le public : 94002 entrées. (-4687/2016)

Les individuels 81428

Les animations 12574 Enfants (4156) Adultes : (8418)

Les associations sportives 3019 entrées.

Carhaix Natation, Club de triathlon, Canoé Kayak.

Coût de fonctionnement

• Année	2016	2017
▪ Dépenses	977 283€	990 563€
▪ Recettes	560 815€	509 340€
▪ Résultat	-416 468€	-481 223€

△ Le vélodrome du Poher

Le vélodrome du Poher est situé sur la commune de Cléden-Poher. L'équipement comprend un anneau cycliste d'une longueur de 250m et d'une largeur de 7 m et d'un local à vélos. Les clubs cyclistes de Carhaix, Rostrenen, Châteauneuf du Faou, Châteaulin et Gourin sont regroupés au sein du comité de piste du Centre Ouest Bretagne.

Fréquentation : 713 adultes et enfants : Entraînements, 2 stages départementaux, 2 compétitions, 1 semaine d'animation scolaire proposées aux écoles élémentaires.

Coût de fonctionnement 2017 : 3742€

Δ L'animation enfance-jeunesse

La maison de l'enfance héberge les services suivants :

- Le relais d'Assistantes Maternelles du Poher (RAM)
- Le lieu d'Accueil Enfants Parents « la Roulotte »
- La ludothèque Bisibul.
- Le multi accueil géré par l'association GALIPETTE
- L'Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) géré par le CLAJ
- Le service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD)

Le multi accueil GALIPETTE: (86 familles accueillies / 102 enfants)

GALIPETTE a un agrément modulé de la PMI (protection maternelle et infantile) pour 35 places en multi accueil (30 enfants le mercredi, 35 enfants lundi, mardi, jeudi, vendredi)

Le travail de l'association représente pour l'année, **78590** heures d'ouverture avec **un taux d'occupation de 88.84%**. Fermeture de la structure 1 semaine pendant les vacances de Noël et une journée en mai et pendant le festival des vieilles charrues.

Le Relais d'Assistantes Maternelles du Poher :

Les permanences s'adressent aux assistantes maternelles, aux parents et aux candidates à l'agrément.

Les permanences administratives ont lieu le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Les ateliers d'éveil ont lieu à la maison de l'enfance le mardi et le jeudi matin. 73 assistantes maternelles sont en activité ce qui représente 238 places d'accueil.

En 2017, 73 ateliers d'éveil ont été organisés: 27 assistantes maternelles différentes ont été accueillies. Fréquentation 1444

Accueil et contacts administratifs (courriels, téléphone...) : 6184

La Roulotte

Le Lieu d'Accueil Parents Enfants a fonctionné en 2017 toutes les semaines, le vendredi de 09h30 à 11h30 à la maison de l'enfance.

340 enfants ont été accueillis dans le cadre des 38 séances de l'année 2017. L'accueil concerne 63 familles.

La ludothèque Bisibul

La ludothèque fonctionne depuis le 1^{er} septembre 2012, le mardi, mercredi, vendredi et samedi en accueil public. Elle permet aux enfants de 0 à 12 ans accompagnés d'un adulte de venir jouer sur place et l'emprunt.

Elle permet à tous un accès au jeu, apprend la vie en collectivité, favorise le lien et l'échange au sein des familles, permet la mixité entre familles et professionnels.

Fréquentation en 2017 : 3902 au cours des 157 séances d'ouverture au public. 107 abonnés soit 499 usagers.

Une banque de 863 jeux et jouets permet le fonctionnement de la structure. 369 jeux ont été empruntés.

Le CLAJ:

L'Accueil Collectifs de Mineurs (ACM) (3/12 ans):96 places. (Fréq 7750 enfants)

La moyenne des enfants accueillis par jour d'ouverture (108 jours d'ouverture pendant l'année+13 journées en séjours) s'élève en 2017 à 72 enfants. Accueil à la maison de l'enfance.

L'Accueil Collectifs de Mineurs (ACM) (8/17 ans):70 places. Il est ouvert 16 h 30 par semaine en période scolaire et 40 heures minimum en période de vacances scolaires. 145 jours d'ouverture + 10 journées en séjours. 227 adhérents : (123 garçons/104 filles). Accueil principal à la maison du Parc.

Les actions mises en place sur le territoire de la communauté de communes concernant :

- Des activités et ateliers permanents sur les temps libres ;
- les séjours et les mini camps
- des accompagnements de projets.

Le point information jeunesse

Il a pour objet de permettre au plus grand nombre l'accès à une information de qualité concernant différents aspects de la vie (logement santé, formations, étrangers, jobs d'été...)

En 2016, 2227 personnes (924 – de 18 ans 1303 + 18 ans) ont été accueillies au PIJ pour consulter le fond documentaire, s'informer sur des forums et autres événements ou pour utiliser l'accès à internet.

Les musiques actuelles

58 adhérents en majorité 15 à 35 ans ont fréquenté l'atelier.

1147 heures de répétition /enregistrement/concert/animation/accompagnement de groupe....

Collectifs être parents aujourd'hui... Parlons en ensemble

Le CLAJ coordonne ce projet collectif avec Galipette, le CCAS de la ville de Carhaix, 200 personnes ont participé aux actions du collectif.

Les actions : Accompagnement à la parentalité, ateliers alimentation, salon bioojik, ciné débat....

Espace public numérique

Depuis février 2010, Poher communauté a développé un espace de consultation internet ouvert au public. Il s'est créé en lien avec le transfert du PIJ et de l'administration du CLAJ 7 ordinateurs+ un portable pour les personnes à mobilité réduite sont disponibles.

Il est à noter une très forte fréquentation de cet espace utilisé aujourd'hui par toutes les catégories de la population. 1884 personnes (6844 heures d'utilisation).

Le budget enfance et jeunesse

Poher Communauté prend en charge les coûts de fonctionnement de la Maison de l'Enfance (RAM, Roulotte, Ludothèque, la bourse aux voyages, l'entretien et la maintenance), les locaux du C.L.A.J et subventionne les associations partenaires (CLAJ, Galipette, Production Préparons Demain.)

Budget Enfance et Jeunesse Année 2017

Dépenses		Recettes	
Jeunesse			
Locaux / Personnels	128 895€	CAF	246 564€
Subvention de fonctionnement	192 575€	Contrat Educatif Local	10 000€
C.L.A.J	321 470€	CG29	1 265€
Bourses aux voyages	2 650€	Autres : CESSAD/ Personnels/ régie	80 004€
Contrat Educatif Local	10 000€	LAEP / Ludothèque	
Total Jeunesse	<u>334 120€</u>	MSA	19 634€
		Enfance	
Maison de l'Enfance / Personnels	277 251€		
Subventions de fonctionnement			
Galipette	153 050€		
CLAJ	113 790€		
Association Production Préparons demain	1 000€		
PSO TAP Communes	8 661€		
Total Enfance	<u>553 752€</u>		
Total Dépenses	887 872€	Total Recettes	357 467€
		Résultat	-530 405€

Transports

TAXICOM

Organisation du service

Taxicom est un système de transport à la demande mis en place en 1999 par Poher communauté, qui fonctionne sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Ce dispositif offre la possibilité à l'utilisateur d'être pris en charge à son domicile et amené où il le souhaite sur le territoire communautaire. Le dispositif est accessible à tous les habitants de Poher communauté. Cependant, seules les personnes âgées de plus de 70 ans et les personnes à mobilité réduite (PMR) sont autorisées à utiliser le service pour les déplacements intramuros de Carhaix-Plouguer.

L'utilisateur doit s'acquitter d'un tarif unique de **2€ par trajet**. Ce tarif s'applique sur l'ensemble du périmètre de Poher communauté, quelle que soit l'origine et la destination, et quelle que soit la distance parcourue entre le point de prise en charge et le lieu de dépose.

Taxicom est assuré par des artisans taxi basés sur le territoire. En 2017, trois artisans taxi étaient partenaires du service.

Service accessible

Le service de transport à la demande Taxicom est accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Horaires de fonctionnement

Le service en 2017 fonctionne sur **3 demi-journées par semaine** (hors jours fériés) :

- ✓ Le mercredi après-midi de 13h30 à 18h30 ;
- ✓ Le jeudi après-midi de 13h30 à 18h30 ;
- ✓ Le samedi matin de 8h30 à 13h00.

Pour utiliser le service, les usagers doivent effectuer une réservation préalable au 02 98 99 38 61.

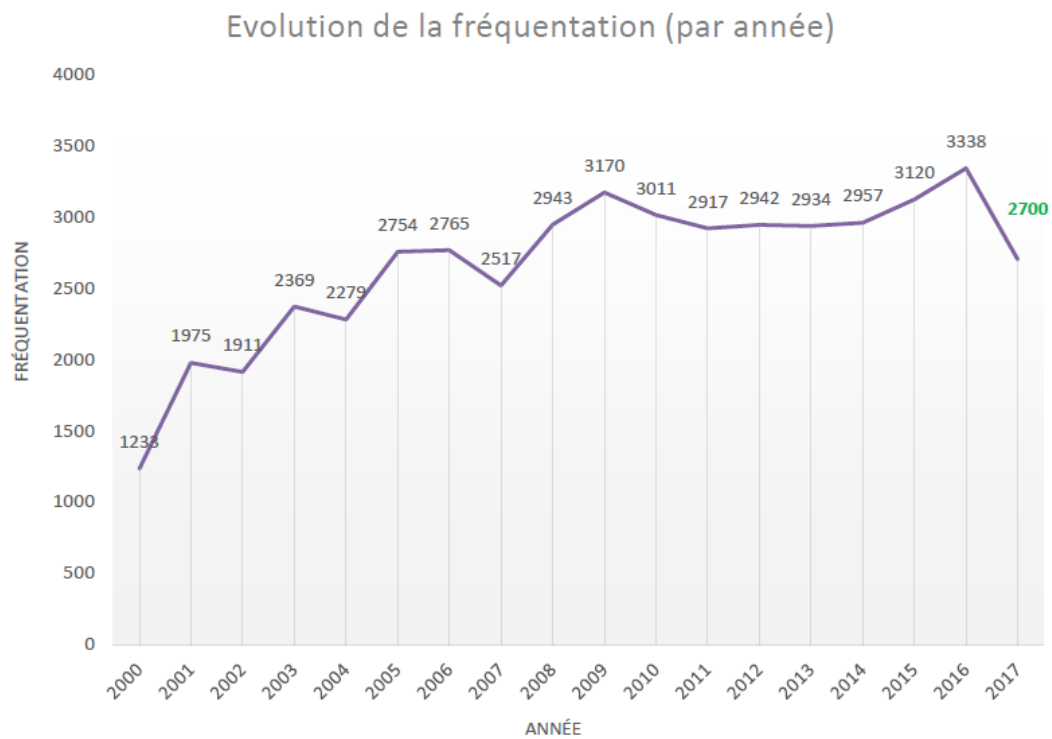
Gestion du service

La gestion du service est assurée par l'entreprise TRANSDEV par le biais d'un marché public.

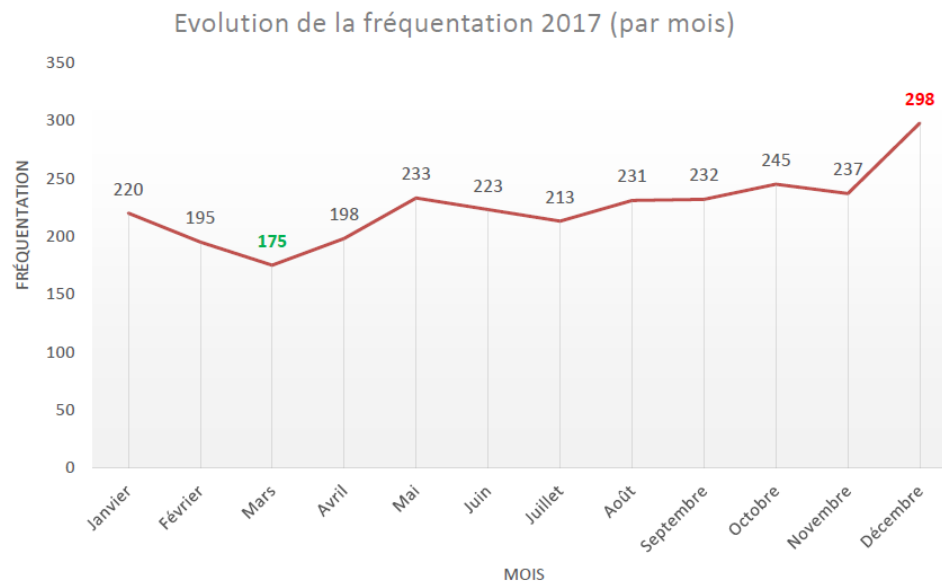
La société TRANSDEV est l'interlocuteur entre les usagers et les artisans taxi (réservation, élaboration et optimisation des courses, déplacements PMR etc.).

Fréquentation - 2017

Le service Taxicom a enregistré une légère baisse de fréquentation cette année avec **2 700 voyageurs**.



La fréquentation est assez régulière au cours des mois. On observe une fréquentation moins importante sur le mois de mars (175) alors que près de 300 voyageurs ont utilisé Taxicom en décembre. Sur l'ensemble de l'année, la moyenne de fréquentation est de **225 usagers par mois**.



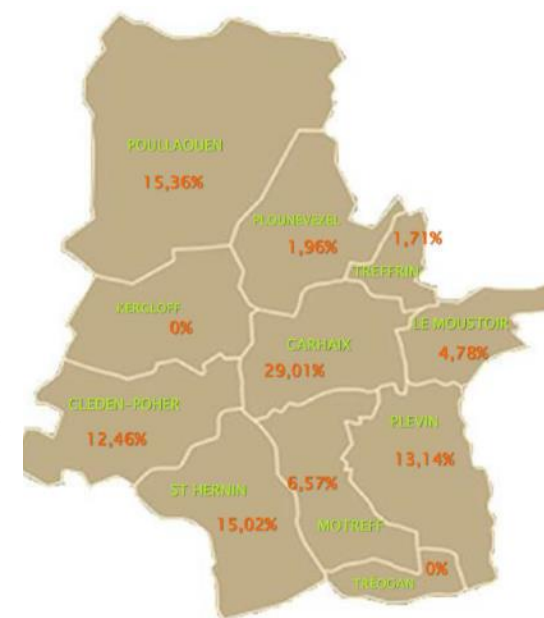
Commune d'origine des voyageurs

Taxicom a fonctionné durant 154 demi-journées et, en moyenne, chacune de ces demi-journées de fonctionnement a permis de transporter plus de 17.5 voyageurs.

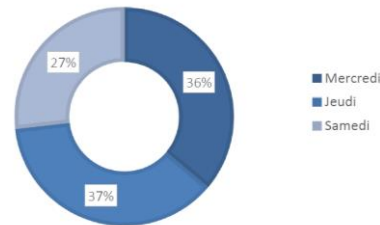
En 2017, Les usagers de la ville de Carhaix ont utilisé plus massivement le dispositif (29%) avec une augmentation de 53% par rapport à 2016.

Dans un second temps, ce sont les usagers de Poullaouën, Saint-Hernin, Plévin et Cléden-Poher qui représentent pour chaque commune entre 12 et 15% des voyageurs.

En ce qui concerne la répartition par demi-journées de fonctionnement, le jeudi a été la journée la plus fréquentée (37%) mais la répartition est globalement assez homogène entre les 3 ½ journées proposées.

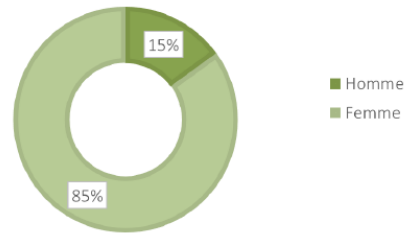


RÉPARTITION DES VOYAGEURS (PAR 1/2 JOURNÉE)

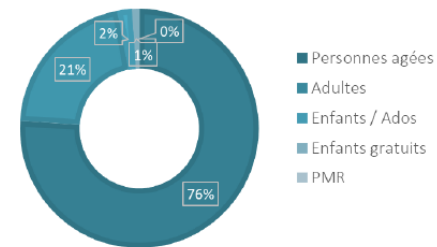


En analysant la fréquentation de 2017, on peut observer que Taxicom est toujours plus utilisé par les femmes (85 %) et par les personnes âgées (70%).

RÉPARTITION DES VOYAGEURS (PAR SEXE)



RÉPARTITION DES VOYAGEURS PAR ÂGE



La proportion des usagers à mobilité réduite est en diminution, en 2017, ils représentent 1 % des usagers.

Coût du service

En 2017, le coût du service s'élève à **56 456 €**.

HEP LE BUS !

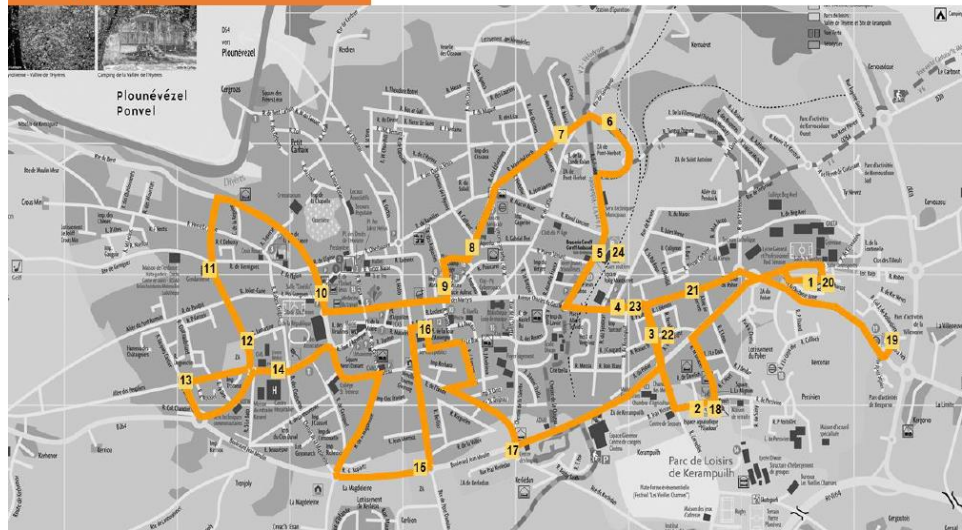
Organisation du service

Poher communauté assure l'organisation et le fonctionnement du service « Hep le Bus ! », réseau de transport urbain **gratuit** sur Carhaix-Plouguer. Ce service fonctionne du lundi au samedi (sauf jours fériés) et ce 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 19h00.

Le véhicule, affecté au service, réalise un transport régulier en suivant un circuit défini de 40 minutes. Cependant, le véhicule peut se dérouter à la demande sur la commune de Carhaix au cours des 20 dernières minutes de chaque heure.

Le plan du réseau

chaque heure en appelant au: **0 820 029 270**



Le règlement intérieur du service, la liste des points d'arrêts ainsi que les horaires de desserte sont disponibles sur le site internet de Poher communauté (www.poher.bzh) rubrique « les services » puis « les transports »).

Gestion du service

Le service « Hep le Bus ! » est assuré en régie par Poher communauté.

Service accessible

Le transport urbain « Hep le Bus » est assuré par un minibus d'une capacité de 34 places (dont 18 debout), ce dernier est accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Le véhicule est équipé de places prioritaires, notamment de quatre sièges pour les personnes à mobilité réduite (PMR) et d'une zone pour les utilisateurs de fauteuil roulant (UFR). Le véhicule est équipé d'une rampe d'accès pour les utilisateurs de fauteuils roulants. Il est également équipé d'un système d'information visuelle et sonore pour les personnes malentendantes et malvoyantes.

Fréquentation – 2017

Au cours de l'année 2017, **26 152 personnes** ont empruntées le service Hep le Bus.

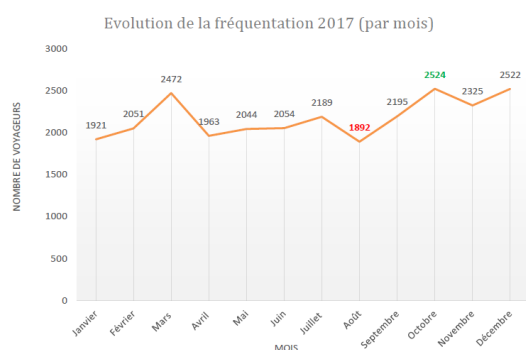
Chiffres clés

- 2 179 usagers par mois
- 87 usagers par jour
- 10 usagers par heure
- Fréquentation minimale: 1 892 usagers (août)
- Fréquentation maximale: 2 524 usagers (octobre)

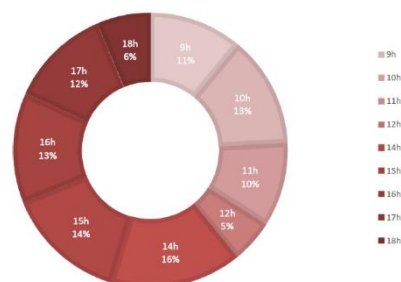
La fréquentation est moins importante au cours du 1^{er} semestre 2017, elle repart à la hausse à compter de septembre avec un pic au mois d'octobre (2 524). La fréquentation générale est à la hausse au regard de l'année précédente.

Ainsi, on observe une moyenne de 2 179 usagers par mois et de 87 usagers par jour, soit une moyenne de 10 usagers par heure.

Les données sur la fréquentation mettent en évidence une fréquentation plus importante lors des premières navettes de l'après-midi (14h et 15h). Les navettes de 12h et de 18h étant peu fréquentées par le public.



RÉPARTITION DE LA FRÉQUENTATION (PAR HORAIRE)

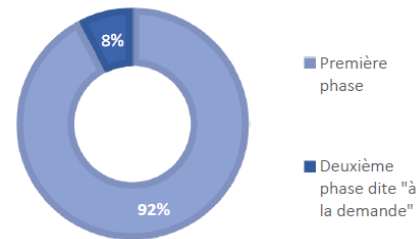


En 2017, comme pour les années précédentes, les arrêts les plus fréquentés sont « Moulin à Vent », «Place du Champ de Foire » (Casino et rue des Augustins) et « Pont-Herbot ».

Arrêts	%
1 Moulin à vent	26%
2 Champ de Foire	18%
3 ZA Pont Herbot (Leclerc)	12%
4 Piscine	8%
5 Peupliers	6%

La première phase, en circuit prédéfini, concentre 92% des usagers. La deuxième phase de transport à la demande qui se déroule lors des vingt dernières minutes de chaque heure, concentre 8% de la fréquentation.

FRÉQUENTATION (PAR PHASE DE FONCTIONNEMENT)



Coût du service

En 2017, le coût du service « Hep le Bus ! » s'élève environ à **96 787 €**.

« HEP LE BUS Vieilles Charrues »

Organisation du service

Poher communauté s'associe avec l'association « Les Vieilles Charrues » pour la mise en place du dispositif spécial « Hep le Bus Vieilles Charrues », et ce durant toute la durée du festival (4 jours de fonctionnement : du jeudi 13 juillet au dimanche 16 juillet 2017).

Cette offre de transport, **gratuite**, s'organise autour de **trois grandes dessertes** :

- ✓ Desserte de la ville de Carhaix-Plouguer ;
- ✓ Desserte des communes rurales de Poher communauté ;
- ✓ Desserte du camping de la Vallée de l'Hyères.

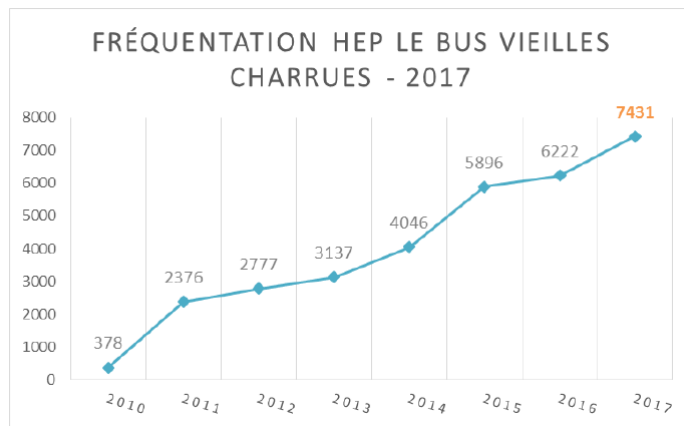
Les horaires des différents circuits sont adaptés aux horaires d'ouverture et de fermeture du festival. Les circuits et horaires sont définis et validés par Poher communauté et l'association « Les Vieilles Charrues » afin de proposer une offre adaptée aux attentes des habitants et des festivaliers.

Gestion du service

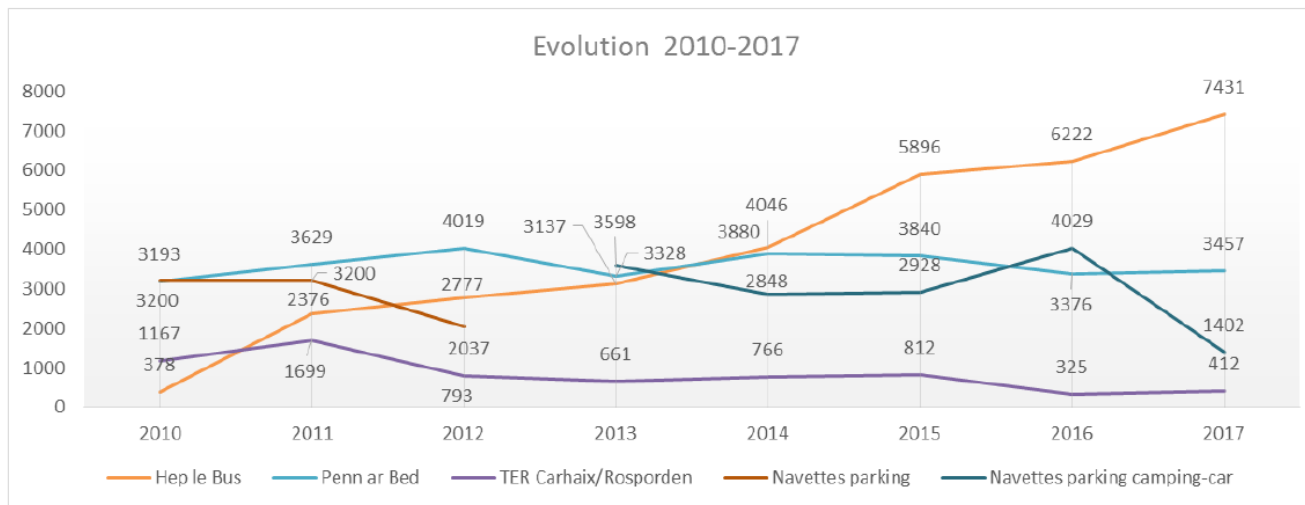
La gestion du dispositif spécial « Hep le Bus Vieilles Charrues » est assurée à travers un marché de services avec l'entreprise TRANSDEV.

Fréquentation – 2017

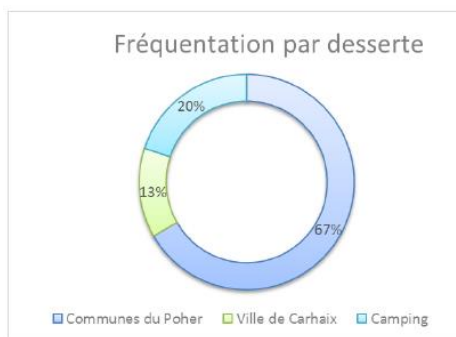
En 2017, **7 431 déplacements** ont été enregistrés en quatre jours de festival, soit 1 209 personnes supplémentaires par rapport à l'édition de 2016 soit une **augmentation de 19.6%**. La fréquentation à la hausse chaque année reflète le succès du dispositif et la fidélisation du public qui accepte volontiers de laisser son véhicule au bénéfice d'un service de transport en commun.



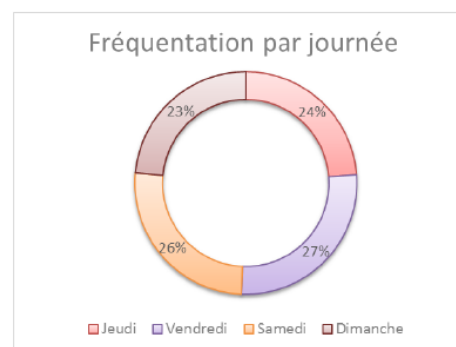
Hep le Bus Vieilles Charrues est le dispositif de transport qui évolue le plus favorablement parmi les autres services de transports déployés à l'occasion du festival des Vieilles Charrues. Il est désormais le service qui transporte le plus de voyageurs au cours des 4 jours de festivités.



On note une fréquentation plus importante pour les communes rurales, elles représentent plus de 67 % de la fréquentation totale de l'édition 2017.



En ce qui concerne la répartition par journée de festival, on remarque que le dimanche 16 juillet 2017 a été un peu moins fréquenté par le public (23%). La journée du vendredi 15 juillet a été la journée la plus fréquentée par les festivaliers (**27 % de la fréquentation totale**). De manière générale, la fréquentation est répartie de manière assez homogène entre les différentes journées.



Coût du dispositif

En 2017, le coût du dispositif « Hep le Bus Vieilles Charrues » est évalué à **15 322 €**.

« POHER-PLAGE »

Organisation du service

Au cours de l'été 2017 (juillet et août), Poher communauté a assuré l'organisation et le fonctionnement des navettes « Poher-Plage », dispositif **gratuit** et **ouvert à tous** (sans inscription préalable). Le rythme des sorties est hebdomadaire, à raison d'un mercredi par semaine.

En 2017, Poher communauté a continué d'enrichir le dispositif en proposant aux usagers de nouvelles destinations. Ainsi les navettes Poher Plage ont emmené les habitants du Poher sur les plages suivantes :

- ✓ Plage des Sables Blancs - **Concarneau**
- ✓ Plage du Kelenn - **Carantec**
- ✓ Plage des Grands Sables – **Le Pouldu**
- ✓ Plage des Sables Blancs - **Locquirec**
- ✓ Plage du Tresmeur – **Trébeurden**
- ✓ Plage de Morgat – **Crozon**
- ✓ Plage du Trez - **Bénodet**

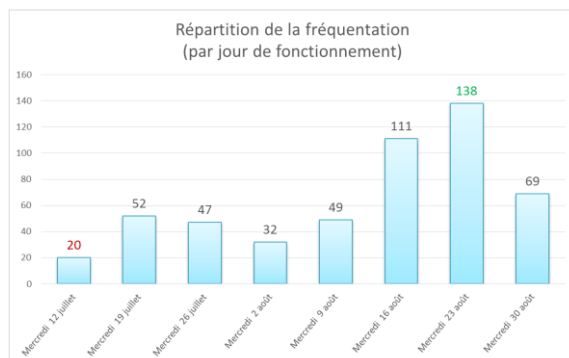


Le règlement intérieur du dispositif, les supports de communication, les horaires de prise en charge et de dépose étaient disponibles sur le site Internet de Poher communauté (www.poher.bzh) rubrique « les services » puis « les transports »).

Gestion du service

Les navettes « Poher Plage » ont été assurées en régie par Poher communauté, avec un partenariat avec l'entreprise TRANSDEV (*mise à disposition d'un car avec conducteur - astreinte*).

Fréquentation 2017



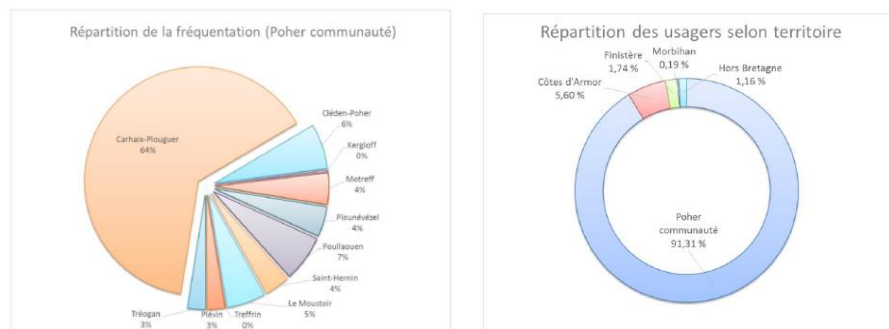
Fréquentation maximale : 138 voyageurs
Fréquentation minimale : 20 voyageurs

L'édition 2017 des navettes « Poher-Plage » a été fréquenté par **518 voyageurs** (602 en 2016), soit 84 voyageurs de moins par rapport à l'édition précédente. Cette diminution s'explique par une météo peu clémente pour la majorité des sorties.

L'analyse de la fréquentation montre que la sortie à Crozon Morgat est celle qui a connu le plus grand succès avec 138 voyageurs au départ. Arrivent en 2^{ème} et 3^{ème} positions les plages de Bénodet et Concarneau.

Le public est essentiellement local, en effet plus de 91% des résidents sont originaires du territoire communautaire. Au sein de ces usagers, 64 % résident sur la commune de Carhaix. Il est à noter également la présence sur le dispositif de personnes originaires d'autres communes des Côtes d'Armor et du Finistère, certains étant même réguliers sur le dispositif.

On retrouve souvent aux sorties Poher Plage, des personnes retraitées, des familles avec de jeunes enfants ainsi que des groupes d'adolescents.



Coût du dispositif

En 2017, le coût du dispositif « Poher-Plage » est évalué à **6 316 €**.

TRANSPORT SCOLAIRE

Organisation du service

Depuis le 1^{er} septembre 2013, Poher communauté en tant qu'autorité organisatrice de mobilité, est compétente pour l'organisation des services de transport scolaire présents sur le territoire communautaire.

Organisation des services scolaires :

- Elèves du primaire et du secondaire de **Carhaix**:
 - o Régie intercommunale ;
 - o **142 élèves** se sont inscrits pour l'année 2017-2018 ;
 - o 4 circuits matin et 3 circuits soir (*2 circuits soir le mercredi*).

- Elèves du primaire de **Poullaouen** :
 - o Marché public – Prestataire : TRANSDEV ;
 - o **3 élèves** inscrits pour l'année 2017-2018 ;

- 1 navette au matin et 1 navette au soir.
- Elèves du primaire de **Saint-Hernin** :
 - Marché public – Prestataire : TRANSDEV ;
 - **10 élèves** inscrits pour l'année 2017-2018 ;
 - 1 navette au matin et 1 navette au soir.
- Elèves du primaire de **Cléden-Poher** :
 - Marché public – Prestataire : TRANSDEV ;
 - **3 élèves** inscrits pour l'année 2017-2018 ;
 - 1 navette au matin et 1 navette au soir.
- Elèves du secondaire (**Le Poher hors Carhaix**) :
 - Convention de délégation de compétence partielle avec la Région ;
 - Les lignes scolaires sont gérées par la TRANSDEV - Marché public ;
 - Prise en charge par Poher communauté de l'inscription des élèves et de l'encaissement des participations des familles (**341 élèves**).

Les réinscriptions et les inscriptions ont été effectuées auprès des services Poher communauté. Ainsi, **499 élèves** sont inscrits pour l'année scolaire 2016-2017 (10 élèves inscrits de plus qu'en 2016-2017).

Conditions d'accès au service

Les élèves pouvant bénéficier du service des transports scolaires devaient être domiciliés sur l'une des communes de Poher communauté et poursuivre leur scolarité dans un établissement scolaire d'une commune du territoire communautaire.

Une exception a été faite pour les élèves fréquentant un établissement scolaire en dehors de Poher communauté, en raison de l'absence d'une filière de formation sur notre territoire.

Grille tarifaire

Tarifs pour l'année scolaire 2017-2018 :
(Approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 15 décembre 2016)

Quotient Familial	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant	4ème enfant	5ème enfant
0 à 250	60,50 €	45,00 €	15,50 €	Gratuité	Gratuité
251 à 450	70,50 €	53,00 €	18,00 €	Gratuité	Gratuité
451 à 600	81,00 €	60,50 €	21,00 €	Gratuité	Gratuité
601 à 750	91,50 €	68,50 €	23,00 €	Gratuité	Gratuité
751 à 900	101,00 €	76,00 €	26,00 €	Gratuité	Gratuité
901 à 1050	111,00 €	84,00 €	28,00 €	Gratuité	Gratuité
1051 à 1200	122,00 €	91,50 €	31,50 €	Gratuité	Gratuité
1201 à 1350	132,00 €	100,00 €	33,50 €	Gratuité	Gratuité
Sup. 1351	142,50 €	107,00 €	36,50 €	Gratuité	Gratuité
Tickets Scolaires	1 €				
Tickets non-scolaires	2 €				

Par délibération en date du 15 décembre 2016, le conseil communautaire a approuvé les tarifs ci-dessus. Il s'agit d'une **tarification dégressive** définie en fonction du quotient familial et du nombre d'enfants inscrits au sein d'une même famille.

Véhicules

Poher communauté possède deux autocars pour les services de transport scolaire réalisés en régie. La régie intercommunale s'occupe de 2 circuits sur la ville de Carhaix, ce qui représente 7 navettes par jour. L'un des deux véhicules est équipé d'une rampe automatique permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Les véhicules servent également à réaliser des transports périscolaires à destination des infrastructures intercommunautaires ainsi que le transport saisonnier estival Poher Plage qui rencontre un franc succès chaque été.



Coût du transport scolaire

En 2017, le coût du transport scolaire est évalué à **476 997 €** (tous services confondus).

TRANSPORT PERISCOLAIRE

Organisation du service

Les services périscolaires correspondent aux déplacements réalisés par les écoles dans le cadre du programme scolaire.

Les déplacements à destination de la piscine communautaire sont réalisés par un prestataire dans le cadre d'un marché public. L'entreprise qui assure les déplacements est la société TRANSDEV basée à Carhaix.

Conditions d'accès au service

Chaque école du territoire bénéficie des transports pour se rendre à l'espace aquatique du Poher. Les communes ont également la possibilité de faire appel à la régie intercommunale de transport pour réaliser d'autres déplacements périscolaires dans la limite des capacités de cette dernière.

Coût du périscolaire

Le coût du transport périscolaire est évalué en 2017 à **49 313 €**.

Habitat

Programme Local de l'Habitat (PLH)

Par délibération en date du 26 janvier 2017, le premier Programme Local de l'Habitat (PLH) de Poher communauté a été adopté. La politique de l'habitat se décline au travers d'un programme d'actions.

Le premier travail lancé dans le cadre du PLH a été une **étude de référencement de la vacance** sur le territoire.

En parallèle, les communes de Cléden-Poher, Poullaouën et Carhaix ont candidaté à un **appel à manifestation d'intérêt** lancée par le conseil départemental du Finistère **au sujet de l'habitat des personnes âgées en centre-bourg** ce qui a valu à notre territoire d'être retenu pour de futurs projets.

L'année 2017 a permis de préparer la mise en place **d'aides financières à destination des habitants** de Poher communauté, notamment une aide à l'accession dans l'ancien. Les dispositifs d'aides mis en place concourent à la politique mise en œuvre en faveur de l'amélioration de l'habitat sur notre territoire.

Poher communauté a également voté des aides aux particuliers dans le cadre du lancement d'une **Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH 2018-2022)** au 1^{er} janvier 2018. Le maître d'ouvrage, le Syndicat mixte pour le développement du Centre Finistère et l'association SOLIHA Finistère assurent désormais des permanences d'information et assistent les particuliers dans le montage technique et financier des demandes de subventions. L'OPAH donne accès aux propriétaires occupants et propriétaires bailleurs du territoire à des aides à la rénovation. L'OPAH a pour principaux objectifs de :

- › favoriser les travaux permettant des économies d'énergie
- › permettre le maintien à domicile pour les personnes âgées et/ou handicapées par l'adaptation des logements
- › lutter contre l'habitat dégradé
- › favoriser le développement d'une offre locative à loyer modéré

Poher communauté a préparé également en 2017 la mise en place de **conventions de partenariat avec différents acteurs dans le domaine de l'habitat** comme par exemple l'Etablissement Public Foncier de Bretagne pour l'aide au portage foncier dans le cadre de projets de revitalisation en centre-ville et centre-bourg ou encore avec la Fondation Abbé Pierre pour la lutte contre la mal-logement.

ÉCOLE DE MUSIQUE DU POHER
SKOL SONEREZH AR POC'HER



ENSEIGNEMENT MUSICAL

Effectifs : _____

Ce bilan est établi sur la base des élèves inscrits à l'école de musique au 31/12/17

Année scolaire	Nombre d'élèves inscrits
2010 / 2011	217
2011 / 2012	281
2012 / 2013	309
2013 / 2014	338
2014 / 2015	355
2015 / 2016	353
2016 / 2017	316
2017 / 2018	305

Domiciliation	2017 / 2018	
Poher Communauté	211	69%
Hors Poher Communauté	58	31%
Hors Poher Communauté fréquentant le lycée Diwan	36	12%



Domiciliation	2017 / 2018	
Carhaix	143	46,8%
Cléden-Poher	9	2,9%
Kergloff	6	1,9%
Le Moustoir	9	2,9%
Motreff	11	3,6%
Plévin	4	1,3%
Plounévezel	7	2,3%
Poullaouen	12	3,9%
Saint-Hernin	6	1,9%
Treffrin	4	1,3%
Tréogan	0	0%
Autres communes	94	30,8%



Tranches d'âges	2017 / 2018	
Adultes (plus de 20 ans)	139	45,5%
Lycéens / étudiants (de 15 à 20 ans)	49	16%
Collégiens (de 11 à 14 ans)	70	22,9%
Primaires (de 6 à 10 ans)	38	12,4%
Maternelles (de 4 à 5 ans)	9	2,9%
Pratiques musicales	2017 / 2018	
Pratique collective uniquement	99	32,5%
Élèves de - de 20 ans suivant le parcours global**	151	49,5%
Élèves de + de 20 ans suivants le cursus***	55	18%

** *Parcours global = Cours dinstrument + formation musicale + pratique collective*

*** *Cursus = Cours dinstrument + formation musicale optionnelle + pratique collective*



Répartition par cycles	2017 / 2018	
Nombre d'élèves en 1 ^{er} cycle	145	47,5%
Nombre d'élèves en 2 nd cycle	57	18,6%
Nombre d'élèves en 3 ^{ème} cycle	4	1,3%
Nombre d'élèves hors cycles (pratique collective uniquement)	99	32,4%

Équipe enseignante :

Enseignants	2017 / 2
Nombre d'enseignants	15
Enseignants à temps plein	7
Enseignants à temps partiel	8
Enseignants titulaires	6
Enseignants en CDI	1
Enseignants contractuels en CDD	8
Enseignants diplômés d'État ou DUMI	6
Enseignants intervenant en milieu scolaire	2

Cours d'instruments : volume horaire hebdomadaire	2017 / 2018	
Harpe celtique	13:05	11%
Guitare classique	07:00	6,09%
Piano	17:55	14,06%
Chant	7:00	5,12%
Violoncelle	03:10	2,52%
Flûte traditionnelle	04:00	3,25%
Violon / Alto	16:50	13,30%
Basson	00:40	0,33%
Accordéon	08:10	6,48%
Cornemuse	04:00	3,25%
Guitare acoustique / folk / électrique	17:00	14,11%
Uilleann pipes	03:30	3,08%
Bombarde	01:30	1,06%
Clarinete	03:55	3,28%
Saxophone	01:40	1,14%
Flûte traversière	03:25	3,04%
Contrebasse	01:45	1,18%
Batterie	09:00	7,31%
Total	123,05	



Pratiques collectives : volume horaire hebdomadaire	2017 / 2018
Chant choral	11:00
Ateliers musiques traditionnelles	05:45
Initiation / Éveil musical	03:30
Musique de chambre	02:30
Ensemble à cordes	02:30
Atelier rock	02:00
Musique Klezmer	01:00
Atelier rythme	01:00
Atelier guitare classique	01:00
Atelier jazz	00:45
Total	31:00



Formation musicale : volume horaire hebdomadaire	2017 / 2018
Formation musicale musiques classiques et actuelles	15:00
Formation musicale musiques traditionnelles	6:00
Total	21:00

ACTION CULTURELLE

Date	Action	Partenaires
10/01/17	Rencontre avec Aurélien Dumont	Théâtre de Cornouaille - Quimper
14/01/17	Rencontre avec Aurélien Dumont	Théâtre de Cornouaille - Quimper
28/01/17	Concerts dans le cadre de la journée Pohermuzik	Espace Glenmor, CLAJ
08/02/17	Master class avec Patrick Molard	-
09/02/17	Une heure en musique	-
30/03/17	Une heure en musique	-
31/03/17	Fest Noz de l'école de musique	Commune de Plounévezel, comité de jumelage Carhaix-Carrickmacross
01&02/04/17	Concert « Les parfums de Lorient »	Écoles de musique de Carhaix, Châteaulin, Crozon, Douarnenez, Quimper et Quimperlé
08/04/17	Concert « Les parfums de Lorient »	Écoles de musique de Carhaix, Châteaulin, Crozon, Douarnenez, Quimper et Quimperlé
11/05/17	Une heure en musique	-
14/05/17	Concert du chœur du Poher	Retina
19/05/17	Concert scolaire	Espace Glenmor
23/05/17	Concert Aurélien Dumont	Théâtre de Cornouaille – Quimper
23/05/17	Rencontres chorales	Commune de Motreff
31/05/17	Fest Deiz de l'école de musique	Commune de Carhaix

Date	Action	Partenaires
08/06/17	Une heure en musique	-
09/06/17	Concert « Poher Jam Session »	Commune de Treffrin
10/06/17	Concert « Les mêmes à l'archet »	Hôpital de Carhaix
12/06/17	Heure en musique	-
16/06/17	Concert « À cordes, voix et vents »	Commune de Carhaix
23 & 24/06/17	Fête de la musique	Espace Glenmor, CLAJ, Tro Karaez, Les Vieilles Charrues, Office des sports
15/07/17	Concert « Naïve New Beaters »	Festival des Vieilles Charrues
16/09/17	Concert Chœur du Poher	Commune de Kergloff
16/09/17	Concert de l'ensemble Klezmer	Commune de Carhaix
10/11/17	Rencontre avec Titi Robin	Espace Glenmor, Le Plancher
18/11/17	Concert d'une harpiste en 1 ^{ère} partie du groupe Altan	Espace Glenmor
27/11/18	Une heure en musique	Maison de l'enfance
10/12/17	Concert « Les Bœufs endimanchés »	Le Plancher
02/12/17	Une heure en musique	-
11/12/17	Concert de Noël	CAMPS
13/12/17	Concert de Noël	EHPAD Persivien
09/12/17	Concert scolaire	École Notre Dame Cléden Poher
20/12/17	Concert de Noël	EHPAD Keravel

INTERVENTIONS SCOLAIRES

Année scolaire 2017-2018

Écoles	Nombre d'heures annuelles d'intervention	Musiques et danses en Bretagne	Total
La République - Carhaix	70h	18h	88h
Huella - Carhaix	24h	-	24h
Enfant Jésus - Carhaix	112,5h	6h	118,5h
Diwan - Carhaix	17,5h	-	17,5h
Saint-Hernin	18h	-	18h
Notre Dame - Cléden Poher	35h	12h	47h
Motreff	-	12h	12h
Treffrin	-	12h	12h



INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE 2015-2016				
ECOLES			INTERVENANTS	PROJETS
Ecole République	4	75 élèves	Jérôme Jeandel	Préparation au concert des JMF (découverte instruments, MAO, construction des chansons)
Ecole maternelle Huella	3	65 élèves	Jérôme Jeandel	Préparation au spectacle scolaire (forme, style, instruments)
Ecole maternelle Kerven	3	68 élèves	Jérôme Jeandel	Préparation au spectacle scolaire et au spectacle des JMF
Ecole primaire Enfant Jésus	8	250 élèves	Jérôme Jeandel	L'Asie - Decouverte de la musique asiatique, création d'un spectacle au Glen More
Ecole primaire Per Jakez Hélias	2	47 élèves	Jérôme Jeandel	"A la manière de ..." : Créations de morceaux de musique, en s'inspirant de compositions existantes.
Ecole primaire Notre-Dame	3	75 élèves	Jérôme Jeandel	Chorale et jeu instrumental pour un spectacle de Noël.

École Publique Le Moustoir	3	67 élèves	Jérôme Jeandel	Préparation au spectacle scolaire (forme, style, instruments)
Ecole de Plévin	0	22 élèves	Jérôme Jeandel	Chants du monde
Ecole primaire Jean-Marie Le gall Plounevezel	2	44 élèves	Jérôme Jeandel	Jeu corporel, spectacle.
Ecole de St Hernin	2	55 élèves	Jérôme Jeandel	La forêt : paysage sonore, jeu instrumental, création d'une carte postale sonore
Ecole de Treffrin	2	31 élèves	Jérôme Jeandel	Préparation au spectacle scolaire (forme, style, instruments)
IME	4	40 élèves	Marie Carré	Eveil sonore, percussions corporelles, chant, création instrumentale et vocale sur le thème des émotions. Préparation au concert des JMF.
TOTAL CLASSES :	36	839 élèves		

Projet autour de la culture Bretonne en milieu scolaire

INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE 2015-2016 MUSIQUES ET DANSES DE BRETAGNE				
ECOLES			INTERVENANTS	PROJET
Ecole Notre Dame Cléden Poher	1 classe de cycle 2 1 classe de cycle 3	43 élèves	Hoela Barbedette Kevin Ruellan Yann Le Bihan	Musiques et danses de Bretagne
Diwan Carhaix	1 classe de cycle 2 1 classe de cycle 3	43 élèves		
Ecole Enfant Jésus	1 classe de CP 1 classe de CE1 1 classe de CM2	85 élèves		
Ecole République	1 classe CP/CE1 1 classe CE2/CM1	31 élèves		
Ecole de musique du Poher	classes du département de musique traditionnelle	25 élèves		
TOTAL		227 élèves		

Fest deiz ar vugale
D'ar Meurzh 3 a viz Mae da 5e00
Dirak Ti ar c'hoarioù-ampartiz



Fest deiz da geñver Ar Redadeg
Gant :

Skolidi skol sonerezh ar Poc'her hag e kelenerien,
Bugale skolioù ar Poc'her bet kemeret perzh ganto
en atalleroù muzik ha dañsoù Breizh

Digor d'an holl, mont e-barzh digoust



Résidence autonomie La Salette



LA POPULATION ACCUEILLIE

L'établissement accueille des personnes âgées de 60 ans et plus (moins de 60 ans si dérogation du Conseil Général), valides et autonomes (GIR 6 et 5).

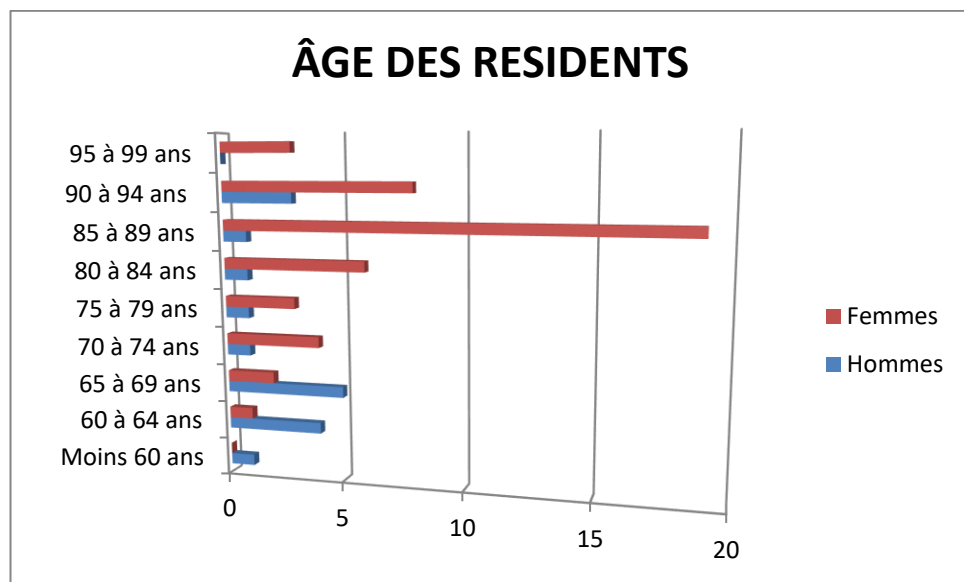
LES RESIDENTS

Au 31 décembre 2017, la Résidence Autonomie accueillait 63 résidents, soit 17 hommes et 46 femmes. Ils étaient âgés de 59 à 95 ans, la moyenne d'âge étant de 81,5 ans.

Répartition par âge et par sexe (en nombre de résidents)

Les hommes rentrent en établissement plus jeunes que les femmes. Il est à noter que les résidents les plus jeunes viennent majoritairement de C.A.T. (Centre d'Aide par le Travail) ou entrent en établissement suite à une hospitalisation.

Les femmes entrent en Résidence de plus en plus tard, il n'est pas rare qu'elles s'inscrivent après 90 ans.



Classification selon le degré d'autonomie

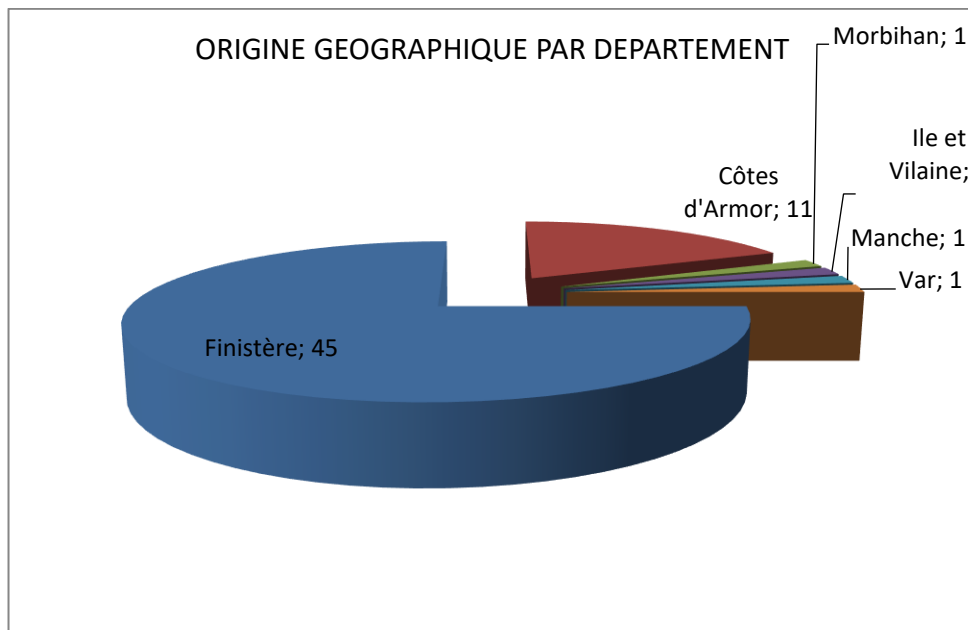
La classification selon le degré d'autonomie se fait avec les grilles AGGIR. Il y a 6 degrés d'autonomie de 1 à 6, les personnes en GIR 6 étant les plus autonomes, celles en GIR 1 les plus dépendantes.

Au sein de la résidence autonomie, la classification en nombre de résidents est la suivante :

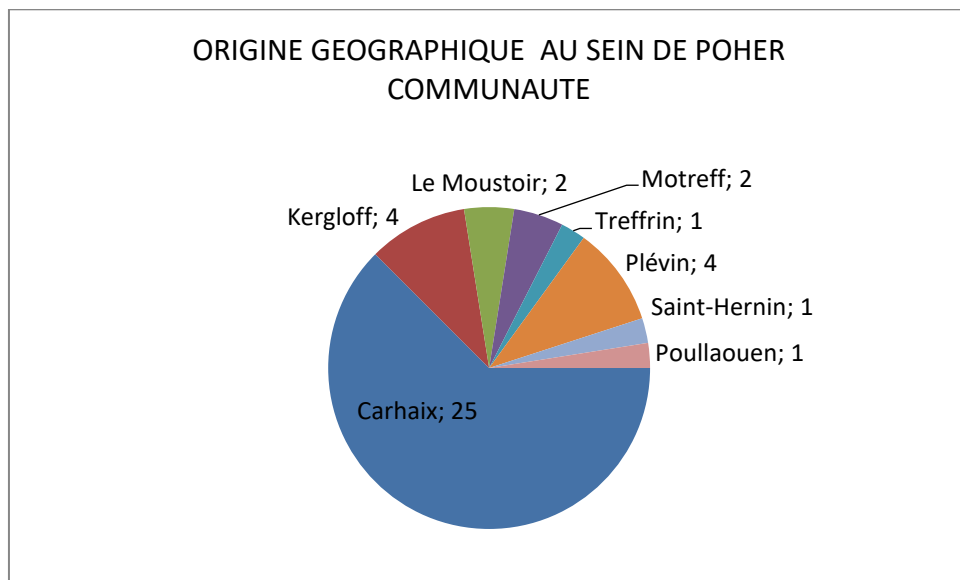
- GIR 6 : 18 soit 28.60%
- GIR 5 : 8 soit 12.70%
- GIR 4 : 24 soit 38.10 %
- GIR 3 : 12 soit 19.00%
- GIR 2 : 1 soit 1.60%
- GIR 1 : 0

Origine géographique par département (en nombre de résidents)

La majorité des résidents sont originaires du Finistère et des départements limitrophes. Les personnes issues de départements plus éloignés ont choisi notre établissement pour un rapprochement familial.



Origine géographique au sein de Poher Communauté (en nombre de résidents)



LES MOUVEMENTS DE POPULATION

Au cours de l'année 2017, il y a eu au sein de l'établissement :

- 13 entrées de nouveaux résidents, soit le renouvellement de près de 20,63 % de la population accueillie;
- 9 sorties, dont : 1 retour à domicile, 6 entrées en EHPAD, 1 décès à l'hôpital, 1 hospitalisation en service psychiatrique

Le taux de remplissage des logements sur l'année était de 91 %.

LES LOGEMENTS

L'établissement est composé de 6 bâtiments : un bâtiment regroupant tous les services (restauration, bureaux, animation, soins...) et 5 bâtiments d'hébergement, pour un total de 65 logements, soit :

Au rez-de-chaussée

- 35 studios de 32 m²

A l'étage

- 5 logements F2 de 41 m²
- 20 logements duplex, avec mezzanine, de 39 m²
- 5 hébergements temporaires de 19 m²

LE FINANCEMENT

- La pension des résidents : à titre d'exemple, au 31/12/2017, une personne en pension complète, dans un studio, versait la somme mensuelle de 1095€ (l'électricité étant en supplément). De cette somme, pouvait être déduite l'Aide Personnalisée au Logement (APL), calculée en fonction des ressources du résident.
- Le Forfait soins courants : ce forfait est versé par la CPAM (71289.76€ pour l'année 2017), et, finance la majeure partie des salaires du personnel soignant, soit environ 92,32 % de ceux-ci.
- La subvention d'équilibre versée par Poher Communauté, en 2017, s'élevait à 44000€.
- Le Forfait autonomie : 27627.99€ : ce forfait est versé par le Département aux Résidences Autonomies, pour financer des actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie.

LE FORFAIT AUTONOMIE

La loi 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement prévoit l'attribution, par le Département, d'un forfait autonomie pour financer des actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie.

Font partie de ces actions : les ateliers activation de la mémoire, ateliers prévention des chutes, ateliers renforcement musculaire....

Il a été attribué à la Résidence Autonomie la somme totale de 43222.14€ en 2016, soit 15594.15€ au titre de 2016 et 27627.99€ au titre de 2017.

LE PERSONNEL

Tableau des effectifs

	Personnel titulaire		Personnel contractuel		
	équivalent temps plein	temps partiel	Equivalent temps plein	Temps partiel	
Directrice	1				
Secrétaire		0.80			
Cuisiniers	2				
Agent polyvalent cuisine soins et service	1				
Agents de service	3		1		
Auxiliaire de soins	2				
Veilleurs de nuit	2				
Ouvrier entretien	1				
Total	12	0.80	1		13.80

Le logement temporaire et d'urgence

Le logement temporaire a accueilli en 2017 19 groupes familiaux soit 41 personnes.

Sur les 19 groupes familiaux, 6 d'entr'eux habitaient Carhaix et 8 le département du Finistère.

5 familles accueillies (7 personnes) n'avaient aucune ressource à l'entrée en logement temporaire, 5 familles (11 personnes) avaient des salaires.

8 groupes familiaux (16 personnes) ont bénéficié de l'hébergement temporaire pour cause de séparation. 5 familles (10 personnes) sont concernées par des violences intra familiales.

La durée moyenne du séjour a légèrement inférieur à celle de 2016 et est de 67,68 jours (75,22 jours en 2016). Pourtant, 2 groupes familiaux ont bénéficié d'un séjour supérieur à 6 mois démontrant d'une complexité de certaines situations qui nécessitent une prise en charge plus longue.

Fin 2017, 8 familles (17 personnes) ont accéder à un logement autonome. Le taux d'occupation de la structure est de 108,07 %, démontrant d'une capacité d'accueil adaptée au territoire.

Le logement destiné à l'accueil des personnes sans domicile fixe a été ouvert durant toute la période hivernale. D'une capacité de 2 lits, il est réservé à l'accueil des hommes seuls, avec une possibilité d'y accueillir des personnes ayant des animaux. Sur l'année 2017, 10 personnes ont séjourné dans ce logement, pour un total de 46 nuitées.

L'Environnement

ENERGIE

Déclaration d'intention Watt Poher

Le projet Hanter Kant vise à couvrir 50% de la consommation énergétique du territoire par les énergies renouvelables locales d'ici 2020. Cette ambition s'appuie sur un diagnostic énergétique chiffré et un plan d'action.

Ce projet vise la reconquête de l'autonomie énergétique du territoire et repose sur deux piliers :

- la maîtrise des consommations
- l'augmentation de la production locale d'énergie.

Ce projet, nommé Hanter Kant, doit renforcer le développement économique et territorial et devenir un outil de moindre dépendance énergétique.

A la suite du diagnostic énergétique du territoire réalisé début 2015, un noyau d'acteurs composé de conseillers et de citoyens s'est mobilisé afin de porter la démarche Watt Poher.

Ce comité territorial s'est réuni à l'occasion du forum de l'énergie en novembre, puis à l'occasion de visites de territoires pilotes (le Mené et Locminé) et d'ateliers de travail.

Cette démarche de concertation a abouti à la rédaction de la déclaration WATT POHER, qui est un « guide de bonnes pratiques » qui va servir de base commune pour développer les projets d'initiatives locales.

Aujourd'hui, le territoire a des outils pour mettre en œuvre son ambition : gagner en autonomie énergétique. Ces outils sont :

- un noyau d'acteurs porteurs
- un réseau d'acteurs de références
- une déclaration servant de guide de bonnes pratiques pour les porteurs de projets.

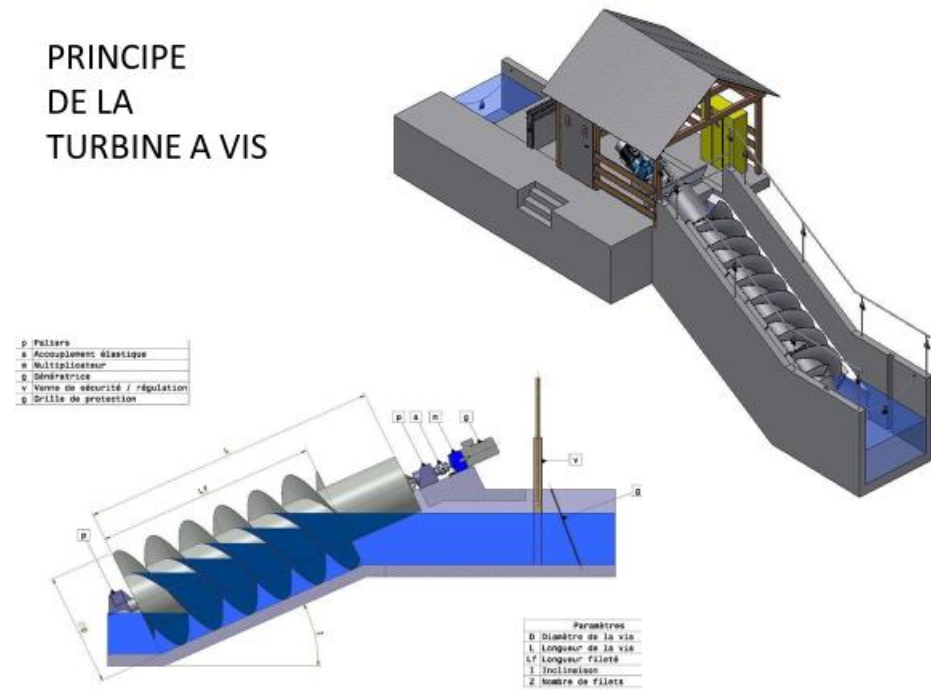
Projet de microcentrale hydroélectrique – financement de l'étude de faisabilité

Il s'agit d'un projet porté par un particulier, M. Laurent Plassart sur le site de l'ancienne scierie de la gare de Locmaria-Berrien, sur la commune de Poullaouen. C'est un projet de centrale hydroélectrique « au fil de l'eau » d'une puissance de 50 kW environ qui peut être potentiellement reproductible sur d'autres sites. La technologie choisie est une vis d'Archimède, ichtyo-compatible et agréée par l'ONEMA.



le site

PRINCIPE DE LA TURBINE A VIS



Il n'y a pas de contraintes administratives pour la réalisation du projet car il s'agit notamment de la réhabilitation d'une installation existante (barrage et turbine).

Une étude de faisabilité permettra de chiffrer précisément les coûts d'investissements et le productible électrique.

Poher communauté a décidé de participer financièrement à l'étude de faisabilité du projet de microcentrale hydroélectrique à hauteur de 2440 €.

Convention de partenariat entre Poher communauté et GRDF pour réaliser une étude d'opportunité sur le développement de la filière biométhane

Poher communauté souhaite étudier l'opportunité de développer la filière du Biométhane sur son territoire.

GRDF qui assure la distribution du gaz naturel sur la commune de Carhaix à travers son réseau de distribution, a proposé à Poher communauté de l'accompagner dans la réalisation d'une étude stratégique d'opportunités portant sur le potentiel de développement de la filière d'injection de biométhane.

Une convention a été signée le 3/11/2016 entre Poher communauté et GRDF pour étudier et proposer une ou des options concrètes et innovantes en Biométhane et mobilité durable au profit du territoire.

Dans le cadre du suivi de l'étude, les membres du Copil ont pu participer à 4 réunions (27 janvier / 16 mars/ 24 mai / 3 octobre) et à une visite d'unité de méthanisation à Corniguel le 2 juin dernier.

Conclusions de l'étude d'opportunité sur la production de Biométhane :

Le territoire de Poher Communauté est particulièrement riche en matières organiques disponibles pour une production de biogaz par méthanisation :

- matières agricoles : 239 269 T de matières organiques (chiffage de la chambre d'agriculture déterminé sur le périmètre communautaire)
- matières organiques issues des IAA : 56 390 T (chiffage de la CCI Bretagne estimé sur un périmètre de 40 km autour de Carhaix)
- déchets de collectivité (boues de STEP, ...) : 1600 T produits en 2016 et 220 m3/mois de graisses

Une quantité importante de biogaz peut être produite, épurée, en vue d'injecter du biométhane dans le réseau de distribution de gaz (sous réserve d'affiner le gisement réellement mobilisable). L'injection directe dans le réseau gaz est pertinente sur notre territoire.

Ainsi, deux projets innovants sont envisageables à Poher communauté :

- Projet 1 : STEP de Carhaix, au lieudit le Stanger – capacité de production de biométhane potentielle de l'ordre de 80 m³(n)/h. Cette capacité de production est similaire à la STEP du Corniguel à Quimper visitée en juin et en fonctionnement depuis octobre.
- Projet 2 : Projet territorial agricole et IAA – capacité de production à évaluer, mais a priori supérieure à 300 m³(n)/h

La production totale de biométhane estimée entre les 2 projets couvre environ 25% de la consommation actuelle du gaz du territoire.

A ce jour, le réseau de distribution du gaz est en capacité d'accueillir les 2 projets cités ci -dessus. La réservation des capacités d'injection ne peut se faire que sur la base d'études détaillées à mener par GRDF projet par projet afin de valider définitivement les couts de raccordement.

Cependant avant de lancer ces études, il est important de définir en amont le gisement de matières organiques réellement mobilisables et définir les lieux d'implantation possibles pour chaque projet.

La réserve foncière estimée est de l'ordre de 2 à 4 ha pour le projet territorial (proximité du réseau gaz pour injection) et de l'ordre de 4000 à 5000m² pour le projet « STEP ».

Réflexion sur les suites à donner en matière d'unité de production de biométhane :

- Pour la STEP de Carhaix : possibilité de solliciter le délégataire exploitant de la STEP pour travailler sur un projet d'unité de méthanisation concrétisé à horizon de 2 ans.
- Pour le projet de méthanisation territoriale (projet à horizon 3 ans minimum), il y a plusieurs possibilités pour mener ce type de projet : Consulter plusieurs développeurs privés, pour réaliser un projet de méthanisation / injection clé en main (investissement et exploitation privé avec possibilité ou non pour les collectivités, entreprises, citoyens... de participer au capital) ; Créer une SEM destinée à porter des projets d'Energies Renouvelables (ENR) et qui pourrait investir dans une société porteuse du projet de méthanisation territoriale aux côtés d'un développeur, de quelques apporteurs de matière, de citoyens mobilisés (participatif)... et qui pourrait par la suite participer à d'autres projets ENR ; Portage par Poher communauté par le biais d'un marché public de conception, réalisation, exploitation/maintenance (CREM) avec un engagement sur 15 ans pour avec garanties des résultats.

Conclusions et suites à donner sur l'étude de mobilité durable :

Une perspective pour le territoire est également la mobilité durable au travers du gaz naturel véhicule ou le Bio GNV (gaz produit localement) qui offre l'opportunité d'alimenter les flottes de véhicules des entreprises (industriels, transporteurs, agriculteurs...) et des collectivités locales intéressées (véhicule de service, benne de collecte des déchets, cars.).

Une enquête a été réalisée par GRDF au 1er semestre 2017 et des rencontres en été/septembre pour analyser directement les besoins des entreprises de transport.

Après analyse de cette première approche non exhaustive, il apparaît un potentiel sur Poher communauté de 5 à 10 véhicules / Jour pour une station GNV. Le seuil pour amortir une station de GNV ou bio GNV est de 20 véhicules par jour.

De manière générale, la présence d'une station gaz naturel véhicule (GNV) tous les 150km est nécessaire.

L'investissement est de l'ordre d'1 millions d'€ pour une station GNV d'une capacité de 20 Poids Lourds/jour

Différents montages sont envisageables :

- Portage privée (ex. : AS 24)
- Le SDEF est en train de constituer une SEM afin de porter des projets de GNV (projets à l'étude sur St Martin des Champs, St Evarzec et Guipavas)
- Portage SEM avec contrat de conception/maintenance (CREM)

LE SERVICE DE COLLECTE ET D'ELIMINATION DES DECHETS

RAPPORT JOINT EN ANNEXE

L'accueil des gens du voyage

Dans le cadre de ses compétences obligatoires Poher communauté aménage et gère une aire d'accueil des gens du voyage depuis le 1^{er} janvier 2017. Cette aire située sur le territoire de la commune de Carhaix comprend 40 emplacements (80 places de caravanes).

Ci-dessous les éléments concernant l'occupation de l'aire d'accueil en 2017 :

422 personnes ont été accueillies.

Les familles en couple représentent 83,74 %.

10140 journées d'occupation ont été réalisées, soit une occupation de chaque emplacement de 253.5 jours par an.

Selon la période de l'année, ce taux d'occupation varie : les mois les plus fréquentés sont de septembre à mars où les emplacements sont tous occupés plus de trente jours dans le mois.

Une baisse est constatée à partir d'avril 2017 où l'occupation varie de 11,23 à 19,93 jours par emplacement dans le mois



Annexes

ANNEXES FINANCIERES

LES BUDGETS 2017

25.26 M€ Budget total	18.16 M€ Budget principal	1.2 M€ Budget transport	0.40 M€ Budget voirie
1.48 M€ Budget zone d'activité Kerhervé Est	0.83 M€ Budget zone d'activité Kervouasdoué Ouest	0.38 M€ Budget zone d'activité Métairie Neuve	0.01 M€ Budget zone d'activité Kergorvo
2.8 M€ Budget ordures ménagères		0.009 M€ Budget SPANC	

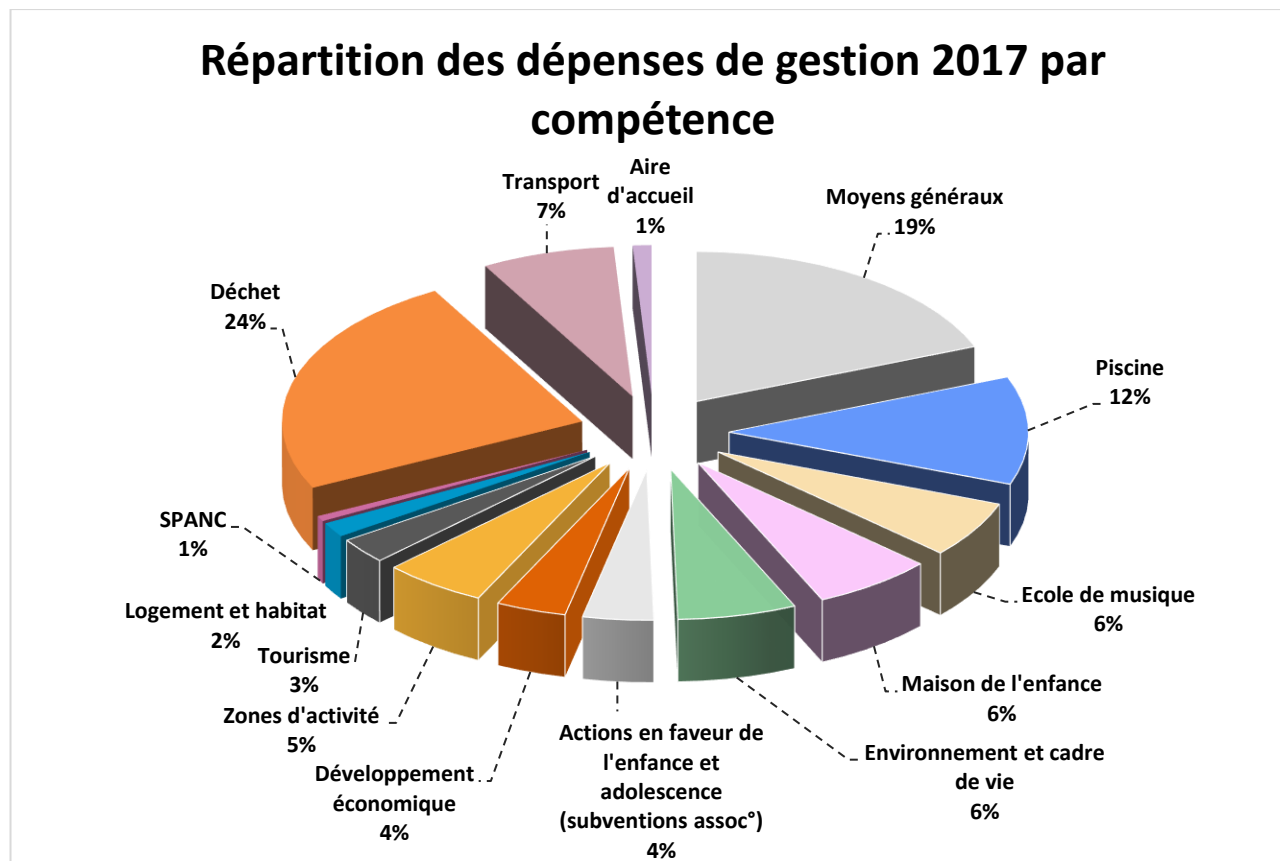
LE BUDGET PRINCIPAL CA 2017 18.16 M€

BUDGET PRINCIPAL CA 2017	Montants	Ratios	Valeurs	Moyenne nationale de la strate
Dépenses réelles de fonctionnement	8 554 794.51 €	Ratio 1 : dépenses réelles de fonctionnement/Population	521.03	260.00
Produits des impositions directes	6 317 918.00 €	Ratio 2 : produit des impositions directes/Population	310.61	213.00
Recettes réelles de fonctionnement	10 005 877.52 €	Ratio 3 : recettes réelles de fonctionnement/Population	609.41	310.00
Dépenses d'équipement brut	777 645.35 €	Ratio 4 : dépenses d'équipement brutes/Population	47.36	74.00
Encours de la dette	3 672 629.46 €	Ratio 5 : Encours de la dette/Population	223.68	172.00
DGF	905 117.00 €	Ratio 6 : DGF/Population	55.13	47.00
Dépenses de personnel	2 677 779.90 €	Ratio 7 : dépenses personnel/DRF	31.30 %	36.60%
Remboursement de la dette en capital	530 808.06 €	Ratio 8 : Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/Recettes réelles de fonctionnement	90.82	89.60
Dépenses de fonctionnement	9 072 345.19 €	Ratio 9 : dépenses équipement brutes/RRF	7.77%	23.80%
Population	16 419	Ratio 10 : Encours de la dette/RRF	36.70%	55.50%

FONCTIONNEMENT DEPENSES REELLES 2017

11.70M€

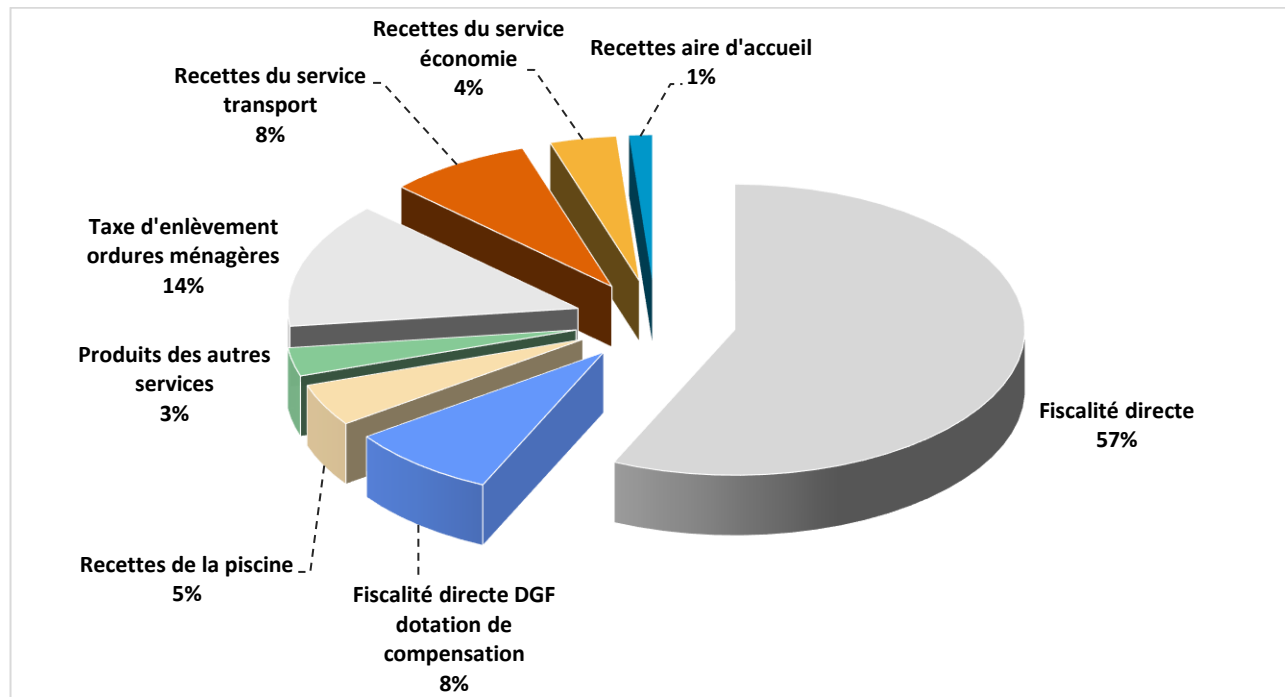
Hors reversement de fiscalité aux communes, la répartition des dépenses de gestion par compétence des différents budgets s'élève à 8 433 K€ en section de fonctionnement. Elle se présente comme suit :



FONCTIONNEMENT RECETTES REELLES 2017

12.89M€

Les principales recettes de fonctionnement :



La fiscalité directe

Le produit de la fiscalité directe atteint 6.3 M€ dont 2.2 M€ au titre de la fiscalité ménage (taxe d'habitation et foncier non bâti), 2.8M€ au titre de la fiscalité des entreprises (Contribution Economique Territoriale, Taxe sur les surfaces commerciales, et Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux) et 0.9M€ pour le Fond National de Garantie Individuelle des Ressources et le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères

En 2017, le produit de cette recette a atteint 1.5M€.

Cette recette permet de couvrir les coûts de fonctionnement du service ordures ménagères à hauteur de 71.89%. En 2017, son taux a été diminué de 10.9 % à 10.7 %.

La dotation globale de fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement **enregistre une baisse de 114 K€ en 2017 par rapport à 2016. Elle est** composée de la dotation de compensation des groupements de communes 0.9 M€.

En 2017, l'écart entre le C.I.F. de Poher communauté et la moyenne nationale ne suffit plus à compenser le potentiel fiscal, Poher communauté n'a donc pas bénéficié de dotation d'intercommunalité et a même eu une somme de 20 K€ à reverser.

LES CREDITS ENGAGES DANS LES COMMUNES

Dépenses	Carhaix- Plouguer	Poullaouen	Cléden- Poher	Plounévezel	Plévin	Motreff	Saint - Hernin	Kergloff	Le Moustoir	Treffrin	Tréogan
Attribution de compensation	2 205 233€	152 904 €	83 575 €	7 081 €	-	33 253€	12 345€	7 716 €	21 111 €	-	-
Dotation de solidarité communautaire	175 947 €	113 603 €	25 326 €	27 565 €	35 775€	20 495€	35 522€	36 490€	28 271€	3 906 €	693 €
Fonds de concours	-	30 490 €	21 038 €	-	-	14 250€	-	12 196€	-	-	-
TOTAL	2 381 180€	296 997 €	129 939€	34 646 €	35 775€	67 998€	47 867€	56 402€	49 382€	3 906 €	693 €

Détail des fonds de concours 2017

Poullaouen	travaux terrain multisport et aire de loisirs
Cléden-Poher	travaux aménagement vestiaires sportifs
Motreff	travaux restructuration de l'ancienne mairie
Kergloff	travaux école publique

PRESENTATION SYNTHETIQUE DES RESULTATS 2017

Le résultat global des budgets

Rappel de la réglementation (article L1612-14 du CGCT) : le déficit du Compte Administratif apprécié toutes sections confondus et tous budgets confondus y compris les reports de dépenses et recettes ne doit pas dépasser 10% des recettes de fonctionnement pour les collectivités de moins de 20 000 habitants.

A la fin de l'exercice 2017, l'excédent global (sans les restes à réaliser) du budget principal et des budgets annexes (ordures ménagères, voirie, Kergorvo Nord, Kerhervé Est, Kervoasdoué Ouest, Métairie Neuve, Spanc, Transport) s'élevait à 2 090 K€. Aucun budget n'enregistre un résultat négatif sur la période.

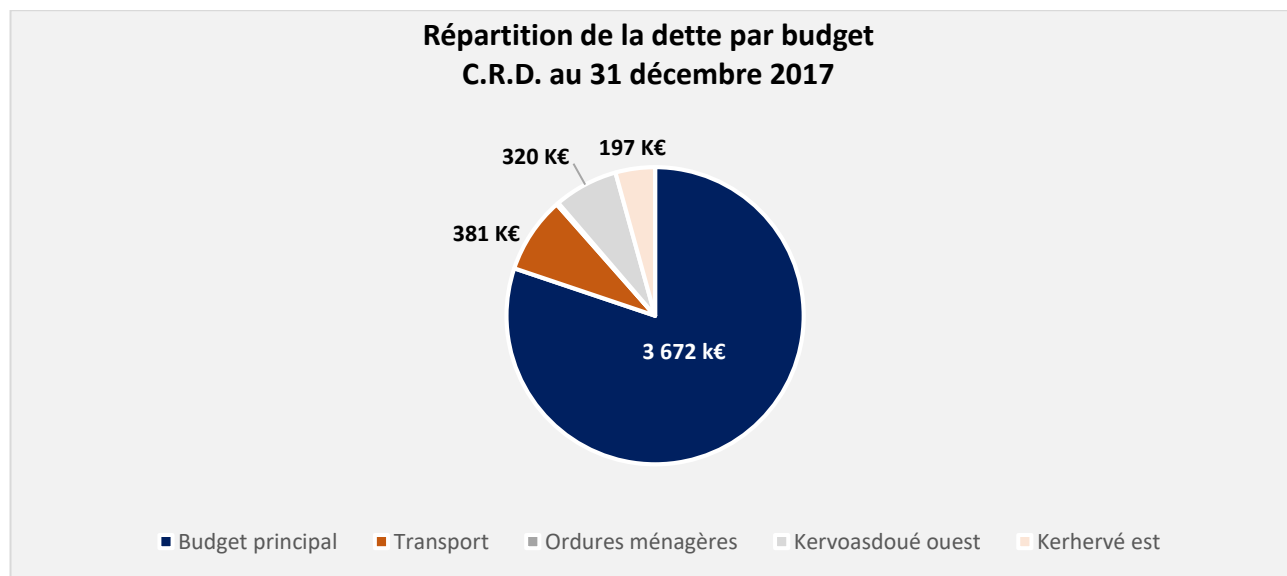
COMPTES ADMINISTRATIFS EXERCICE 2017 COMPTES	BUDGET PRINCIPAL	Z.A. KERHERVE EST	Z.A. KERVOUASDOU E OUEST	Z.A. METAIRI E NEUVE	Z.A. KERGORVO	ORDURES MENAGERES	TRANSPORT	VOIRIE	SPANC
FONCTIONNEMENT									
RECETTES	10 060 483, 72 €	434 499, 20 €	30 595, 33 €	12 373, 00 €	0, 00 €	1 977 676, 10 €	737 683, 56 €	44 682, 18 €	56 933, 34 €
DEPENSES	9 072 345, 19 €	434 499, 20 €	30 595, 33 €	12 373, 00 €	14 088, 07 €	2 110 479, 44 €	636 871, 26 €	36 220, 82 €	52 521, 48 €
SOLDE D'EXECUTION 2017	988 138, 53 €	-	-	-	- 14 088, 00 €	-132 803, 34 €	100 812, 30 €	8 461, 36 €	4 411, 86 €
RESULTAT REPORTE 2016	452 461, 12 €	-	-	-	14 088, 07 €	257 730, 00 €	- 8 239, 66 €	- 14 611, 63 €	- 5 891, 82 €
RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12/2017	1 440 599, 65 €	-	-	-	-	124 926, 66 €	92 572, 64 €	-6 150, 27 €	-1 479, 96 €
INVESTISSEMENT									
RECETTES	1 929 032, 69 €	967 870, 13 €	766 803, 54 €	48 915, 10 €	-	57 379, 93 €	428 307, 82 €	338 594, 19 €	2 602, 15 €
DEPENSES	3 148 560, 78 €	967 870, 13 €	766 803, 54 €	48 915, 10 €	-	42 349, 89 €	426 165, 07 €	1 728, 84 €	1 485, 60 €
SOLDE D'EXECUTION 2017	-1 219 528, 09 €	-	-	-	-	15 030, 04 €	2 130, 84 €	336 865, 35 €	1 116, 55 €
RESULTAT REPORTE 2016	648 108, 27 €	-	-	-	-	648 756, 53 €	11, 91 €	0, 00 €	7 225, 94 €
RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12/2017	-571 419, 82 €	-	-	-	-	663 786, 57 €	2 142, 75 €	336 865, 35 €	8 342, 49 €
RESTES A REALISER									
RECETTES	1 511 077, 04 €	-	-	-	-	378, 61 €	-	29 400, 00 €	-
DEPENSES	1 088 238, 48 €	-	-	-	-	60 999, 20 €	-	-	-
SOLDE RESTES A REALISER	422 838, 56 €	-	-	-	-	-60 620, 59 €	-	29 400, 00 €	-
RESULTAT CUMULE SECTION D'INVESTISSEMENT	-148 581, 26 €	-	-	-	-	603 165, 98 €	2 142, 75 €	366 265, 35 €	8 342, 49 €
RESULTAT GLOBAL 2017 2 090 165, 31 €	869 095, 29 €	-	-	-	-	788 713, 23 €	94 715, 39 €	330 715, 08 €	6 862, 53 €

L'ETAT DE LA DETTE DE POHER COMMUNAUTE

Poher communauté n'a pas emprunté en 2017.

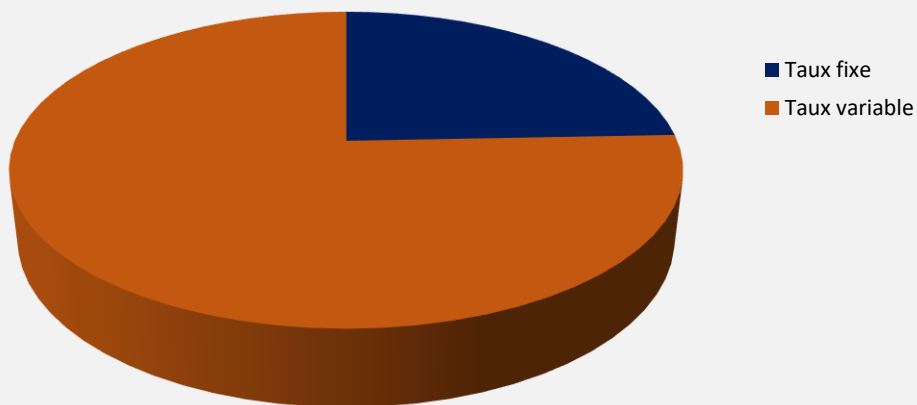
Fin 2016, deux emprunts de 337 K€ et 65 K€ avaient été réalisés pour l'acquisition de deux bus sur le budget transport. L'emprunt de 65K € est un prêt relais dans l'attente du remboursement de T.V.A., il sera remboursé au 1^{er} trimestre 2018. Ces emprunts ont été débloqués en janvier 2017.

La dette est composée de 16 emprunts pour un Capital Restant Dû (C.R.D.) de 4 581 K€ au 31 décembre 2017.
La dette du budget O.M. n'apparaît pas dans le graphique ci-dessous car elle est trop faible 10K€.



Sur le graphique ci-dessous on constate que **70,63 % de la dette de la collectivité est indexée à taux variable**, les prochains emprunts devront donc être réalisés à taux fixe afin de ramener la proportion des emprunts à taux variable à 30%.

**Répartition du C.R.D. par type de taux
au 31-12-2017**

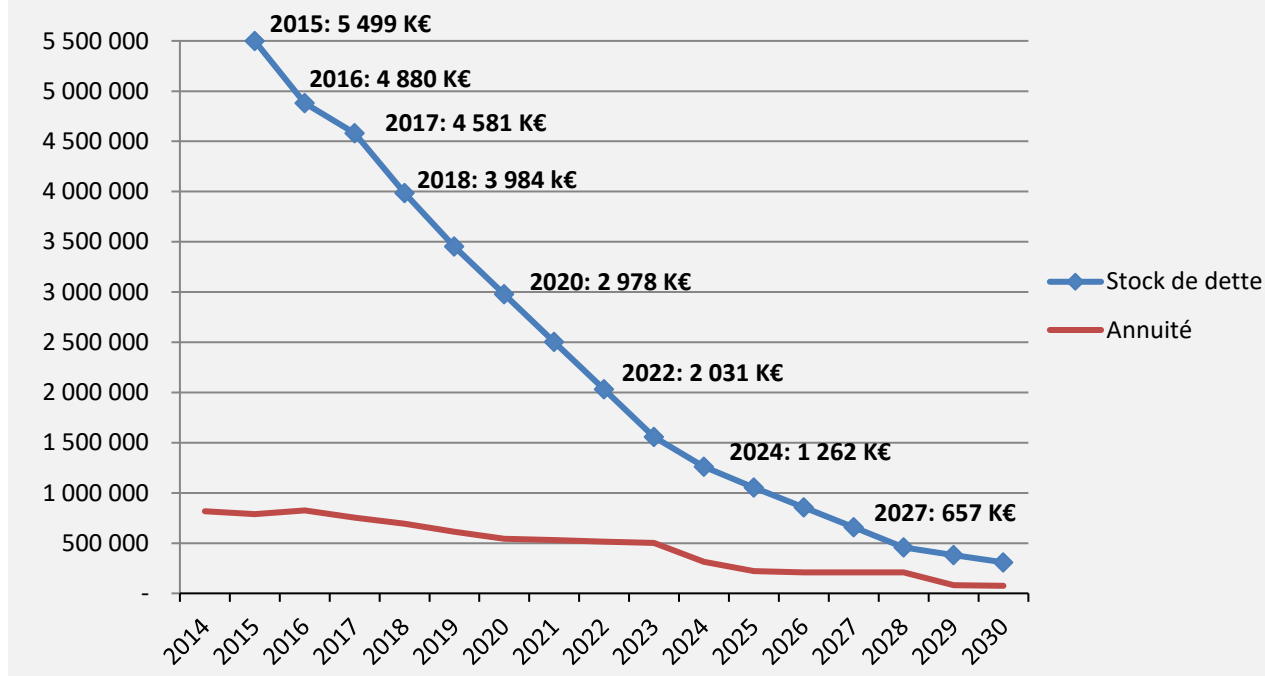


L'annuité de la dette 2017 est répartie ainsi sur les différents budgets :

Echéance 2017	Capital	Intérêts	Annuité
Budget principal	530 808, 06 €	97 469, 56 €	628 277, 62 €
Budget transport	21 062, 49 €	3 437, 95 €	24 500, 44 €
Budget O.M.	10 444, 44 €	588, 24 €	11 032, 68 €
Budget de Kervoasdoué	45 733, 32 €	14 371, 45 €	60 104, 77 €
Budget de Kerhervé	28 142, 84 €	8 843, 74 €	36 986, 58 €

L'annuité de la dette de Poher communauté était de 760 902, 09€ en 2017, 636 191, 15 € en capital et 124 710, 94 € en intérêts.

Plan d'extinction de la dette au 31-12-2017



La capacité dynamique de désendettement :

Elle se calcule en faisant le rapport entre le stock de dettes et la capacité d'autofinancement brute. La capacité dynamique de désendettement indique le nombre d'années d'épargne brute nécessaires pour rembourser la dette en n'y consacrant que cela.

	Epargne brute	Stock de dettes
Budget principal	1 396 539,00 €	3 672 629,46 €
Budget ordures ménagères	-75 506,61 €	10 444,48 €
Budget transport	123 262,26 €	380 937,51 €
Budget voirie	36 953,34 €	-
Budget SPANC	7 095,01 €	-

Budget Kervoasdoué ouest	-	320 133, 44 €
Budget Kerhervé est	-	197 000, 12 €
Total	1 488 343, 00 €	4 581 145, 01 €

Au 31 décembre 2017, la capacité de désendettement tous budgets confondus est estimée à 3 ans.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Année 2017

Le rapport annuel qui suit, sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est établi conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000.

A- PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

COMPETENCES ET SERVICES - HISTORIQUE

La Communauté de communes du Poher a été créée en 1994. De 1994 à 2001, le service public d'élimination des déchets (SPED) était assuré :

- Par Carhaix sur son territoire, avec 2 bennes à ordures ménagères et son propre personnel ;
- Par un syndicat mixte de voirie et d'élimination des déchets sur les autres communes.

Le SPED était financé par la TEOM à Carhaix et par la REOM pour les autres communes.

La Communauté de communes du Poher acquiert la compétence « Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés » par délibération du 20 septembre 2000, validée par arrêté préfectoral du 21 décembre 2000.

La compétence « Traitement » est déléguée au Syndicat Intercantonal de Répurgation du Centre Ouest Bretagne (SIRCOB). Cette compétence comprend la prise en charge de l'ensemble des déchets (Ordures ménagères résiduelles OMr, Recyclables secs des ordures ménagères RSOM (matériaux issus de la collecte sélective), déchets apportés en déchèterie. La collecte des déchets autres que les ordures ménagères est également assurée par le SIRCOB au travers de la déchèterie de Kervoazou à Carhaix.

Les principales étapes de la réorganisation du service de collecte ont été :

- 2001 : reprise du matériel et du personnel de la ville de Carhaix et du syndicat mixte ;
- 2001 : lancement de la collecte sélective avec l'ouverture d'un poste d'emploi-jeune et le recrutement de 10 intérimaires sur 3 semaines au sein de la CC du Poher, et d'un ambassadeur du tri recruté au niveau du SIRCOB ;
- 2001 : généralisation de la collecte sélective en sacs jaunes et en mélange (tous matériaux sauf le verre) et retrait de la majorité des aires grillagées des plastiques. Mise en place de cages pour le dépôt des sacs jaunes dans les secteurs campagnes ;
- 2002 : mise en place de la TEOM sur l'ensemble du territoire ;
- 2003 : instauration de la redevance spéciale pour les établissements publics ;
- 2004 : extension de la redevance spéciale aux campings ;
- 2009 : la maison de retraite est soumise à la redevance ;
- 2009 : réalisation d'une étude d'optimisation globale conduisant à mettre en œuvre entre 2010 et 2012 les actions suivantes :

- ✓ Diminution de la fréquence de collecte (du C2 au C1 sur Carhaix et du C5 au C4 sur le centre-ville)
- ✓ Mise en place d'une collecte des cartons des professionnels
- ✓ Mise en place d'une redevance spéciale des établissements privés produisant plus de 1400 l/semaine.

Le conseil communautaire, le 30 juin 2016, a validé le principe de mise en œuvre d'une expérimentation de la tarification incitative sur la commune Test de Poullaouen en 2017.

Convaincue de la réussite d'un tel projet, Poher communauté a souhaité réaffirmer son engagement en garantissant à terme la mise en œuvre de la tarification incitative sur l'ensemble du territoire communautaire avec une phase Test sur la commune de Poullaouen.

Compte tenu des enjeux de ce projet, le conseil communautaire du 29 juin 2017 a décidé de solliciter les financements auprès de l'ADEME pour la mise en œuvre de la tarification incitative sur l'ensemble du territoire d'ici 5 ans à compter du démarrage du projet.

Zoom sur le projet de Redevance incitative : l'expérimentation à Poullaouen

Le 29 juin 2017, le conseil communautaire a délibéré sur la mise en œuvre d'une Redevance Incitative, appliquée sur l'ensemble du territoire communautaire avec au lancement une phase TEST sur la commune de Poullaouen.

L'organisation technique retenue est une collecte généralisée en bacs individuels pucés pour les ordures ménagères (OMr) et le maintien des sacs jaunes pour les recyclables (TRI) avec une collecte bimensuelle (C0.5) pour les 2 flux (la mise en place de bacs jaunes est également à l'étude).

Le principe de facturation retenu est celui d'un abonnement rattaché au volume du bac choisi (120 ou 240 l) avec intégration de l'activité saisonnière de l'établissement collecté, et avec une modulation complémentaire en fonction du nombre de levées. Le montant de la redevance est égal à la somme de la part fixe et de la part variable :

- Part fixe : abonnement annuel au service qui dépend du volume du bac et qui comprend 12 levées de bacs.
- Part variable : facturation du flux OM résiduelles (sac noirs) sur la base du nombre de levées réalisées. Tarif dégressif si moins de 26 levées réalisées.

Planning envisagé de la mise en œuvre de l'expérimentation :

- 2017 à début 2018 : mise en place et organisation des moyens humains, techniques et financiers nécessaires à l'expérimentation sur la commune de Poullaouen
- 2ème semestre 2018 : relevé des consommations sur Poullaouen et envoi facturation à blanc en septembre 2018 (facturation sur 4 mois : comparaison mai/aout 2017// même période 2016 sur la base de la grille tarifaire proposée par l'APAVE si confirmée par le bureau avant mise en œuvre en 2018)

Début 2018, une nouvelle organisation va se mettre en place : elle consiste en la mise à disposition d'un bac individuel équipé d'une puce électronique à l'ensemble des foyers de Poullaouen.

La comptabilisation du nombre de présentations du bac à la levée permettra aux habitants de la commune de connaître ce qu'ils auraient payé avec la redevance incitative. Pendant toute la durée de l'expérimentation, le mode de facturation existant (TEOM) se poursuit.



Dans le cadre de l'expérimentation de la tarification incitative sur la commune de Poullaouen, Poher communauté a recruté un animateur du tri et de la prévention des déchets en aout 2017.

Dans le cadre des missions qui lui sont confiées à Poher communauté, il a en charge de réaliser des supports de communications et d'animer une vraie campagne de promotion auprès de la population de l'ensemble du territoire, notamment dans le cadre de l'acceptation du projet de tarification incitative et la réalisation de l'enquête de dotation des bacs sur Poullaouen d'octobre à janvier 2018.

ORGANISATION ACTUELLE DU SERVICE DE COLLECTE DES DECHETS

Sur Carhaix, **la collecte des Ordures ménagères résiduelles** s'effectue en porte à porte en bacs individuels de 120 litres (2 personnes) ou 240 litres (4 personnes).

Les autres communes sont collectées par points de regroupement avec la mise à disposition de bacs roulants de 700 à 1000 litres. Cette organisation se justifie actuellement par la maîtrise des coûts de collecte.

La collecte sélective s'effectue en bi-flux :

- Le verre est collecté dans des colonnes aériennes d'apport volontaire réparties sur le territoire (62 colonnes). La communauté sous-traite la collecte auprès de la société Le Goff de Quimper qui utilise une grue pour effectuer les levées. Le verre est ensuite valorisé par la société Saint-Gobain.
- Les déchets d'emballages ménagers recyclables (les briques alimentaires, bouteilles et flacons en plastique, journaux revues magazines, carton, emballages en acier, et aluminium) sont déposés dans les sacs jaunes translucides mis à disposition par Poher communauté puis collectés soit en porte-à-porte (Carhaix) soit en regroupement dans des aires grillagées.

Les déchets fermentescibles compostables :

Plus de 30% des déchets ménagers sont des déchets fermentescibles qui se décomposent naturellement : marc de café, épluchures de fruits et légumes, coquilles d'œufs, restes de repas hors produit animal. En les mélangeant aux tontes de pelouse, feuilles mortes, on peut obtenir en quelques mois un beau compost utile au jardin ou à la confection de jardinières.

Pour favoriser cette pratique, Poher communauté propose aux foyers du territoire des composteurs individuels à prix réduit (15€ pour un 300l, et 30€ pour un 600l). **A titre indicatif, 19 composteurs de 300l, 3 composteurs de 600l et 15 bio seaux ont été vendus en 2017 pour un montant total de 420€.**

La collecte des autres déchets ménagers et assimilés est assurée par la déchèterie de Kervoazou située à Carhaix. Cet équipement est géré par le SIRCOB, syndicat de traitement des déchets regroupant 74 communes et est accessible aux habitants et aux professionnels du canton de Maël Carhaix et à ceux de Poher Communauté.

Les déchets à déposer en déchetterie (ouvert du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00)

Les habitants de Poher communauté ont accès gratuitement à la déchetterie de Kervoazou à Carhaix, dont la gestion est assurée par le SIRCOB. Un agent de déchetterie indique aux usagers les lieux de dépôts sur le site.

Les déchets qui peuvent être déposés en déchetterie sont :

- Les encombrants : matelas, moquette, plâtre...
- Les incinérables : objets en plastique, cartons souillés,
- Les bois
- Les DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) : téléviseur, électroménager...
- Les gravats : briques, terre, vaisselle, vitres, pots cassés...Pas de plâtre
- Les cartons propres vidés et pliés
- Les journaux magazines
- Les verres
- Les déchets verts : tontes de pelouse, taille de haies...
- Les ferrailles
- Les batteries de voiture
- Les DMS (déchets ménagers spéciaux) : pots de peinture, vernis, piles, solvants.....
- Les huiles moteurs et les huiles végétales
- Les ampoules recyclables, néons, tubes fluorescents
- Les vêtements
- Les DASRI (déchets d'activités de soins à risque infectieux) : aiguilles de seringues...conditionnées en boîte spéciales à prendre en pharmacie lors de l'achat des médicaments
- Les amiantes liées sous « certaines conditions »
- Cartouches d'encre imprimantes
- Capsules Nespresso
- un box est réservé pour les déchets à transférer en ressourcerie.

Pour les volumes importants, il est préférable de prendre contact avant avec la déchetterie.

Les déchets à déposer en ressourcerie :

La Ressourcerie Ti Récup' collecte les objets dont vous souhaitez vous débarrasser. Ils sont réparés en ateliers puis revendus à petits prix dans le magasin.

Sont collectés : Bibelots, objets de décoration, vaisselle, jardinerie, livres, CD, DVD, articles de sport, meubles, puériculture, petit et gros électroménager, textile.

Plusieurs modes de collecte :

- En apport volontaire directement à la Ressourcerie située rue de la Villemarqué, zone artisanale de Saint-Antoine (29270) ouvert du mardi au samedi de 14h00 à 18h00
- En déchèteries de Carhaix, située à Kervoazou ou des containers Ti Récup' sont installés, du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

La collecte des cartons pour les professionnels

Une collecte des cartons spécifique aux commerçants, artisans et industriels du centre-ville et des zones économiques de Carhaix a été mise en place. Elle vise à recycler l'ensemble des cartons générés par l'activité des professionnels. Elle a lieu **tous les mercredis matin**. Les cartons collectés sont directement envoyés au centre de tri de Glomel.

Les cartons doivent être pliés et placés dans des conteneurs à couvercle jaune d'une capacité maximale de 1100 litres. Pour les commerçants de la grande rue qui ne disposent pas de conteneur, les cartons sont sortis le jour même de collecte avant le passage de la benne afin d'éviter leur détérioration par les intempéries.

Le ramassage des cartons des professionnels a permis de collecter 91.78 tonnes de cartons.

Le traitement des Ordures ménagères résiduelles est assuré par incinération dans une installation sous maîtrise d'ouvrage du SIRCOB. Le centre de tri, situé à Glomel, est également propriété du SIRCOB.

Outres les recettes d'exploitation (ventes de matériaux, soutiens des éco-organismes), le financement du service est assuré par une taxe d'enlèvement des ordures ménagères - TEOM. Les professionnels bénéficiant du service public contribuent à son financement au travers du paiement d'une redevance spéciale dès lors que leur production d'ordures ménagères dépasse 1 400 litres par semaine.

Les professionnels soumis à la Redevance spéciale sont exonérés, le cas échéant, de la TEOM.

Les ressources humaines

Effectifs :

- 1 agent qui assure la gestion et l'encadrement (20%ETP)
- 1 agent ETP qui assure la coordination du service
- 14 agents à la collecte OM et TRI
- 1 agent en charge de l'animation sur le tri et la prévention des déchets recruté en aout 2017.

B- LES INDICATEURS TECHNIQUES

LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Tonnage d'ordures ménagères 2017	Ratio 2017 (Kg/hab/an)	Tonnage d'ordures ménagères 2016
4176.18	240	4209.32

On peut noter que le volume global des déchets incinérés est en légère baisse. Les 4176,18 T incluent les refus de tri (64.447 T).

Depuis l'instauration de la redevance spéciale (RS) en janvier 2011, les entreprises et administrations qui produisent plus de 1400 litres par semaine, doivent régler une redevance établie en fonction du poids de déchets produits. Ce dernier est calculé sur la base de trois pesées effectuées au minimum dans l'année. **La collectivité peut ainsi répartir plus équitablement la prise en charge du coût de collecte selon les catégories d'usagers.**

Suite aux bilans des pesées effectuées au cours de l'année 2017, le tonnage total des déchets collectés auprès des entreprises est de 131.24T et le tonnage total de déchets collecté auprès des administrations est de 361.61T.

LA COLLECTE SELECTIVE

1^{er} flux : Les déchets d'emballage ménagers recyclables collectés sont les multi matériaux (Multi) collectés en sacs jaunes, et les emballages ménagers recyclables (EMR) correspondant au carton et les journaux magazines revues (JMR).

Il faut distinguer les matières entrantes au centre de tri, les matières finalement valorisées après tri manuel et les refus de tri. Les refus de tri sont les matières ne pouvant être ni recyclées ni vendues aux repreneurs. Ils sont expédiés à l'incinération pour y être valorisés sous forme d'électricité.

Quantité de matériaux collectées et entrantes au centre de tri (en tonnes) :

Matériaux	Tonnage 2017	Tonnage 2016
EMR	189.92*	178.84
JMR déchèterie	24.98	32.28
Multi matériaux	619.12	654.04
TOTAL entrants	834.02	869.72

*Les 189.92 T de cartons collectés comprennent 98.14T de cartons issus de la déchetterie de Carhaix et 91.78T de cartons issus de la collecte réalisée auprès des professionnels le mercredi matin.

La quantité de déchets d'emballage ménagers recyclables triée a diminué depuis 2016. Le tonnage des JMR collecté en déchetterie a diminué de 22% par rapport à 2016.

Détail des tonnages produits par matériau dans le flux multi matériau entre 2016 et 2017 :

Matériaux	Tonnages 2017	Tonnages 2016
Acier	29.29	37.25
Alu	2.6	1.83
Cartons	309.24	299.62
Briques	12.38	12.45
Plastiques	81.19	86.57
Sacs usagés	16.17	16.77
JMR	316.58	344.94
Refus	64.24	70.27

Le tonnage des journaux magazines collecté dans les sacs jaunes continue à diminuer depuis la mise en place des collectes organisées par les écoles (baisse de 8% par rapport à 2016).

En 2017, 44T 70 de journaux magazines ont été collecté par les écoles et repris par CELLAOUATE.

Le tonnage des bouteilles plastiques collectées a diminué suite à la mise en place de la collecte dans le kiosque installé par RECO sur le site de E Leclerc.

Le taux de refus sur la production totale réalisée est de 7.72 % en 2017 pour 8 % en 2016.

2^{ème} flux : le verre

Comparaison des tonnages entre 2016 et 2017 pour le verre :

Matériaux	Tonnage 2017	Ratio 2017 (kg/hab/an)	Tonnage 2016
Verre	674.15	38.7	674.76

On peut noter que la quantité globale de verre collecté a stable depuis 2016.

LES PERFORMANCES ACTUELLES DU SERVICE DE COLLECTE DE DECHETS PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS DU PLAN DEPARTEMENTAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS NON DANGEREUX EN FINISTERE (PDND)

En 2017, 11 543 tonnes de déchets tous flux ont été collectées sur le territoire de Poher communauté soit 664 kg/hab/an (pop DGF 2017 :17384 hab).

	Poher communauté Données 2017		Données 2016	Objectifs du PDND à 2018
	Tonnage	Kg/hab DGF/an	Kg/hab DGF/an	Kg/hab DGF/an
*OMR incinérés	4176	240	242	188
*RSOM	619	36	38	55
Verre	674	39	39	49
Total (OMR + RSOM + Verre)	5469	315	318	292
Cartons déchèterie	88	18	9	5
Ferraille	264	15	14	8
Encombrants	766	44	43	31
Incinérables	411	24	21	22
Bois	607	35	32	15
Déchets verts	2277	131	175	148
Gravats	800	46	44	85

Autres flux déchèterie	861	50		
Total déchèterie	6074	349		
Total Déchets ménagers et assimilés	11543	664		

*Légende :

OMR : ordures ménagères résiduelles

RSOM : recyclables secs issues des ordures ménagères

Les objectifs à atteindre pour 2018 fixés par le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux du Finistère d'enlèvement des déchets ménagers et assimilés sont de 104 kg/hab/an pour les RSOM et verre, et de 188 kg/hab/an pour les OMR.

Nous pouvons constater que nous sommes en dessous de l'objectif pour le tonnage global RSOM de 35% et 21 % pour verre, et que des efforts restent à faire pour réduire le tonnage des OMR d'environ 52 kg/hab/an.

La mise en place d'une tarification incitative peut impulser une baisse de production des OMR en permettant d'individualiser la comptabilisation de la production de déchets des foyers rendant tous les administrés acteurs de cette réduction.

C- LES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS

LES DEPENSES

A. Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement du budget de collecte des déchets arrêtées au compte administratif 2017 s'élèvent à **2 110 479.44 €** (+9.73% par rapport à 2016) soit 127.9 € /hab. en 2016 au lieu de 117 €/ hab. en 2016. Deux postes importants de dépenses se distinguent au sein de ce budget :

* **Les prestations de service**

Les prestations de services, qui correspondent au traitement des ordures ménagères (SIRCOB) s'élèvent à **984 361 €**.

La participation au SIRCOB pour **l'exploitation du centre de tri** passe de 149 899 € en 2016 à 217 988 € en 2017, les refus de tri augmentent légèrement, ils passent de 5 653 € en 2016 à 6855 € en 2017.

Le **coût de la tonne incinérable** n'a pas évolué depuis 2016, il est de 98.34 € H.T. Pour rappel, il avait baissé de 102 € HT à 98.34 € HT en 2016.

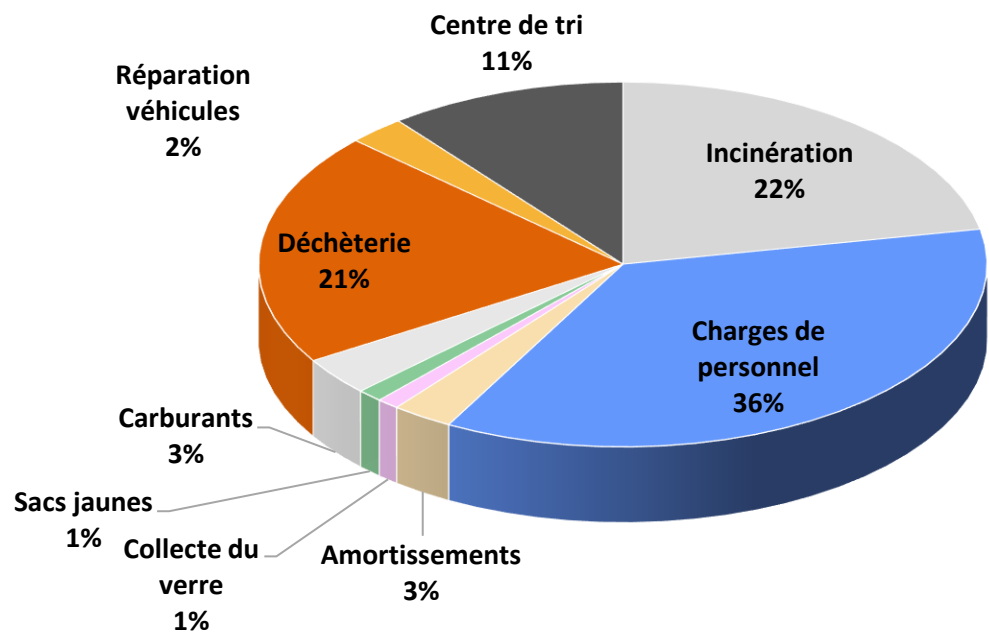
Le montant des **avances** faites au SIRCOB **pour l'incinération** des déchets évolue peu en 2017, il passe de 450 940.96 € en 2016 à 451 377.67 € en 2017.

Le **coût de fonctionnement de la déchèterie** a augmenté de 57 245.20 € en 2017, après avoir baissé de 8 571.11 € en 2016, il passe ainsi à 426 881.13 € contre 361 064.82 € en 2016 et 369 635.93 € en 2015. Cette augmentation est due à la régularisation du 4^{ème} trimestre 2016 sur le 1^{er} trimestre 2017, d'un montant de 75 568.70 €.

* **Les charges de personnel**

Les charges de personnel s'élèvent à **738 305.08 €** (699 552.72 € en 2016) représentant 34.98% des dépenses de fonctionnement, contre 36.37 en 2016. L'augmentation vient de mises à dispositions de personnel de 2016 payées sur 2017 (39K€).

CA 2017 - REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



B. Investissement

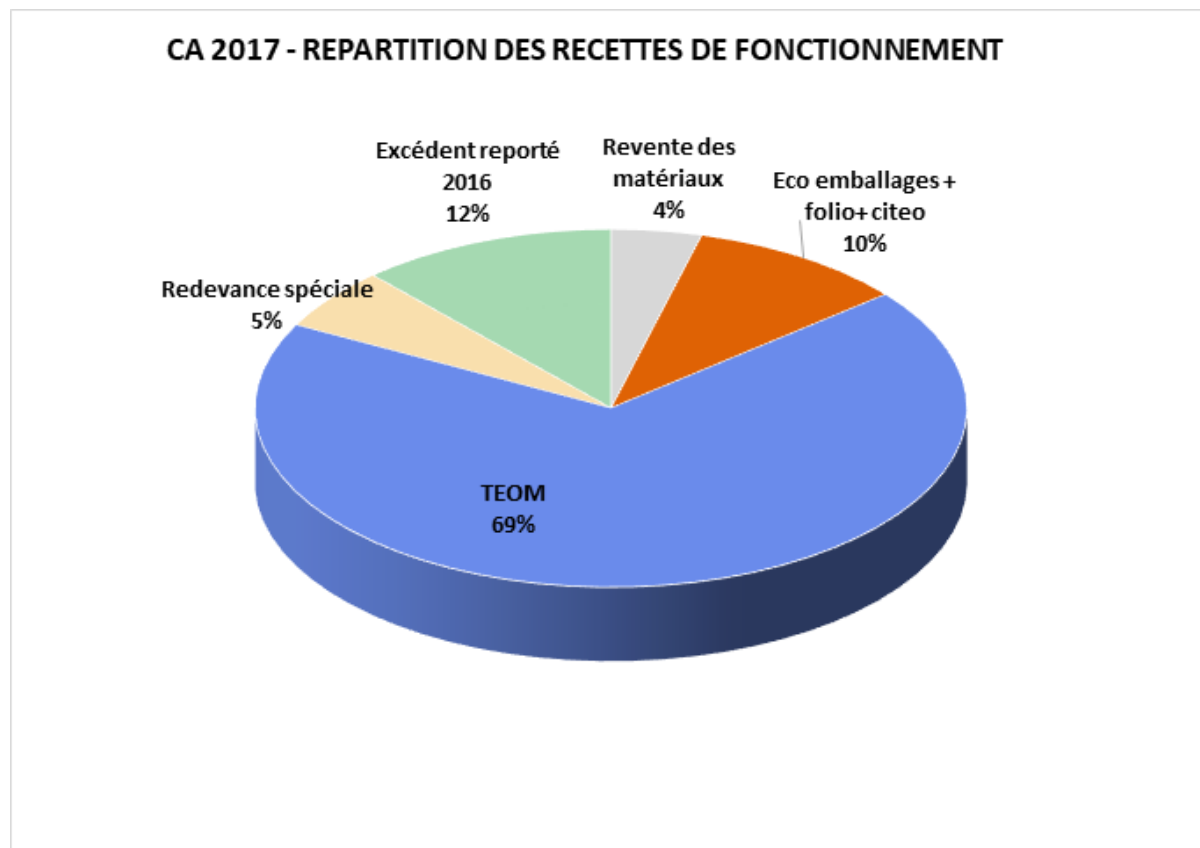
En 2017, il s'agissait du remboursement du capital de la dette (10 K€), de l'achat d'un véhicule d'occasion (18 K€), des aires grillagées et des conteneurs (7 K€), d'un karcher, d'un GPS et de mobilier (8 K€), pour un coût total de 43 K€.

LES RECETTES

Les recettes de fonctionnement 2017 s'élèvent à 1 977 676.10€ et à 2 235 406.10€ avec le solde reporté, représentant une diminution de 2.16 % par rapport à 2016.

Cette baisse résulte de la baisse des remboursements d'arrêts maladie (-13 K€), d'une diminution des contributions au budget principal pour la mise à disposition de personnel (-18 K€), d'une diminution de la TEOM (16 K€). Les recettes liées à la valorisation des déchets augmentent de 11 K€. D'autres recettes varient également de manière non significative.

Les principales recettes de fonctionnement :



* **La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**

Définition

La TEOM est établie sur la moitié de la valeur locative cadastrale du bien imposé. Toute propriété soumise à la taxe foncière bâtie l'est aussi à la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères. Elle s'applique au contribuable propriétaire mais également à l'usufruitier du bien.

Si le bien imposé à la TEOM est loué, le propriétaire peut en récupérer le montant dans les charges locatives. La TEOM étant une recette fiscale non affectée, il ne peut y avoir de lien direct entre son montant et le coût d'un service particulier. En conséquence, le fait de ne pas utiliser le service, notamment parce que le logement en cause est vacant, ne donne pas droit à un dégrèvement total ou partiel de la taxe.

Un taux constant

Le taux de T.E.O.M. a été diminué de 10.9 % à 10.7 % en 2017. Le produit de la Taxe représente 76.72% des recettes de fonctionnement sur l'exercice 2017 avec une **recette totale de 1 517 277 €**. (1 533 825 € en 2016).

* **La redevance spéciale**

Par délibération du 24 mars 2003, la communauté de communes a mis en place une redevance spéciale applicable aux services publics exonérés de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, en application de l'article 1521-II du Code Général des Impôts, en vue d'assurer une plus juste répartition des charges de la compétence collecte et traitement entre les producteurs de déchets ménagers et assimilés.

Dans la poursuite de cette démarche, la redevance spéciale a été étendue :

*en 2004, aux terrains de camping ou aménagés pour le stationnement des caravanes, en application de l'article L. 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*en 2011 aux professionnels produisant plus de 1 400 litres de déchets.

Le prix de la tonne incinérable a été maintenu à 252€ en 2017.

Le produit total de la redevance spéciale s'élève à **124 198.67€**. Soit une diminution de 2 466.29 (+1.40 % par rapport à 2016).

Le lycée Paul Sérusier passe désormais par une filière de revalorisation pour ses déchets, sa redevance spéciale a donc baissée de 6 112.73 €, elle passe ainsi de 8 366.08 € en 2016 à 2 253.35 € en 2017.

L'entreprise Synutra paye depuis le 1^{er} janvier la redevance spéciale pour 2 129.40 €.

* **Participation Eco-Emballages**

La société Eco-Emballages soutient les collectivités dans leur programme de collecte sélective en leur reversant la taxe perçue auprès des producteurs d'emballages.

Les aides portent sur les tonnes de produits triés et sur les actions de communication éventuellement mises en place.

La société Ecotri reverse par ailleurs à la communauté les produits de la revente des JMR ménagers (journaux, magazines recyclables) et EMR (emballages ménagers recyclables).

En 2017, les soutiens d'Eco-Emballages (liquidatif compris) s'élèvent à **202 907 €** contre 191 229.49 € en 2016 et 163 757.68 € en 2015.

Les aides de l'éco organisme Ecofolio versées pour la valorisation des papiers graphiques s'élèvent comme en 2016 à **16 316 €**.

* **Vente des produits de la collecte sélective**

La vente des matériaux baisse de 2.91% en 2017 par rapport à 2016 et de 7.82% par rapport à 2015. Nous pouvons constater que cette baisse ne se répercute pas sur tous les matériaux. La vente du papier-carton est en progression de 18.73 %.

A contrario, les recettes du plastique sont en baisse de 49.66 % et celles de l'acier de 73.44%.

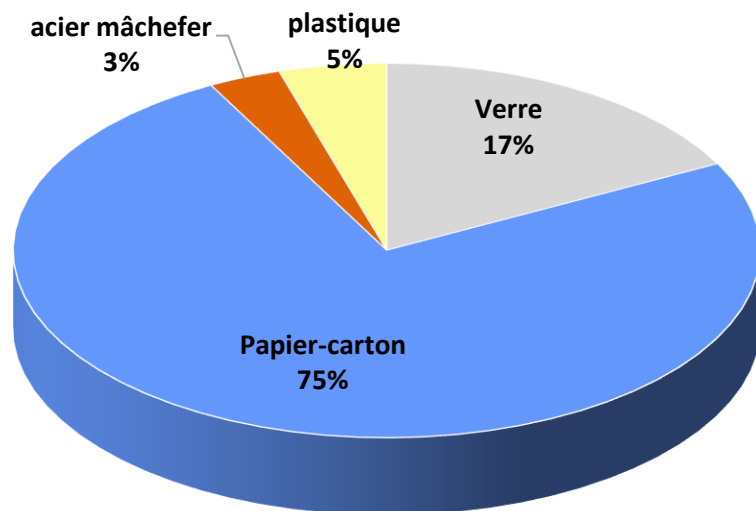
En 2017, il n'y a pas eu de reprise d'aluminium.

Les produits mentionnés ci-dessous correspondent aux produits réels relatifs à 2017 encaissés sur plusieurs exercices.

Montant des ventes de matériaux	2012	2013	2014	2015	2016	2017
	103 415 €	86 071 €	84 461 €	98 320 €	93 349.78 €	90 629.11 €
Verre	12 167 €	12 243 €	13 070 €	14 730 €	15 729 €	15 715.79 €
Aluminium	1 835 €	1 026 €	1 083 €	2 271 €	1 262 €	-
Papier-Carton	52 133 €	44 233 €	46 914 €	56 166 €	57 136 €	67 766.62 €
Acier CS + Mâchefer	16 047 €	10 156 €	7 739 €	9 179 €	10 715.78 €	2 845.92 €
Plastique	21 233 €	18 413 €	15 647 €	15 881 €	8 395 €	4 225.74 €
Brique alim.				93 €	112 €	75.04 €

Reprise des matériaux issus de la collecte	Verre	Papier	Carton	Acier issu des mâchefers	Acier issu du tri	Plastique	Brique alim.
Nombre de tonnes	669.97	386.24	305.488	15.372	12.824	112.83	7.504
Prix T.T.C. à la tonne	Entre 23.50€ et 23.31 €	Entre 82.82€ et 85.40 €	Entre 106.19 € et 105.59 €	60 €	150 €	Entre 40.30€ et 48.36€	0.765
Montant de la reprise 2017	15 715.79	32 316.59	35 450.03€	922.32 €	1 923. 60 €	4 225.74 €	75.04 €

CA 2017 - REPARTITION DES RECETTES ISSUES DE LA VENTE DES PRODUITS DE LA COLLECTE SELECTIVE



Les recettes d'investissement comprennent le F.C.T.V.A. (673 €), le solde d'exécution reporté de 2016 (323 503 €), le résultat de fonctionnement capitalisé de 2016 (325 253 €) et les opérations comptables dont les amortissements (56 706 €).

SYNTHESE FINANCIERE :

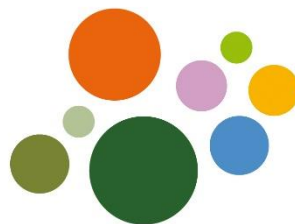
Les résultats 2017 sont les suivants :

Fonctionnement	Alloué 2017	Reports 2016	Op. d'ordre	Op. réelles	Total réalisé
Dépenses	2 145 346, 00 €		56 706, 73 €	2 053 772, 71 €	2 110 479, 44 €
Recettes	2 145 346, 00 €	257 730, 00 €	-	1 977 676, 10 €	2 235 406, 10 €
				-76 096, 61 €	
Résultat exceptionnel (produits exceptionnel – charges exceptionnelles)				- 590, 00€	
Epargne brute ou capacité d'autofinancement brute				-75 506, 61 €	
Excédent de fonctionnement 2017					124 926, 66 €
Investissement	Alloué 2017	Reports 2016	Op. d'ordre	Op. réelles	Total réalisé
Dépenses	728 460, 14 €		-	42 349, 89 €	42 349, 89 €
Recettes	728 460, 14 €	648 756, 53 €	56 706, 73 €	673, 20 €	706 136, 46 €
Solde de la section d'investissement					663 786, 57 €
Solde des restes à réaliser					- 60 620, 59 €
Solde de la section d'investissement en tenant compte des restes à réaliser					603 165, 98 €

Les opérations d'ordre correspondent aux amortissements.

Le budget de collecte des ordures ménagères enregistre un résultat positif de 789 K€.

L'excédent de fonctionnement de 125 K€ couvre l'épargne brute de -75 K€, mais cet excédent est en baisse de plus de 50 % par rapport à 2016. On risque donc d'avoir un résultat négatif au compte administratif à partir de 2019.



**RAPPORT RELATIF AU PRIX ET A LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
(SPANC)**

EXERCICE 2017

Présenté conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

- Loi n°95-101 du 2 février 1995
- Loi n°2015-991 du 7 août 2015
- Décret n°95-635 du 6 mai 1995
- Décret n°2007-675 du 2 mai 2007
- Arrêté du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013
- Circulaire n°12/DE du 2 avril 2008
- Décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015

PREAMBULE

Depuis 1995, et en vertu du décret n°95-635 du 6 mai 1995, le Maire ou le Président de l'établissement de coopération intercommunale (EPCI), lorsque la commune lui a transféré la compétence, est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC), quel qu'en soit le mode de gestion dès l'exercice 2008.

Cette disposition introduite par la loi "Barnier" du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, a pour principal objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion de ce service public.

Le Code général des Collectivités Territoriales a donc été modifié par l'article 73 de cette loi, imposant aux collectivités, l'organisation d'une information détaillée sur le prix et la qualité de ses services publics.

Le décret n°95-635 du 6 mai 1995 précise les modalités de réalisation de ce rapport annuel ainsi que les indicateurs techniques et financiers qu'il doit contenir. Les indicateurs de performance à présenter dans ce rapport sont décrits dans le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013 et leurs modalités de calcul précisées sur le site : www.eaudanslaville.fr.

Ce rapport annuel doit être soumis pour approbation, à l'assemblée délibérante compétente, au plus tard dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice, soit pour l'année 2015 avant le 30 septembre 2016 (article 129 de la loi NOTRe du 7/08/15 et décret du 29/12/15).

Le Maire de chacune des communes membres de l'EPCI, si il y a eu transfert de compétence, devra présenter ce rapport annuel au conseil municipal, pour information, au plus tard dans les douze mois qui suivent la fin de l'exercice, soit avant le 31 décembre 2016.

Il est ensuite mis à disposition du public, accompagné de l'avis de l'assemblée délibérante, dans chacune des communes membres de l'EPCI dans les conditions prévues à l'article L1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi qu'au siège de l'EPCI.

Il doit être transmis au Préfet.

Poher communauté a voté la création du SPANC le 10 juillet 2002 en lieu et place des communes, en ces termes : " Mise en place d'un service public de contrôle de l'assainissement autonome ".

Le SPANC de Poher communauté est réellement effectif depuis le 1^{er} janvier 2003.

SOMMAIRE

1 - Présentation générale du service

1.1 Territoire desservi

1.2 Nombre d'habitants desservis par l'assainissement non collectif (D301.0)

1.3 Fonctionnement du service

1.4 Missions de service

1.4.1 contrôles des assainissements non collectifs neufs

1.4.2 contrôles des états des lieux (diagnostic de l'existant)

1.4.3 contrôles périodiques de bon fonctionnement et d'entretien

1.4.4 assistance et conseils auprès des abonnés

1.4.5 soutien technique auprès des élus

1.4.6 indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

1.5 Moyens du service

1.5.1 moyens humains

1.5.2 moyens matériels

2 – Indicateurs techniques

2.1 Contrôles des installations neuves ou réhabilités

2.2 Contrôles des installations existantes

2.2.1 avancement des états des lieux

2.2.2 bilan des états des lieux

2.2.3 avancement des contrôles périodiques de bon fonctionnement

2.3 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

3 Indicateurs financiers

3.1 Rappels

3.2 Tarifs

3.3 Compte administratif 2016

4 Perspectives 2017

1 – Présentation générale du service

1.1 Territoire desservi

Poher communauté regroupe 11 communes : CARHAIX, POULLAOUEN, CLEDEN POHER, KERGLOFF, MOTREFF, LE MOUSTOIR, PLOUNEVEZEL, SAINT HERNIN, TREFFRIN, PLEVIN, TREGAN, réparties sur 2 départements (Finistère et Cotes d'Armor).

La superficie du territoire s'étend sur 242Km².

Elle compte 17 384 habitants (population DGF 2017).

Carte de Poher communauté



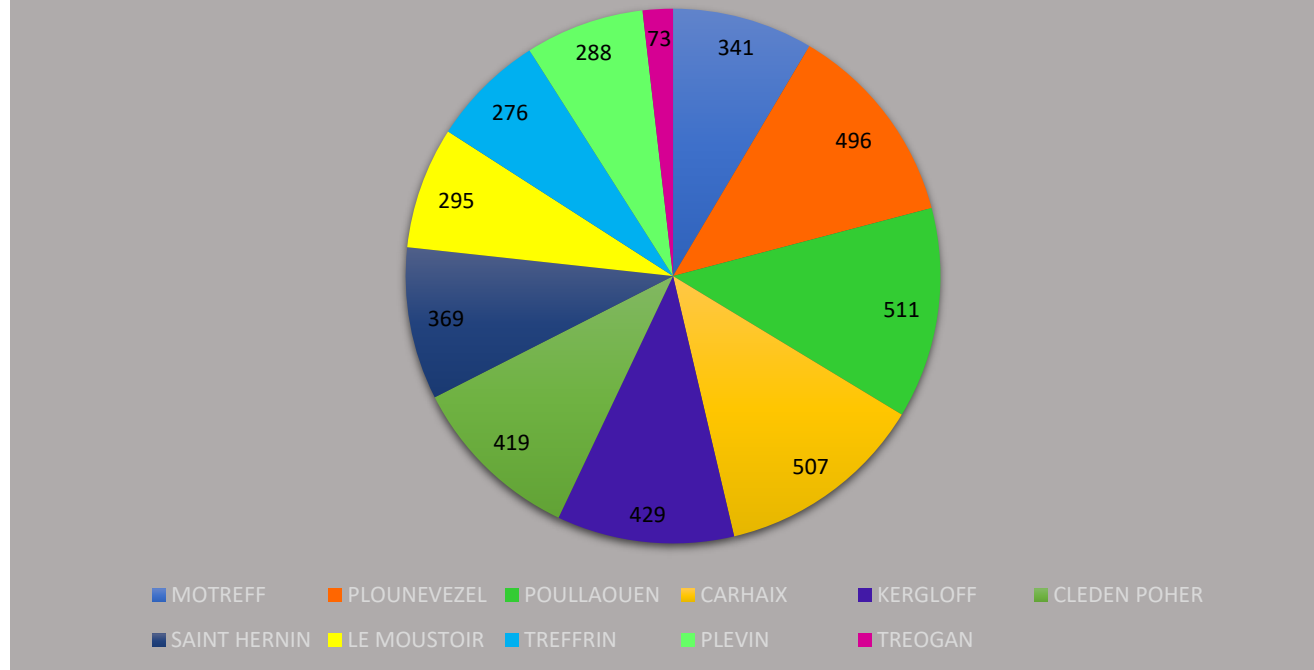
1.2 Nombre d'habitants desservis par l'assainissement non collectif (D301.0)

Cet indicateur est réglementaire et permet d'avoir une idée du dimensionnement du service.

Le parc des installations d'assainissement non collectif est estimé à **4004** dispositifs.

Leur répartition est la suivante :

NOMBRE TOTAL ANC PAR COMMUNE



Poher communauté : nombre de dispositifs d'assainissement autonome par commune

On peut estimer par commune, la population qui est desservie par l'assainissement non collectif, en prenant le nombre de logements présents sur la commune en lui ôtant le nombre de raccordements au réseau collectif et en le multipliant par le taux d'occupation par logement fourni par l'INSEE.

Obtenu par cette méthode de calcul, le taux de fiabilité de l'indicateur est estimé faible (données fournies par des partenaires extérieurs dont on ne maîtrise pas la fiabilité).

Commune	Nombre d'habitants (données INSEE 2012)	Nombre de logements (données INSEE 2012)	Taux d'occupation par logement INSEE (2012)	Nombre de raccordements au réseau collectif (données commune 2017)	Nombre d'habitants desservis par l'ANC
CARHAIX	7423	4416	1.7	3791	978
PLOUNEVEZEL	1204	548	2.2	52	1090
POULLAOUEN	1371	974	1.4	280	979
MOTREFF	721	312	2.3	39	627
SAINT HERNIN	750	534	1.4	92	621
LE MOUSTOIR	690	347	2.4	54	560
CLEDEN POHER	1109	645	1.7	187	791
KERGLOFF	942	465	2	22	898
TREFFRIN	580	270	2.1	0	580
TREOGAN	99	78	1.3	0	99
PLEVIN	789	489	1.6	185	493

Poher communauté : nombre d'habitants desservis par l'assainissement non collectif (D301.0)

L'Indicateur descriptif D301.0 est donc égal à 7716 habitants desservis par l'assainissement non collectif.

1.3 Fonctionnement du service

Lors de la mise en place du service en 2003, Poher communauté a décidé de gérer son service en régie. De 2004 à fin 2007, la collectivité a signé un contrat sous forme de prestation de service avec VEOLIA pour la réalisation des contrôles diagnostic.

Depuis 2009, le personnel du service comprend une responsable de service et un contrôleur.

Le contrôleur réalise les différents contrôles et l'assistance technique auprès des usagers du service et des élus.

Le service public d'assainissement non collectif est régi par un règlement de service approuvé par délibération en date du 10 juillet 2002 et actualisé dernièrement 3 mars 2016 pour favoriser l'accomplissement des missions de contrôle du SPANC.

Les bureaux sont ouverts les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 et le mercredi de 9h à 12h.

La facturation des contrôles ponctuels (contrôles de conception, contrôle de bonne exécution, contrôle périodique et contrôle diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien) est assurée directement par le service comptabilité de Poher communauté.

1.4 Missions du service

Les compétences exercées par le service public d'assainissement non collectif sont conformes à l'article L2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les compétences obligatoires pour les installations réalisées il y a moins de huit ans appelées contrôle du neuf sont :

- le contrôle de conception ;
- le contrôle d'exécution ;
- le contrôle diagnostic pour les installations existantes, avec éventuellement une liste de travaux à réaliser selon un délai indiqué, qui dépend de l'implantation ou non en zones à enjeux sanitaire ou environnemental ;
- le contrôle périodique de bon fonctionnement pour les installations ayant déjà été contrôlées.

1.4.1 Contrôles des assainissements non collectifs neufs

Ces contrôles interviennent au niveau des différents documents d'urbanisme (Certificat d'Urbanisme, Permis de Construire, Permis d'Aménager, Déclaration de Travaux) pour les logements neufs ou existants en fonction du type de demande mais également lorsque les propriétaires ont un projet de réfection du dispositif sans demande d'urbanisme.

Le contrôle de conception consiste à donner un avis sur le projet d'assainissement qui est envisagé après vérification de l'adaptation de la filière aux différentes contraintes de sol, de topographie, de dimensionnement, ...

Le contrôle de réalisation ou de bonne exécution, donne lieu à une visite systématique sur place, avant tout recouvrement des ouvrages composant le dispositif. Il permet de vérifier le respect de l'avis de conception et la bonne mise en œuvre de l'installation selon les prescriptions techniques réglementaires.

1.4.2 Contrôles des états des lieux (diagnostics)

Le contrôle de dispositif d'assainissement non collectif existant a été mis en place depuis le 24 /04/2003 et se poursuit pour les habitations non contrôlées.

Ce type de contrôle permet de dresser la carte d'identité des installations du service (type d'ouvrages, dimensionnement, vétusté, accessibilité, ...) et d'apprécier le fonctionnement et de déterminer les impacts sanitaires et ou environnementaux conformément à l'annexe II de l'arrêté du 27 avril 2012.

1.4.3 Contrôle périodique de bon fonctionnement

La périodicité de ces contrôles a été adoptée par délibération du 17 décembre 2009 puis révisée par délibération du 9 décembre 2010. **La période retenue est fixée à 7 ans.** Pour mémoire la réglementation autorise une périodicité de 10 ans maximum.

Lors de sa visite, le technicien doit s'assurer que les ouvrages sont en bon état, qu'il n'y a pas de signes d'usure prématurée, qu'ils restent accessibles en permanence, ...

Le technicien vérifie aussi l'accumulation normale des boues et des flottants dans les ouvrages de prétraitement et les bacs de suivi d'élimination des matières de vidange le cas échéant.

L'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de contrôle des assainissements non collectifs dresse la liste, a minima, des différents points de contrôle en fonction de la date de réalisation de l'installation et suivant s'il y a déjà eu ou non un contrôle précédent.

1.4.4 Assistance et conseils auprès des abonnés

Le technicien est chargé de donner aux abonnés du service SPANC toutes les informations et conseils qui vont leur permettre de faire aboutir leur projet. Il doit aussi répondre aux questions diverses réglementaires, techniques (filière autorisée, agrément de dispositif, problèmes et dysfonctionnement, entretien des ouvrages, ...).

En parallèle la Poher communauté met à disposition sur son site Internet (www.poher.bzh) des informations d'ordre général et diffuse dans la presse écrite et dans les bulletins communautaires et municipaux des articles en lien avec l'actualité de l'assainissement autonome.

1.4.5 Soutien technique auprès des élus

En partenariat avec les maires ou élus en charge de l'assainissement non collectif, le personnel du SPANC se déplace afin de contribuer à régler notamment des problèmes de nuisances de voisinage et sur l'environnement.

Le technicien peut aussi participer, pour conseil informel, à la révision du zonage d'assainissement le cas échéant, ou aux différentes commissions d'élaboration des documents d'urbanisme.

1.4.6 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Depuis sa création, le SPANC de Poher communauté n'assure que les compétences obligatoires ; les compétences facultatives ne sont donc pas proposées.

Cet indicateur descriptif, mesure l'organisation du service ainsi que les prestations assurées par le SPANC. Sa valeur est comprise entre 0 et 140.

Il est calculé en prenant notamment en compte les délibérations adoptant les délimitations des zonages d'assainissement dont la compétence est restée communale.

Ces données ont été collectées auprès des communes membres :

Commune	Etat du zonage d'assainissement (adopté, en cours, non initié)	Date de délibération de l'adoption	PLU (publié, approuvé, révisé....)
CARHAIX	Adopté	19/11/2007	Approuvé le 19/11/2007 complété le 22/09/2008 révisé le 08/06/2009 modifié le 17/05/2010 et modifié le 28/06/2010. En cours de révision
PLOUNEVEZEL	Adopté	3/7/2007	Approuvé le 3/07/2007. En cours de révision

POULLAOUEN	Adopté	Novembre 2006	Approuvé le 22/06/2008, révision simplifiée N°1 approuvée le 06 09 10
MOTREFF	Adopté	Adopté dans le cadre du PLU, pas de délibération spécifique	PLU approuvé le 24.01.2006 et modifié le 15.06.2010
SAINT HERNIN	Adopté	23/05/2003	PLU approuvé le 28/11/2008. Modification simplifiée n° 1 approuvée le 12/08/2010
LE MOUSTOIR	Adopté	14 juin 2005	Approuvé le 11 juin 2008 Modification n°1 approuvé le 10 février 2010
CLEDEN POHER	Adopté	14/02/2005	Révisé le 27/02/2009
KERGLOFF	Adopté	1996	Adopté le 12 mars 2010 et révisé le 12 juin 2012 et 17 juin 2013
TREFFRIN	Adopté	3/03/2004	
PLEVIN	Adopté	27/11/2003	
TREOGAN	Néant		

Poher communauté : adoption des zonages d'assainissement

L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B. Le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est 100.

A / éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif

	oui	non	Points obtenus
• Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	0	20
• Application d'un règlement de service public d'assainissement non collectif approuvé par délibération	20	0	20
• pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27/04/12 relatif à la mission de contrôle	30	0	30
• pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien, conformément à l'article 4 de l'arrêté du 27/04/12 relatif à la mission de contrôle	30	0	30
Total A			100

B / éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif :

	oui	non	Points obtenus
• Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	0	0
• Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20	0	0
• Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10	0	0
Total B			0
Total A+B			100

Pour chaque élément du service public d'assainissement non collectif, la réponse "oui" correspond à une mise en œuvre complète (ou à une capacité de mise en œuvre complète pour les missions réalisées à la demande des usagers) sur l'ensemble du territoire de la collectivité compétente en matière d'assainissement non collectif. Dans les autres cas, le nombre de points à retenir est celui qui figure dans la colonne "non" (la mise en œuvre partielle ou sur une partie seulement du territoire n'est pas prise en compte).

Au 31 décembre 2017, l'indice de mise en œuvre du SPANC (D302.0) est de 100.

1.5 Moyens du service

1.5.1 Moyens humains

Le service comprend :

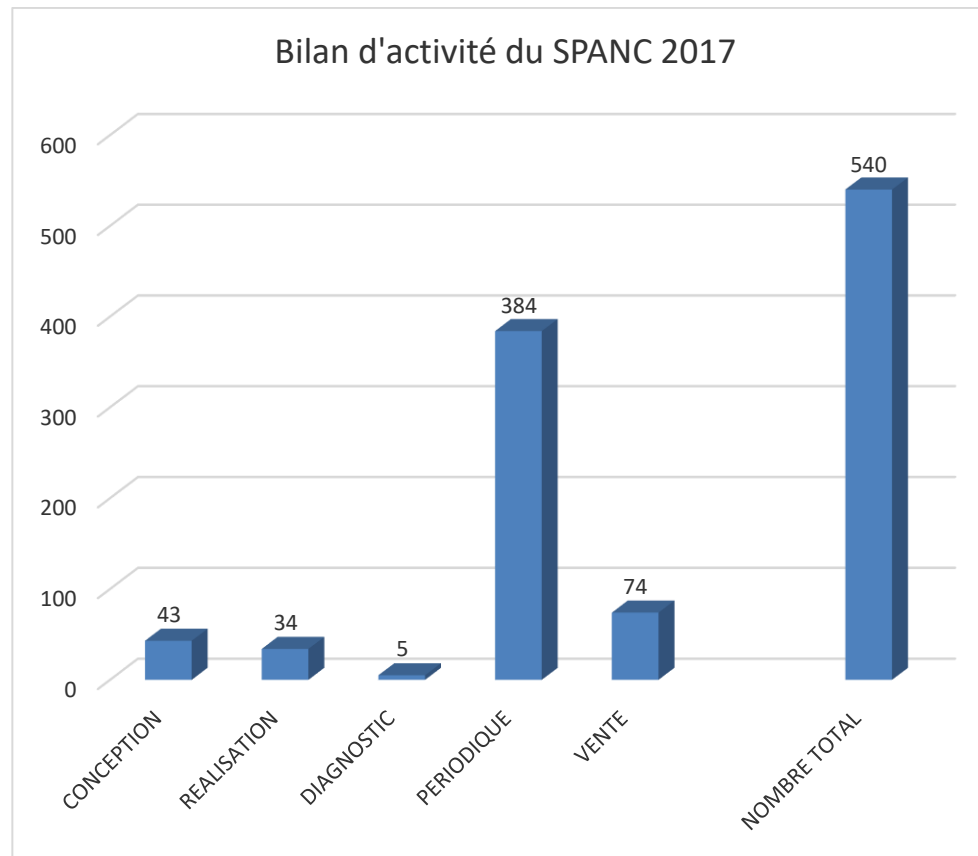
- un chef de service pour 5 % d'un équivalent temps plein,
- un technicien 100 % d'un équivalent temps plein,
- une comptable 5% d'un équivalent temps plein,

1.5.2 Moyens matériels

Le service possède :

- un véhicule,
- un ordinateur,
- un appareil photographique numérique,
- un bureau avec une ligne téléphonique dédiée (02.98.99.48.08) et une adresse électronique spécifique (www.spanc@poher.bzh).

2 – Indicateurs techniques



Poher communauté : bilan d'activité 2016 du SPANC par type de contrôle

2.1 Contrôles des installations neuves et réhabilitées

En 2017, l'activité du SPANC pour ce type de contrôle est la suivante :

Commune	Nombre de contrôles de conception	Nombre de contrôles de réalisation
Carhaix	2	4
Cléden Poher	6	3
Kergloff	5	5
Le Moustoir	2	3
Motreff	6	3
Plounévezel	7	7
Poullaouen	5	5
Saint Hernin	5	1
Treffrin	2	0
Plévin	3	3
Tréogan	0	0
Total	43	34

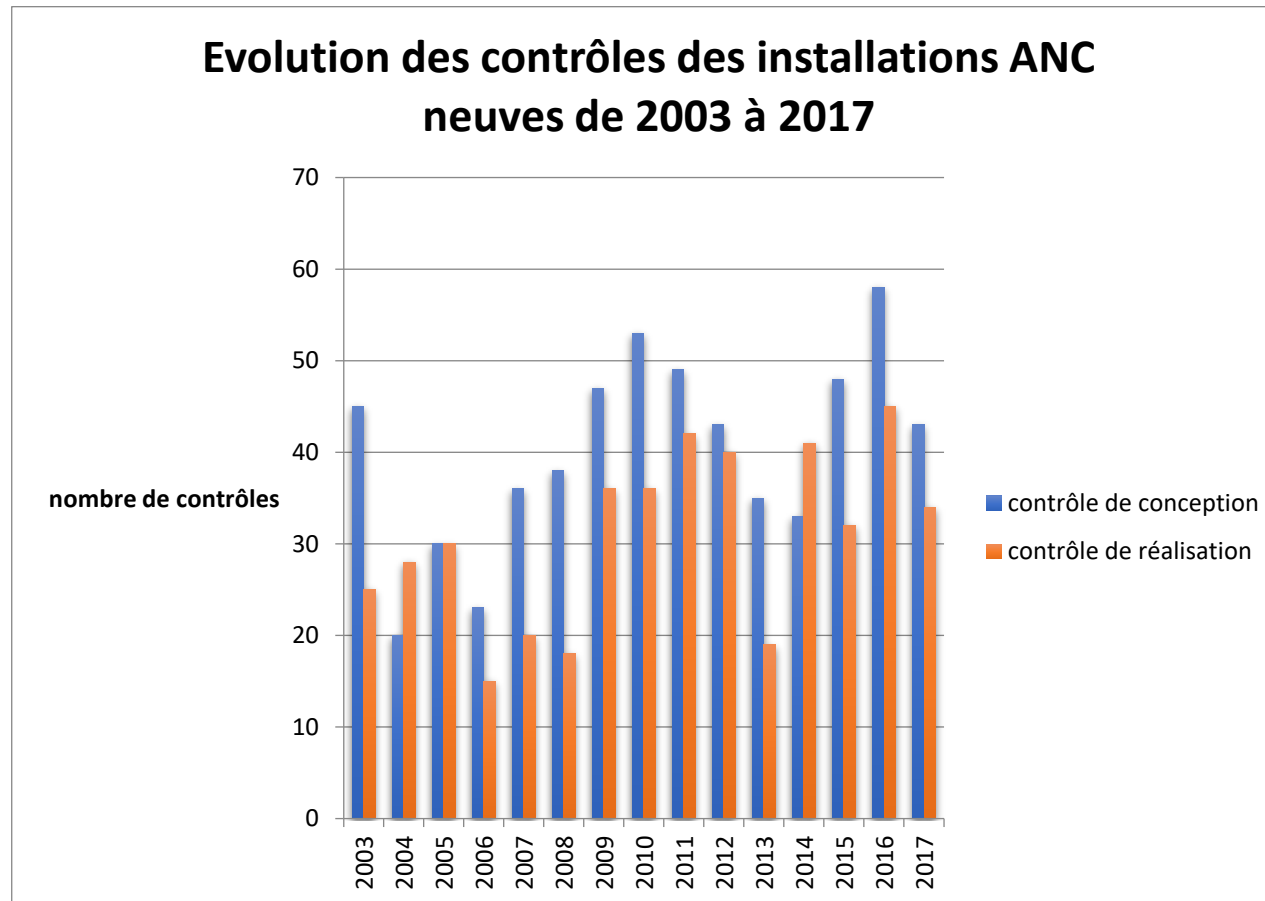
Poher communauté : nombre de contrôle du neuf 2017

Les contrôles de conception de projet d'assainissement non collectif sur l'année 2017 ont concerné 13 demandes de permis de construire.

Les contrôles de réalisation sur l'année 2017 ont concerné **10 dispositifs nouveaux (création de logements) et 24 installations réhabilitées** (installations déjà existantes mais remise en conformité avec la réglementation en vigueur).

Voici l'évolution des contrôles des systèmes d'ANC neufs depuis le démarrage du service en 2003 :

Evolution des contrôles des installations ANC neuves de 2003 à 2017



Le nombre de contrôles (conception+réalisation) sur les installations neuves a baissé par rapport à l'année 2016.

2.2 Contrôles des installations existantes

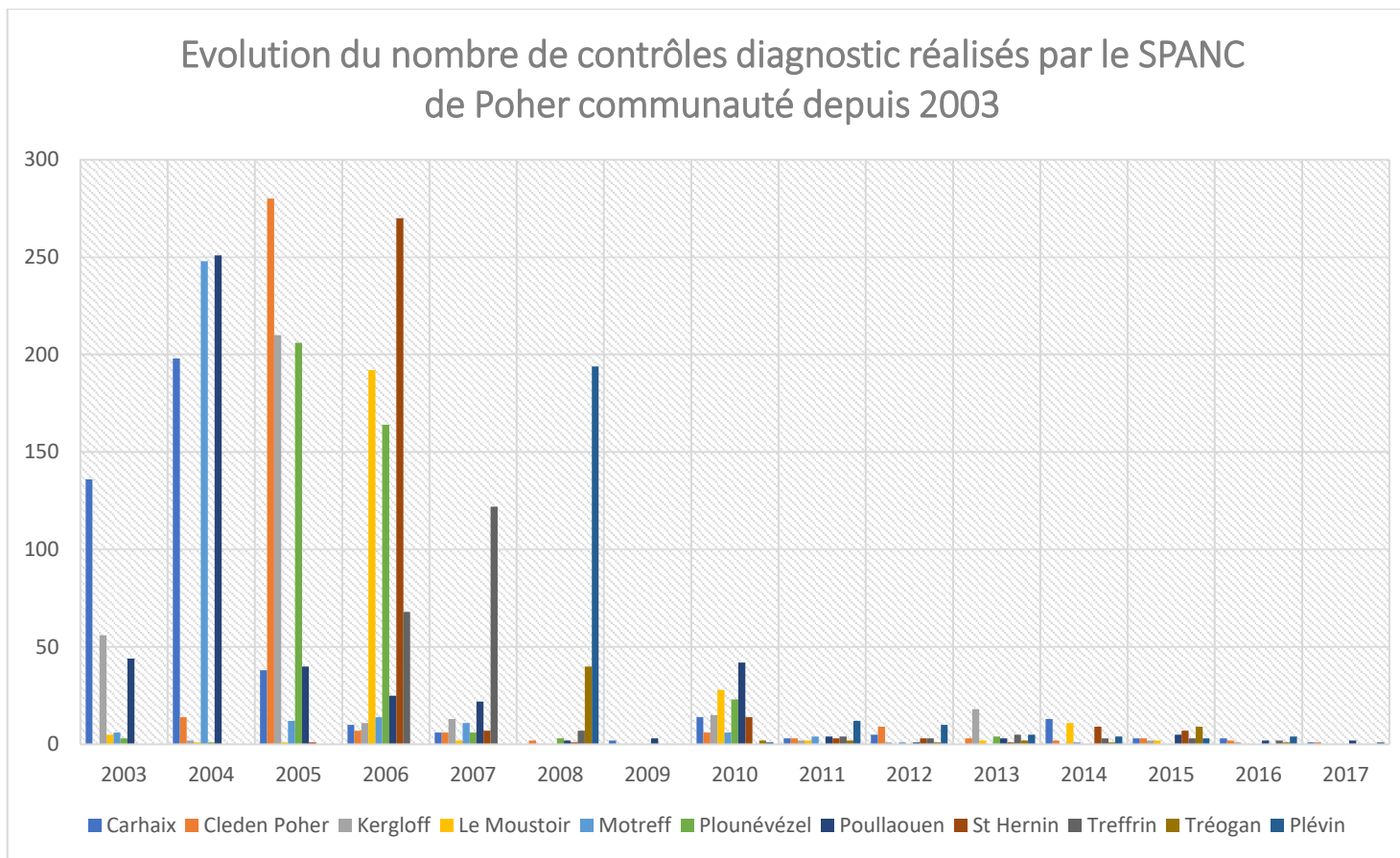
2.2.1 Avancement des états des lieux

Durant l'année 2017, **5 installations ont été contrôlées au titre du diagnostic de l'existant.**

Pour mémoire de 2004 à fin 2007, la collectivité a signé un contrat sous forme de prestation de service avec VEOLIA pour la réalisation des contrôles diagnostic.

La réalisation des contrôles diagnostic a repris en septembre 2009 suite au recrutement d'un contrôleur.

Le nombre total de contrôles diagnostic réalisés par le SPANC de Poher communauté sur l'ensemble du territoire de 2003 à 2017 est de 3339. Le diagnostic des assainissements non collectif concernant les communes de Plévin, Treffrin et Tréogan a été réalisé par la SAUR entre 2006 et 2008. Ces 486 visites sont prises en compte dans le bilan ci-dessous :



2.2.2 Bilan des états des lieux

A l'issue de ces états des lieux un rapport de visite est adressé au propriétaire de l'installation et dans chaque mairie concernée.

En fin de chaque rapport de visite, on retrouve le classement de l'installation et le cas échéant, la liste des travaux à réaliser sous 4 ans, à compter de la date de réception de ce document par le propriétaire, pour les dispositifs présentant des risques sanitaires et/ou environnementaux.

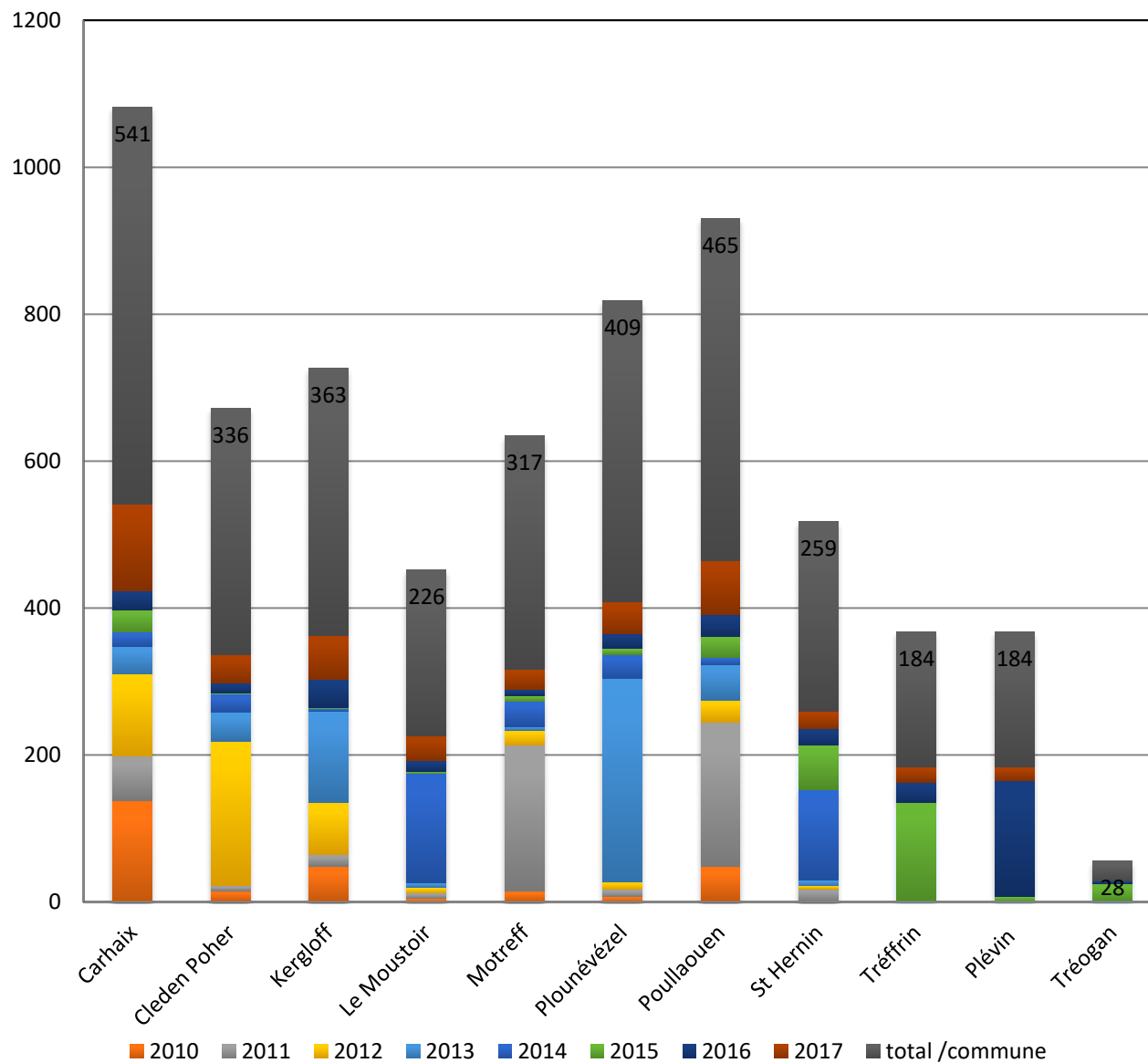
2.2.3 Avancement des contrôles de bon fonctionnement

Ces contrôles interviennent pour les installations qui ont déjà eu un contrôle d'état des lieux et pour celles qui ont eu un contrôle de l'assainissement non collectif neuf. La périodicité des contrôles a été fixée à 7 ans, par délibération en date du 9 décembre 2010.

Le nombre de contrôles de bon fonctionnement réalisés en 2017 est de 458. Parmi les contrôles réalisés, **74** concernent la **vente** d'habitation.

Le nombre total de contrôles de bon fonctionnement réalisée entre 2010 et 2017 est de 3364.

Evolution des contrôles périodiques réalisés par commune depuis 2010



2.3 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (indicateur réglementaire P301.3)

Cet indicateur, dit de performance, mesure le ratio entre le nombre total d'installations contrôlées conformes à la réglementation et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

Il mesure le niveau de conformité du parc des assainissements non collectifs.

Il se calcule de la manière suivante : c'est la rapport, exprimé en %, entre d'une part, le nombre d'installations déclarées conformes suite aux contrôles prévus à l'article 3 de l'arrêté du 27/04/12 auquel est ajouté **le nombre d'installations ne présentant pas de danger pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement** suite aux contrôles prévus à l'article 4 de ce même arrêté, et d'autre part, le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

Au 31 décembre 2017, le taux des installations d'assainissement non collectif ne présentant pas de danger pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement est d'environ 89.98%.

3 – Indicateurs financiers

3.1 Rappels

Les prestations de contrôle assurées par le SPANC donnent lieu au paiement par l'utilisateur (propriétaire et locataire) de redevances calculées en fonction du service rendu pour chaque type de contrôle.

Le budget du SPANC, service public industriel et commercial, doit être équilibré en recettes et en dépenses. La loi de finances de 2006 modifiée, permet quelque soit la taille de l'EPCI, d'abonder par le budget général, les 5 premières années de création du SPANC.

D'autre part la gestion du SPANC est soumise aux règles comptables des services locaux d'assainissement (instruction comptable M49) et le financement est assuré par des redevances versées par les usagers en échange de prestations effectuées ; elles constituent une contrepartie.

3.2 Tarifs

Les montants des redevances ont été approuvés par délibération du conseil communautaire le 26 novembre 2002 et modifiés par délibération dont la dernière en date est le 30 novembre 2017 pour une application en janvier 2018.

Le service n'est pas assujetti à la TVA, les usagers se voient donc facturer des redevances nettes de TVA.

Type de contrôle	Tarifs appliqués en 2012 en euros	Tarifs appliqués en 2013 en euros	Tarifs appliqués en 2014 en euros	Tarifs appliqués en 2015 en euros	Tarifs appliqués en 2016 en euros	Tarifs appliqués en 2017 en euros	Tarifs appliqués en 2018 en euros
Contrôle de conception	53.6	56	56.8	57.50	58.50	60.50	61
Contrôle d'exécution	75	78.5	79.7	81.00	82.00	84.50	85
Contrôle état des lieux	75	78.5	79.7	81.00	82.00	84.50	85
Contrôle de bon fonctionnement	75	78.5	79.7	81.00	82.00	84.50	85
Contrôle en cas de mutation et délais d'instruction restreint	94	98.5	100	101.50	103.00		

Poher communauté : montants des redevances 2012 à 2018

La facturation est forfaitaire pour les contrôles de conception et de réalisation ainsi que pour les états des lieux et contrôle de bon fonctionnement. Elle est adressée au propriétaire de l'installation d'assainissement non collectif (charge à lui de la répercuter sur les charges locatives dans le cadre du contrôle de bon fonctionnement).

Les factures sont réalisées et éditées par le service comptable de la collectivité et sont ensuite envoyées au Trésor Public de Carhaix. Ce dernier est chargé du recouvrement et des relances.

3.3 Compte administratif 2017

SECTION D'EXPLOITATION		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
58 413.30 €	56 933.34 €	1485.60 €	9 828.09 €
Déficit d'exploitation de clôture 1 479.96 €		Excédent d'investissement de clôture 8342.49 €	

4 – Perspectives 2018

Différents axes de travail vont être étudiés en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du SPANC.

On peut citer :

- Réaliser l'objectif de contrôles ci-dessous :
 - ✓ 45 contrôles conception
 - ✓ 35 contrôles réalisation
 - ✓ 470 contrôles de bon fonctionnement
- Continuer à mettre en lien les données du service SPANC avec le SIG de Poher communauté afin que les communes puissent consulter les données ANC de leur territoire.
- Continuer à coordonner les opérations groupées de réhabilitation des ANC en cours.

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne propose dans la cadre de son dixième programme, une subvention pour la réhabilitation des installations d'assainissement individuel, diagnostiquées par le SPANC « à risque sanitaire ou environnemental ». Cette subvention est attribuée au particulier dans le cadre d'un projet de réhabilitation groupé à l'échelle de Poher communauté.

Poher communauté assure le pilotage de programmes d'opérations groupées de réhabilitation d'assainissement non collectif et constitue ainsi l'interface entre l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et les propriétaires éligibles.

Pour pouvoir bénéficier de cette aide, vous devez remplir les conditions suivantes :

- votre système d'assainissement non collectif existant doit avoir été réalisé avant le 9/10/2009
- votre achat d'habitation doit être antérieur au 01/01/2011
- votre assainissement doit avoir été contrôlé par le SPANC « non-conformes » avec travaux obligatoires en raison d'un danger pour la santé ou risque sanitaire ou environnemental.

Le montant maximum de l'aide versée pour l'ensemble « étude et travaux » s'élève à 5100 euros par installation.

Suite aux visites diagnostic réalisées par le SPANC, le service a listé environ 250 installations qui peuvent bénéficier du dispositif d'aides attribuées par l'Agence de l'Eau dans le cadre de son programme d'aides 2013-2018.

L'ensemble des propriétaires concernés ont été informés par le biais des mairies, du dispositif en place.

En 2017, 6 dossiers ont été déposés et validés auprès de l'Agence de l'Eau. Les travaux de réhabilitation des installations concernées seront réalisés courant 2018. Poher communauté se charge de joindre les pièces nécessaires auprès de l'Agence de l'Eau et de verser les aides perçues auprès des propriétaires concernés une fois les travaux de mise aux normes achevés.

En 2018, Poher communauté doit déposer 2 autres dossiers auprès de l'Agence de l'Eau.

- Travailler en étroite collaboration avec l'ensemble des maires pour assurer la mise en œuvre des contrôles périodiques et permettre aux agents du SPANC de réaliser ces contrôles
- Etoffer le site Internet de Poher communauté par la mise en place des pages dédiées à l'assainissement individuel